

Questions spécifiques

Enfants Séparés

TABLE DES MATIERES

NOTE D'ORIENTATION POUR LES MODERATEURS	Pages
Introduction.....	3
Thème 1 : Concepts d'introduction.....	8
Thème 2 : Cadre de protection pour les Enfants séparés	14
Thème 3 : Prévention de la séparation.....	20
Thème 4 : Evaluation de la situation et localisation des Enfants séparés	27
Thème 5 : Dispositif de prise en charge des Enfants séparés.....	35
Thème 6 : Recherche des familles et Réunification (regroupement familial).....	44
Thème 7 : Contrôle et Soutien aux Enfants séparés vivant dans de situation de famille.....	54
Thème 8 : Adoption	61
Programmes Types	63
MATERIEL DE FORMATION	
Transparents	72
Exercices.....	91
Documents d'appui.....	162
RESOURCES	
Lectures supplémentaires et Sites Web	191

Remerciements:

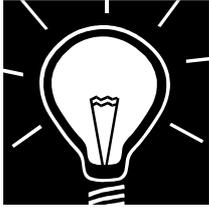
Les Dossiers de ressources de l'ARC ont été développés grâce aux contributions d'une multitude de personnes du personnel du HCR, de l'Alliance de Save the Children et d'autres organisations – merci à toutes ces personnes.

L'UNICEF et l'HCDH ont participé au développement de certaines sections de ces Dossiers de ressources, en accord avec les principes et les politiques de leur mission et dans le cadre de leur mandat respectif.

Nous remercions particulièrement quatre consultants indépendants qui ont aidé à développer le matériel et l'approche utilisée pour la formation: Bruce Britton, Peter Firkin, Maureen O'Flynn et David Tolfree.

Edition : David Nosworthy

Enfants Séparés



Introduction

Les modérateurs qui n'ont pas fait de formation récemment ni travaillé dans le domaine couvert par le présent Dossier de ressources doivent lire attentivement les différents thèmes, transparents, exercices, documents d'appui et lectures avant de commencer à planifier leurs activités de formation. Veuillez prendre note du fait que ces matériels doivent être utilisés conjointement avec la politique énoncée (ils ne la remplacent pas) et visent à stimuler l'apprentissage et la discussion.

A PROPOS DE CE DOSSIER DE RESSOURCES

Ce dossier de ressources fait largement référence aux Principes Directeurs Inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés, publiés en 2004. Ces Principes Directeurs fournissent un cadre de travail pour toutes les organisations qui travaillent avec ou en faveur des enfants séparés. Ils servent à veiller à ce que toutes les actions et les décisions prises concernant les enfants séparés sont bien prises dans le cadre de leur protection et respectent les principes d'unité familiale et d'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce dossier de ressources vise à développer la discussion et l'apprentissage autour de ces principes. Il s'adresse au personnel de terrain, aux coordonnateurs et aux administrateurs supérieurs qui ont besoin d'une large compréhension des différentes questions concernant les enfants séparés. Il n'a pas été conçu pour le personnel plus spécialisé qui participe directement à l'assistance aux enfants séparés et à la recherche des familles: du matériel de formation plus détaillé est disponible dans le Manuel de formation sur les Enfants Séparés de Save the Children UK, et des informations plus spécifiques peuvent être trouvées dans le Guide du Terrain de Save the Children UK.

Il est vital qu'à tous les niveaux, le personnel soit conscient des questions qui concernent les enfants séparés, en particulier de la prévention de la séparation, du processus d'identification, qu'il ait une connaissance générale des dispositifs de prise en charge et des questions liées à la recherche des familles et qu'il reconnaisse la nécessité de la coopération inter-agences. Il est aussi important que tout le personnel ait conscience de la complexité des systèmes nécessaires à la recherche des familles et aux difficultés rencontrées lors de l'évaluation de situations et de la prise de décisions lors de cas difficiles.

Il est particulièrement important de noter que certains des messages clés de ce dossier de ressources pourront sembler être contre-natures à certaines personnes, comme par exemple, les désavantages et les dangers potentiels des formes institutionnelles d'assistance et les dangers liés à l'évacuation des enfants des zones de guerres.

APERÇU

Dans la plupart des cas, la famille représente le meilleur environnement possible à la satisfaction des besoins basiques nécessaires au développement de l'enfant. En plus de l'assistance et de la protection, il offre à l'enfant la possibilité d'apprendre à se comporter avec les autres, il lui apporte la connaissance de l'histoire de sa famille, de la langue, de la culture et des coutumes de sa communauté.

La séparation de sa famille représente un événement dévastateur pour tout enfant. Pour ceux, qui sont trop jeunes ou pour d'autres raisons, incapables de fournir des informations les concernant ou concernant leur famille, la séparation peut devenir permanente.

Lors d'un conflit armé ou d'un autre type de catastrophe la survie même des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille peut être menacée. D'autre part, ces enfants risquent fort de voir leurs droits fondamentaux bafoués et d'être exposés à divers dangers tels que les mauvais traitements, l'exploitation ou l'enrôlement dans les forces armées.

L'expérience a montré que le fait de préserver l'unité familiale aide à minimiser les effets que peuvent avoir les événements catastrophiques sur les enfants. Néanmoins, les séparations existent, en particulier lors des déplacements massifs de population et il est donc essentiel que des activités qui limitent les séparations et qui identifient les enfants qui ont été séparés soient mises en place et fonctionnent aussi vite que possible. Plus les enfants séparés sont identifiés rapidement, plus les chances de réunification des familles sont grandes.

La nature des activités de prévention et d'identification devra dépendre de l'analyse attentive de la situation, y compris du type de déplacement vécu par la population. Il est aussi nécessaire de comprendre certaines des raisons qui ont entraîné en premier lieu la séparation des enfants, en se rappelant que les séparations peuvent être 'délibérées' ou 'accidentelles'.

Une fois identifiés, les enfants séparés nécessiteront la mise en place de dispositifs de prises en charge (révisés régulièrement) et le démarrage du processus complexe de recherche des familles. Ce processus peut être souvent long et les organisations qui n'ont pas la capacité de s'engager sur le long terme ne devront pas intervenir dans la protection des enfants dans les urgences.

CONCEPTS CLES

Les éléments suivants sont les concepts clés présentés dans ce dossier de ressources.

1. La séparation est une expérience dévastatrice pour les enfants et peut avoir des conséquences graves à long terme sur le bien-être de l'enfant.
2. Tout le travail effectué auprès des enfants séparés doit être en accord avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et les autres instruments internationaux, régionaux et nationaux.
3. Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une planification attentive et coordonnée du développement des programmes pour les enfants séparés.

Cela signifie qu'il faut faire particulièrement attention à ce que les activités ne mènent pas elles-mêmes à d'autres séparations, même non-intentionnelles.

4. La plus grande priorité doit être donnée à chaque étape d'une urgence aux stratégies de prévention de la séparation et à l'identification des enfants qui se retrouvent séparés de leur famille.
5. La prise en charge des enfants séparés devra, autant que possible, être basée sur la responsabilité des familles et des communautés. Les formes institutionnalisées d'assistance devront être évitées lorsque cela est possible. Cependant les risques présents dans les programmes de placement en famille d'accueil devront aussi être pris en compte.
6. Les programmes de recherche et de réunification des familles doivent être développés pour les enfants séparés. Ce sont des programmes complexes et spécifiques qui nécessitent un personnel avisé et formé afin de fournir un service de première qualité à ces enfants hautement vulnérables.
7. Une évaluation attentive de chaque situation individuelle est nécessaire pour déterminer la nature, l'intensité et la durée des activités de soutien et de contrôle.
8. Les enfants se trouvant dans un contexte d'urgences ne peuvent pas être adoptés.

Ces concepts clés sont présentés dans le **Transparent 1.0**.

L'IMPORTANCE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CDE)

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) contient un certain nombre d'articles se rapportant particulièrement aux enfants séparés. En ratifiant la CDE, les gouvernements s'engagent à mettre en place des systèmes pour protéger les enfants et des dispositifs de prises en charge alternatives lorsque les enfants sont séparés de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent. De plus, par l'**Article 2**, ils sont obligés de fournir le même niveau de soins pour tous les enfants se trouvant sous leur juridiction; l'**Article 3** stipule que 'l'intérêt supérieur' de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les actions qui concernent les enfants et l'**Article 12** que tous les enfants doivent pouvoir exprimer leur opinion sur tous les sujets qui les concernent. Des dispositions plus spécifiques existent, notamment l'**Article 22** qui établit les droits d'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié, accompagné ou non accompagné, à bénéficier de la protection et de l'assistance humanitaire (voir aussi Document d'appui 2.1).

STRUCTURE DE CE DOSSIER DE RESSOURCES

Le matériel de ce dossier de ressource est vaste mais conçu de manière à ce que les personnes qui s'en servent puissent sélectionner les sections qui correspondent à leurs besoins.

Thème 1: il examine certains concepts d'introduction, notamment des définitions, l'impact de la séparation sur les enfants et l'apport de soin et de protection dans un contexte d'urgences.

Thème 2 : il introduit les Principes Directeurs Inter-agences relatifs aux enfants non-accompagnés ou séparés, y compris le Cadre du travail de protection et différents principes qui peuvent être utiles à tout travail avec les enfants séparés.

Thème 3 : il étudie comment les enfants se retrouvent séparés, comment prévenir les séparations et les précautions à prendre lors des évacuations.

Thème 4 : il fournit des indications concernant les évaluations d'urgence, notamment sur la localisation et l'identification des enfants séparés.

Thème 5 : il couvre les questions qui concernent la planification des dispositifs de prise en charge des enfants séparés et étudie en particulier les programmes de placement familial des agences et les aspects négatifs des prises en charge institutionnelles des enfants séparés.

Thème 6 : il détaille les six étapes de la recherche et de la réunification des familles: l'identification, la documentation, la recherche, la vérification, la réunification et le suivi.

Thème 7 : il se concentre sur l'importance des activités de contrôle continu, et étudie spécifiquement l'apport de matériel et de soutien psychosocial.

Thème 8 : il étudie brièvement la question de l'adoption dans un contexte d'urgences.

Des exercices participatifs, des transparents et des documents d'appui sont fournis. Il est fortement recommandé aux modérateurs de développer du matériel spécifique à la région ou au pays, comme par exemple des études de cas afin de rendre la formation plus pertinente.

Des références peuvent aussi être faites au Guide de Formation relatif au Programme en faveur des Enfants Séparés en Europe (2001), compris dans le matériel de référence du CD-Rom de l'ARC. Ce Guide de Formation a été développé comme introduction complète au 'Programme en faveur des enfants séparés en Europe (PESE): Déclaration de Bonne Pratique' et conçu pour encourager et permettre aux officiels et aux professionnels d'examiner les implications de la Déclaration de Bonne Pratique dans leur rôle et leurs responsabilités lors d'un atelier. Ce Guide de Formation fournit du matériel extensif qui peut être particulièrement intéressant pour les personnes qui s'occupent des questions concernant les enfants demandeurs d'asile.

TERMINOLOGIE

La section suivante décrit comment différents termes sont utilisés dans ce Dossier de ressources. Les modérateurs devront veiller à ce que ces termes soient clairement compris lors des programmes de formation:

La personne en charge des enfants fait référence à la personne qui s'occupe au jour le jour d'un ou des enfants, qu'il s'agisse d'un des parents, d'un membre de la famille, d'un ami de la famille ou toute autre personne. Il peut s'agir des parents de la famille d'accueil qui ont recueilli l'enfant spontanément ou par un processus d'accueil plus officiel.

Orphelin est un terme utilisé de différentes manières dans différentes langues et cultures. Par exemple, dans certaines cultures, il implique la perte de la mère, du père ou des deux. Dans d'autres contextes, il est utilisé pour décrire la situation

actuelle d'un enfant plutôt que son statut vis à vis de ces parents. Ainsi, un enfant qui vit dans la rue peut être vu comme orphelin même si ces deux parents sont encore vivants alors qu'un enfant dont les deux parents sont morts et qui vit heureux avec des membres de sa famille élargie ne sera pas décrit comme étant orphelin. Dans de nombreux contextes, le terme 'orphelin' peut avoir une connotation négative.

Enfant séparé et Enfant non-accompagné - voir les définitions dans le Thème 1.

Placement est un terme contenant diverses définitions. Dans ce Dossier de ressources, il décrit la situation des enfants qui vivent avec des personnes qui ne leur sont pas apparentées. Il est important de faire la différence entre le placement **spontané informel et non organisé**, placement résultant d'initiatives personnelles et le placement **officiel, organisé ou géré par des agences** qui résulte du travail d'une agence extérieure.

Soin et Prise en charge provisoire sont des termes utilisés pour décrire les dispositifs de prise en charge des enfants séparés qui se veulent temporaires en attendant le retour d'un enfant vers sa famille. Ce terme de 'provisoire' peut cependant mener à de situations où la recherche des familles se révèle infructueuse et qui nécessitent une prise en charge à long terme.

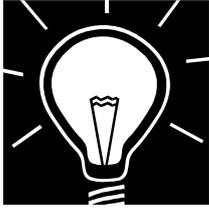
Soutien psychosocial est un terme qui inclut toute une série de stratégies permettant de répondre aux besoins psychologiques, émotionnels, sociaux et spirituels des enfants et des adultes, en particulier pour ceux qui font face à des difficultés comme la perte, la séparation ou des événements traumatisants. Il doit être basé sur une compréhension claire de la culture et non sur l'idée que les approches occidentales (ex: le counselling) sont toujours les plus pertinentes.

Recherche et Réunification/Regroupement familial ces termes font référence à un processus complexe (décrit en détail dans le Thème 6), qui comprend l'identification des enfants séparés, la constitution de dossier, la recherche, la vérification, le regroupement familial et le suivi. Le terme de 'recherche' est souvent utilisé pour couvrir le processus dans son ensemble: le sigle ICRR, ou même ICRVRS, est quelques fois utilisé.

Le terme de 'regroupement' doit être utilisé avec précaution car il peut être trompeur. La recherche d'une famille implique généralement la recherche des parents de l'enfant ou si cela n'aboutit pas la recherche d'autres membres de la famille élargie. Dans ce cas, il sera préférable de faire référence à un 'placement dans la famille élargie' car il se peut que l'enfant n'ait jamais vécu avec cette famille au préalable.

Note: Le terme de "**mineur** séparé ou non-accompagné" n'est pas utilisé dans ce Dossier de ressources à cause de connotations de moindre importance qu'il peut avoir.

Enfants Séparés



Thème 1

Concepts d'introduction.

POINTS CLES A RETENIR

- ***Il est important de faire la différence entre les enfants séparés et les enfants non-accompagnés.***
- ***La séparation peut avoir un impact aux implications graves sur le développement des enfants.***
- ***Les activités prioritaires dans le cas d'urgences sont la prévention des séparations et l'identification rapide des enfants qui ont pu se retrouver séparés de leur famille.***
- ***Lorsque cela est possible, les dispositifs de prise en charge devront être mis en place sur la base des possibilités familiales et communautaires.***

Les enfants séparés de leurs parents et des autres membres de leur famille par suite d'un conflit, d'un déplacement de population ou d'une catastrophe naturelle comptent parmi les plus vulnérables. Séparés de leurs proches dans la tourmente des événements, ces enfants se trouvent privés des soins et de la protection de leur famille au moment même où ils en auraient le plus besoin. Exposés à la violence et à l'exploitation, ils sont parfois en danger de mort. Certains d'entre eux, appelés à protéger leurs jeunes frères et sœurs et à prendre soin d'eux, ont des responsabilités d'adulte. Le sort de ces enfants et de ces adolescents qui ont perdu tout ce qui constituait leur univers familial – un foyer, une famille, des amis et la stabilité – est un symbole puissant de l'impact dramatique des crises humanitaires sur la vie des individus.

Lors d'une crise majeure, l'effondrement des infrastructures et des services sociaux place parfois les communautés et les États eux-mêmes dans l'incapacité d'assurer la protection et l'assistance que réclament les enfants séparés de leur famille. Il est donc impératif que les organisations humanitaires s'assurent que les enfants les plus vulnérables bénéficient d'une protection.

Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004).

L'expérience a montré que le fait de préserver l'unité familiale aide à minimiser les effets que peuvent avoir les événements catastrophiques sur les enfants. Néanmoins, les séparations existent, en particulier lors des déplacements massifs de population et il est donc essentiel que des activités qui limitent les séparations

et qui identifient les enfants qui ont été séparés soient mises en place et fonctionnent aussi vite que possible. Plus les enfants séparés sont identifiés rapidement, plus les chances de réunification des familles sont grandes.

ENFANTS SEPARES ET NON-ACCOMPAGNES

Il est important que la terminologie soit bien comprise et que la distinction entre 'enfants séparés' et 'enfants non-accompagné' soit faite. Lors d'un conflit armé ou d'une autre catastrophe, de nombreux enfants se retrouvent séparés de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux. Toutefois, dans les situations d'urgences, peu d'enfants se retrouvent complètement seuls (vraiment 'non-accompagnés') même s'ils ont été séparés de leurs parents ou des personnes qui s'occupent normalement d'eux. Beaucoup d'entre eux peuvent vivre, ou être accompagnés par des membres de la famille élargie, des amis, des voisins ou d'autres adultes, ils sont dans ce cas décrits comme 'séparés'.

Les **enfants séparés** de leur famille sont séparés de leurs deux parents (père et mère) ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à leurs besoins ; ils ne sont pas nécessairement séparés d'autres membres de leur famille. Certains « enfants séparés » peuvent donc être accompagnés par des membres adultes de leur famille.

Les **enfants non accompagnés** (parfois appelés « mineurs non accompagnés ») sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux.

Les **orphelins** sont des enfants dont on sait que les deux parents sont morts. Dans certains pays, toutefois, un enfant qui n'a perdu que l'un de ses parents est appelé « orphelin ».

Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004).

La famille est définie dans certains endroits comme l'entourage immédiat de l'enfant: les parents, les frères et les sœurs. Dans d'autres endroits, elle représente la famille élargie, c'est à dire, qu'elle comprend les grands-parents, les tantes, les oncles et des personnes plus éloignées faisant partie du clan, du village ou de la communauté. La manière de s'occuper d'un enfant varie mais dans la plupart des sociétés, il est reconnu qu'il est préférable pour un enfant d'être auprès de sa famille.

L' IMPACT DE LA SEPARATION SUR LES ENFANTS

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes face aux maladies et aux blessures, mais les enfants séparés manquent aussi de protection physique et du soutien psychosocial et émotionnel dont ils ont besoin. Sans ce soutien, leur développement complet risque d'être interrompu ou empêché.

Sur le court terme, ils peuvent être submergés par les aspects pratiques de la fuite, de leur arrivée dans un lieu inconnu, par la fatigue du voyage et souffrir du choc de l'éloignement d'avec leur famille et leur environnement. Il se peut aussi

qu'ils arrivent dans une nouvelle culture et sont incapables de parler une nouvelle langue et d'exprimer leurs opinions. Une fois arrivés, ils doivent souvent faire face à des entretiens probatoires sur leurs origines, sur leurs identités et sur leurs motivations de la part de personnes officielles qui peuvent manquer de compréhension vis à vis de leur culture et des circonstances. Ils devront peut-être donner leurs empreintes digitales, subir des examens médicaux poussés pour établir leur âge. Ils seront peut-être retenus dans des 'zones d'attentes', dans des centres d'accueil ou même en prison.

La séparation n'arrive pas indépendamment à d'autres événements. Un enfant séparé peut avoir été témoin d'événements effrayants ou sans doute violents et avoir vécu de grandes pertes – la perte des parents et de la famille, de la maison, de proches, d'amis, de l'école et de la sécurité propre à un environnement familial. Dans les situations de conflits armés ou d'autres catastrophes, la survie même des enfants séparés et non-accompagnés peut être menacée.

Pour ceux, qui sont trop jeunes ou pour d'autres raisons, incapables de fournir des informations les concernant ou concernant leur famille, la séparation peut devenir permanente.

SEPARATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

La séparation peut avoir un effet grave sur le développement de l'enfant à la fois sur le court et le long terme. L'impact variera selon l'âge de l'enfant, son niveau de développement intellectuel, sa maturité émotionnelle et la nature et la durée de la séparation. Des différences culturelles importantes existent aussi. Elles reflètent les différentes manières de s'occuper d'un enfant et en particulier les liens particuliers qui attachent un enfant à ses parents, ses frères et sœurs, ses proches, etc. Les résultats de recherches ont suggéré que la période de 4/6 mois à 2/3 ans est particulièrement importante à la formation de ces liens et au développement de l'attachement de l'enfant et qu'une séparation survenue lors de cette période peut engendrer une grande détresse chez l'enfant.

Ces effets néfastes de la séparation seront sans doute limités si des adultes attentifs s'occupent de l'enfant et lui apportent un niveau d'affection, de soins et de stimulation adapté à son âge, à son stade de développement et à ses besoins particuliers. Un tel niveau de soins est rarement possible dans des centres de résidences ou dans des institutions.

Il est important de savoir que les jeunes enfants peuvent avoir un sens du temps limité. Ainsi, un enfant séparé ne pourra peut-être pas saisir le concept de prise en charge 'provisoire' sur une période de quelques jours, quelques semaines ou quelques mois et une période de deux semaines peut sembler être une éternité à un jeune enfant.

N.B. le Dossier de ressources de l'ARC **Développement de l'Enfant et de l'Adolescent** fournit plus d'informations sur les effets de la séparation sur les enfants.

PROTECTION ET ASSISTANCE DANS UN CONTEXTE D'URGENCES

Les effets de la séparation étant identifiés et le besoin d'action prioritaire reconnu, il est important de comprendre que les circonstances d'une urgence peuvent

engendrer certaines contraintes et certaines difficultés à l'apport de protection et de soin.

- Les décisions prioritaires devront peut-être être prises tout en travaillant simultanément sur la prévention, le soutien immédiat et les activités de recherche des familles.
- Lors de l'identification des enfants séparés, il est important d'être à la fois sensible et vigilant afin d'éviter de prendre des décisions qui encourageraient des séparations, comme par exemple, en séparant les enfants de la foule, en leur constituant un dossier avant d'être sûr qu'ils sont bien séparés, ou en mettant en place des réponses à grande visibilité qui encouragent les abandons d'enfants.
- En règle générale, les familles qui prennent en charge un enfant séparé pendant le déplacement d'une population devront être encouragées à continuer de s'occuper de lui si les deux parties sont contentes de la situation et s'il n'y a pas d'autres préoccupations immédiates quant au bien-être de l'enfant. Si la constitution d'un dossier n'est pas possible immédiatement, les familles devraient être conseillées sur qui contacter une fois arrivées à destination, ex: la Croix Rouge, le HCR, les ONG ou les autorités locales.
- Un contrôle et un bilan périodiques sont nécessaires dans le cas où les enfants sont pris en charge spontanément ou sont placés officiellement même si cela peut se révéler difficile dans les situations précaires ou instables.
- Plus la séparation est longue, plus les chances de regroupement finales sont faibles. Toutefois, le besoin de protéger les enfants séparés devra toujours être la première considération. Le processus complet de constitution de dossier, de recherche, de préparation, de réunification et de suivi devra être effectué aussi bien que le permettent les circonstances.
- D'autres décisions prioritaires devront peut-être être prises, par exemple le fait de se concentrer sur les enfants les plus jeunes en admettant que les plus âgés ont plus de chance de pouvoir se débrouiller seuls, ou en se concentrant déjà sur les enfants non-accompagnés plutôt que sur les enfants séparés accompagnés par des adultes.
- Dans les régions, où plusieurs pays voisins sont en conflit, il est possible que des enfants subissent des déplacements et/ou des séparations répétées. Cela peut avoir un impact particulier sur les enfants et nécessite une stratégie régionale et une collaboration et coordination inter-agences. Cette question est abordée dans l'Exercice 1.3.
- Les organisations qui n'ont pas la capacité de s'engager sur le long terme ne devront pas intervenir dans le travail de protection des enfants dans les urgences, et pour celles qui le peuvent, il est nécessaire qu'elles aient prévu une stratégie de sortie afin de pouvoir travailler en vue de celle-ci dans leur planning.

ENFANTS SEPARES SANS ADRESSE

Pour certains enfants, il est difficile d'obtenir assez d'informations pour commencer à rechercher leurs familles. Cela peut être dû à leur jeune âge, parce qu'ils sont particulièrement traumatisés ou parce qu'ils ont du mal à communiquer,

ou encore parce qu'ils ne connaissent peut-être pas leur adresse, l'identité de leurs parents, ou leur propre identité. Il ne faut pas négliger ces enfants en faveur de ceux dont les familles sont plus faciles à retrouver.

Pour ces enfants, des procédures spécifiques doivent être suivies. Elles sont présentées plus en détail dans la section sur la constitution des dossiers du Thème 6.

L'IMPACT DU VIH / SIDA

Le VIH/SIDA et les conflits en présence représentent une menace combinée pour la vie des jeunes, en particulier celles des filles. De nombreux enfants ont perdu leurs parents à cause du SIDA et se retrouvent sans protection ni assistance. Certains de ces enfants doivent vivre d'ailleurs avec le VIH/SIDA eux-mêmes. La stigmatisation et la discrimination associées au VIH/SIDA font que leurs droits légitimes à la nourriture, à un abri, à l'éducation et aux soins de santé sont souvent bafoués.

Ces enfants se retrouvent orphelins à cause du SIDA mais font aussi face au risque de se voir exposés à l'infection par le VIH. Il est reconnu que dans les situations de conflits le VIH/SIDA se répand rapidement dû aux échanges sexuels, à la violence sexuelle, au peu de sensibilisation et à l'interruption des services vitaux de santé et d'éducation.

Le VIH/SIDA a d'importantes implications pour tous les éléments des programmes concernant les enfants séparés. Les enfants orphelins à cause du SIDA doivent être identifiés en même temps que les autres enfants séparés et leurs besoins en terme de protection et de soins doivent être évalués aussi vite que possible. Il est préférable pour ces enfants de trouver des placements en famille au sein de leur communauté. Une sensibilisation de la communauté dans son ensemble peut être nécessaire pour aider à la prévention et à l'élimination de la discrimination de ces enfants. Ils auront besoin d'un accès possible à des séances de counselling volontaires et confidentielles ainsi qu'à des soins de santé et à l'éducation. Des programmes de sensibilisation et de prévention doivent être intégrés dans toutes les activités propres aux réponses humanitaires.

MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 1

Transparent 1.1 : Points clés à retenir	Résume les points clés à retenir du Thème 1.
Transparent 1.2 : Définitions	Présente les définitions utilisées dans les Principes Directeurs Inter-agences.
Transparent 1.3 : Protection et Assistance dans un contexte d'urgences	Etablit la liste du nombre de difficultés et de contraintes qui peuvent être rencontrés dans une situation d'urgences.
Exercice 1.1 : Définitions	Introduit aux participants les concepts présents derrière les définitions utilisées.
Exercice 1.2 : Séparation: Exercice de sensibilisation	Sensibilise les participants aux effets de la séparation sur les enfants.
Exercice 1.3 : Le cas de Kollie	Etudie les effets de multiples séparations sur le développement physique et social d'un enfant.

SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA FORMATION

Des références peuvent être faites au Guide de Formation du Programme en faveur des Enfants Séparés en Europe (2001) pour plus d'informations ou des idées de formation.

Enfants Séparés



Thème 2

Cadre de protection pour les Enfants séparés.

POINTS CLES A RETENIR

- ***Un cadre général de protection doit guider les actions en faveur des enfants séparés.***
- ***Toutes les décisions et les actions prises en faveur des enfants séparés devront être basées sur une série de principes directeurs.***
- ***Il est nécessaire de veiller à ce que la confidentialité et la protection des données soient respectées tout au long des différentes étapes du processus de recherche et de réunification.***
- ***La réunification (ou regroupement familial) devra être la priorité première dans le cas de recherche de solutions à long terme pour les enfants non-accompagnés et séparés.***

Comme nous l'avons déjà mentionné, les Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ont été publiés en 2004.

Les Principes Directeurs fournissent un cadre pour toutes les organisations qui travaillent avec ou en faveur des enfants séparés. Ils sont destinés à garantir que toutes les mesures et décisions prises au sujet des enfants séparés de leur famille sont ancrées dans un cadre de protection et respectent les principes de l'unité de la famille et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Toutes les phases d'une situation de crise sont couvertes: prévention des séparations, recherches et regroupement familial, en passant par la prise en charge provisoire des enfants et la recherche de solutions à long terme.

Ces Principes Directeurs ont été développés et endossés par: le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'International Rescue Committee, Save the Children UK et World Vision International.

Ce document donne de nombreux renseignements sur ce qui va suivre dans ce thème.

UN CADRE DE PROTECTION

La vie des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille peut être menacée lors d'un conflit armé ou d'un autre type de catastrophe. Ces enfants

risquent fort de voir leurs droits fondamentaux bafoués et d'être exposés à divers dangers tels que mauvais traitements, exploitation ou enrôlement dans les forces armées.

Les organisations qui travaillent avec ou en faveur des enfants non-accompagnés ou séparés doivent veiller à ce que leurs activités se déroulent de manière impartiale (en terme de race, nationalité, origine ethnique, religion, genre ou d'autres critères similaires). Chaque organisation doit tenir compte des besoins globaux en matière de protection, et agir conformément à son mandat, à ses compétences ou à ses modalités d'action spécifiques. Les politiques, les programmes et les décisions adoptés au sujet des enfants séparés doivent être en conformité avec les dispositions des instruments suivants :

- la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) (1989) et ses deux Protocoles facultatifs (2000) ;
- les quatre Conventions de Genève (1949) et leurs deux Protocoles additionnels (1977) ;
- la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et son Protocole (1967) ;
- autres traités internationaux pertinents.

Le Document d'appui 2.4 fait la liste des instruments internationaux clés qui concernent les enfants séparés.

Le concept de « **protection** » se rapporte à toutes les activités visant à garantir le plein respect des droits de la personne – d'un enfant, en l'occurrence – tels qu'ils sont énoncés dans les instruments pertinents des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il existe essentiellement trois types de mesures complémentaires pour venir en aide aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille :

- **Mesures directes** ayant pour objet de prévenir ou de faire cesser des abus systématiques spécifiques et/ou d'en atténuer les effets immédiats ;
- **Mesures correctives** visant à permettre aux enfants de vivre à nouveau dans la dignité par le biais de la réadaptation, de la réintégration des droits et de la réparation ;
- **Mesures d'ordre général** visant à créer et/ou à consolider un environnement – politique, institutionnel, juridique, social, culturel et économique – propice au respect intégral des droits de la personne.

Un cadre de protection global doit guider toutes les actions en faveur des enfants séparés.

Workshop on protection for human rights and humanitarian organizations – *Doing something and doing it well*, Rapport (en anglais seulement) du troisième « Atelier sur la protection » organisé au CICR, à Genève, du 18 au 20 janvier 1999.

UNE APPROCHE GLOBALE

Tous les enfants ont le droit de recevoir protection et assistance en vertu d'une large gamme d'instruments internationaux, régionaux et nationaux. Toutefois, les droits suivants revêtent une importance particulière pour les enfants séparés de leur famille. Chaque enfant a droit :

- à un nom, à une identité légale et à l'enregistrement de sa naissance ;
- à une protection physique et juridique ;
- à ne pas être séparé de ses parents ;
- à voir ses besoins essentiels pourvus ;
- à recevoir les soins et l'assistance appropriés à son âge et à ses besoins en matière de développement ;
- à participer aux décisions concernant son avenir.

Cette liste est présentée dans le Document d'appui 2.2. D'autre part, les Documents d'appui 2.1 et 2.4 mettent spécifiquement en avant les articles de la CDE et de différents instruments internationaux qui sont particulièrement pertinents aux enfants séparés.

La responsabilité d'assurer la survie et le bien-être des enfants incombe, au premier chef, aux parents, aux familles et à la communauté. Les autorités, nationales et locales, sont responsables de faire en sorte que les droits des enfants soient respectés. En situation d'urgence, des mesures doivent être prises pour protéger l'unité de la famille et éviter que des enfants soient séparés de leurs proches.

En vertu du principe de l'unité de la famille (ou de l'intégrité de la famille), tous les enfants ont droit à une famille ; de même, les familles ont le droit de prendre soin de leurs enfants. Les enfants non accompagnés ou séparés doivent bénéficier de services visant à les réunir le plus tôt possible avec leurs parents ou avec les personnes à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de prendre soin d'eux. Si, lors d'une situation d'urgence, un grand nombre d'enfants se trouvent séparés de leurs parents ou d'autres membres de leur famille, la priorité doit être donnée aux enfants les plus vulnérables, qu'ils soient ou non accompagnés, en sachant que les enfants non accompagnés risquent d'être les plus en danger.

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant constitue la norme sur laquelle doivent être fondées les décisions et les mesures prises en faveur des enfants par des organisations nationales ou internationales, des tribunaux, des organes administratifs ou des organes législatifs. Les présents *Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille* sont à prendre en compte au moment de déterminer l'intérêt supérieur d'un enfant dans une situation donnée.

L'opinion de l'enfant doit être entendue et se voir accorder l'importance qui lui est due en fonction de l'âge et du degré de maturité de l'enfant concerné. Il convient de tenir les enfants au courant des projets qui les concernent –notamment des décisions relatives à leur placement et à leur prise en charge –ainsi que des progrès réalisés en matière de recherches et de regroupement familial. Les programmes devraient prévoir la participation active des enfants aux initiatives

destinées à prévenir les séparations de familles ou à en affronter les conséquences.

Non-discrimination : l'un des éléments essentiels du droit international humanitaire est que la protection et les garanties qu'il prévoit doivent être accordées à tous, sans discrimination. Ainsi, les quatre Conventions de Genève et leurs deux Protocoles additionnels précisent que les catégories spécifiques de personnes protégées « doivent être traitées avec humanité (...) sans aucune distinction de caractère défavorable fondée sur le sexe... ». La Convention relative aux droits de l'enfant renforce le principe essentiel de la non-discrimination, tout en reconnaissant que les fillettes ont des besoins particuliers qui doivent être pris en considération lors de la conception des programmes visant à leur assurer assistance et protection.

Les besoins particuliers des filles doivent être pris en considération pendant toute la durée des conflits armés et la période d'après-guerre. Des mesures appropriées doivent être mises en place à chaque étape des programmes. Voir, par exemple, la résolution 1261 (1999) sur les enfants dans des situations de conflit armé dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies « prie instamment toutes les parties à des conflits armés de prendre des mesures spéciales pour protéger les enfants, en particulier les filles ».

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COOPÉRATION

Un planning et une coordination efficaces entre toutes les organisations impliquées doivent assurer une approche intégrée dans tous les aspects du travail avec les enfants séparés, des activités de prévention, en passant par les dispositifs de prise en charge, la recherche et le regroupement.

Il est important que l'ensemble de l'action soit coordonné avec les autorités gouvernementales compétentes, sauf si cela devait aller à l'encontre de l'intérêt supérieur des enfants. Des mécanismes favorisant le dialogue et la coordination doivent être établis dès les premières phases d'une situation d'urgence, et être maintenus tout au long du processus.

Des rôles de responsabilités spécifiques doivent être établis dans les domaines clés, comme pour la prise en charge des enfants et la recherche des familles, selon le mandat, les compétences et la capacité de chaque organisation face à une situation donnée. D'autre part, une stratégie de communication doit être établie pour soutenir le cadre de protection.

Les organisations devront essayer d'arriver à une compréhension commune et à une action cohérente en accord avec les Principes Directeurs Inter-agences.

Les organisations concernées devraient s'attacher à parvenir à une compréhension commune de la question. Elles pourront ainsi mener une action coordonnée et conforme aux présents Principes directeurs.

L'action en faveur des enfants séparés exige, de la part des organisations concernées, un engagement à long terme, qui s'étend souvent sur plusieurs années. Dès les premiers stades de leur action, ces organisations devraient donc s'efforcer de prévoir quand et comment elles mettront fin à leur engagement et transféreront la responsabilité de leurs activités à d'autres entités, nationales ou autres.

STRUCTURES LOCALES

Dans tous les aspects du travail lié à la séparation, il est particulièrement important que les autorités locales et nationales ainsi que les organisations locales soient impliquées.

Leur implication va des activités de prévention, à l'identification et à la constitution des dossiers (par exemple, lorsque des autorités ont des cas préoccupants à des points d'entrée), à la mise en place des services de protection et d'assistance, jusqu'au regroupement des familles et au suivi.

Il est important que les capacités locales soient évaluées car il sera peut-être nécessaire d'apporter un soutien en terme de renforcement de capacité ou de formation afin de veiller à ce les structures soient totalement équipées pour répondre aux besoins des enfants séparés.

CONFIDENTIALITE

La confidentialité et la protection des données collectées au sujet des enfants séparés revêtent une importance cruciale ; il importe que toutes les instances impliquées en soient conscientes.

Les organisations doivent veiller à conserver et à protéger en permanence leurs données d'enregistrement, les enfants pouvant souhaiter plus tard obtenir des informations sur leurs origines. Dans certaines situations, il peut être décidé de centraliser l'ensemble des enregistrements et de les placer sous la responsabilité d'une organisation spécialisée.

Des précautions doivent être prises lors du partage ou de la publication d'informations relatives aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, en particulier quand des photographies des enfants sont diffusées dans le cadre des recherches. Il est important de savoir qui aura accès aux informations collectées.

À chaque fois que les enfants séparés sont déplacés, tous les documents les concernant devront les accompagner, notamment les documents de voyage, le certificat de naissance et tout autre document d'identification ou d'enregistrement, le dossier médical, les certificats scolaires ou tout autre document susceptible d'aider à son identification.

SOLUTIONS A LONG TERME

La réunification (ou regroupement familial) est la toute première priorité pour les enfants séparés. Si elle ne représente pas l'intérêt supérieur de l'enfant ou n'est pas possible à ce moment là, d'autres moyens ou d'autres options comme le placement, les foyers, ou l'adoption devront être mis en place. (NB: L'adoption n'est pas une option dans les situations d'urgences).

La situation devient plus complexe lorsque les enfants séparés se trouvent dans un contexte de réfugiés et qu'une reconnaissance durable de leur statut de réfugié est aussi nécessaire. La meilleure solution durable pour les enfants non accompagnés ou séparés dépendra des circonstances particulières de chaque cas. Comme pour tous les enfants, le regroupement familial devra être la priorité pour les enfants séparés, qu'il se fasse dans le pays d'asile, dans le pays d'origine

en passant par un rapatriement volontaire ou dans un autre pays. La solution durable de préférence est toujours le rapatriement volontaire et devra sans cesse être réévalué et appuyé activement lorsqu'il semble approprié. Lorsqu'il n'est pas possible, l'intégration locale est sans doute la meilleure alternative. La réinstallation des enfants séparés devra toujours être prise en considération de manière exceptionnelle et étudiée au cas par cas lorsque les autres solutions ne semblent pas appropriées. **La possibilité d'un regroupement familial éventuel ou le rapatriement volontaire devront toujours rester des options aussi longtemps que possible.**

Le **Document d'appui 2.3** fournit de plus amples informations sur les solutions durables à long terme.

N.B. Le HCR a établi des principes directeurs spécifiques à suivre dans le cas des enfants non-accompagnés demandeurs d'asile. Même si ces principes se concentrent sur la détermination du statut de réfugié des enfants séparés, ils contiennent aussi des recommandations sur l'identification et la mise en place de solutions durables adaptées aussi bien aux enfants qui peuvent obtenir l'asile qu'aux autres. (Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile, HCR, Genève, 1997).

MATERIELS DE FORMATION DU THEME 2

Transparent 2.1 : Points clés à retenir	Résume les points clés à retenir pour le Thème 2.
Transparent 2.2 : Cadre de protection	Présente un cadre de protection provenant de l'atelier sur la protection des droits humanitaires et les organisations humanitaires (1999).
Transparent 2.3 : Provisions clés relatives à la protection et à l'aide aux enfants séparés.	Résume différentes provisions provenant d'un large choix d'instruments internationaux, régionaux et nationaux.
Exercice 2.1 : Cadre de protection pour les enfants séparés	Etude de cas qui met en avant les droits de l'enfant et l'importance de l'application des principes directeurs.
Exercice 2.2 : Utilisation de la CDE lors de prise de décision.	Explore les questions et les dilemmes relatifs à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.
Exercice 2.3 : Application des principes directeurs: Audit d'organisation	Evalue le niveau des organisations quant à l'application des principes directeurs dans leur travail.
Document d'appui 2.1 : Points clés de la CDE relatifs aux enfants séparés	Donne plus de détails sur les Articles relatifs aux questions liées aux Enfants séparés.
Document d'appui 2.2 : Approche globale aux questions liées à la séparation	Présente les principes directeurs du travail avec les Enfants non-accompagnés et les Enfants séparés.
Document d'appui 2.3 : Solutions durables à long terme	Fournit plus d'informations sur les solutions durables à long terme pour les enfants réfugiés.
Document d'appui 2.4 : Instruments clés relatifs aux Enfants séparés.	Liste de tous les instruments et des articles pertinents.

Enfants Séparés



Thème 3

Prévention de la séparation.

POINTS CLES A RETENIR

- *Les enfants seuls ne sont pas toujours des enfants 'séparés'.*
- *Il est essentiel que les activités qui visent à limiter les séparations soient mises en place aussi vite que possible.*
- *Les enfants peuvent être séparés de leur famille de différentes manières et la réponse doit en refléter les causes.*
- *Les agences doivent faire particulièrement attention à ce que leurs propres activités ne mènent pas à des séparations accidentelles.*
- *L'évacuation des enfants devra être seulement effectuée dans des conditions particulières.*

INTRODUCTION

Les enfants ont droit de par la loi à la protection. En général, ils sont mieux protégés lorsqu'ils sont auprès de leur famille. De plus, l'expérience a montré que le fait de préserver l'unité familiale aide à minimiser les effets que peuvent avoir les événements catastrophiques sur les enfants.

La séparation de sa famille représente un événement dévastateur pour tout enfant. Pour ceux, qui sont trop jeunes ou pour d'autres raisons, incapables de fournir des informations les concernant ou concernant leur famille, la séparation peut devenir permanente.

Il est essentiel que des activités qui visent à limiter les séparations soient mises en place dans toute opération aussi vite que possible. La nature de ces activités devra dépendre de l'analyse attentive de la situation, notamment du type de déplacement vécu par la population. Il est aussi nécessaire de comprendre certaines des raisons qui ont entraîné en premier lieu la séparation des enfants.

COMMENT LES ENFANTS DEVIENNENT-ILS SEPARES

Dans les situations d'urgences, un grand nombre de raisons expliquent que des enfants se trouvent séparés de leur famille. Elles peuvent être examinées selon deux grandes catégories: la **séparation accidentelle** - en fuyant un danger ou lors d'une évacuation, et la **séparation délibérée** - des enfants abandonnés ou confiés à un tiers ou à une institution (cela peut être fait dans l'espoir de lui donner

de meilleures chances de survie ou de bénéficier d'une assistance), ou encore lorsque les enfants décident eux-même de partir.

Il est néanmoins possible, même dans des situations d'extrême urgence, d'éviter que des enfants soient séparés de leur famille. Des démarches peuvent être effectuées auprès des autorités compétentes ou d'autres parties pour réduire le risque de séparation. Les contacts visant à prévenir les séparations (accidentelles ou délibérées) ainsi qu'à promouvoir les regroupements familiaux doivent être fondés sur une bonne compréhension des causes de la séparation.

Séparations accidentelles

Pendant un conflit ou une catastrophe naturelle et en particulier lorsque ceux-ci causent un déplacement de population, les enfants peuvent se retrouver séparés de leurs familles ou des personnes qui s'occupent d'eux. Les séparations accidentelles peuvent être particulièrement traumatisantes pour l'enfant qui peut-être ne pourra pas comprendre ce qu'il se passe. Les séparations peuvent survenir entre autres pour les raisons suivantes:

- Les enfants s'égarer loin de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux;
- Les familles se retrouvent séparées lors d'une fuite (ou même peut-être lors d'un rapatriement);
- Les enfants fuient une attaque perpétrée contre leur maison;
- Mort ou blessure de membres de la famille;
- Capture ou arrestation de membres de la famille;
- Les enfants handicapés sont incapables de suivre les autres membres de la famille;
- La police ou autre amène un enfant 'perdu' à une institution sans rechercher véritablement les circonstances de sa situation.

Séparations délibérées

Cette seconde catégorie fait référence aux séparations qui résultent d'une décision consciente de la part de l'enfant, des parents ou des personnes qui s'occupent de l'enfant. Il est possible que les parents ou les personnes en charge de l'enfant aient la possibilité d'expliquer à l'enfant ce qui se passe mais l'impact de cette séparation sera néanmoins susceptible d'être traumatisant pour l'enfant. Les circonstances de telles séparations sont généralement les suivantes:

- Familles faisant face à de nombreuses difficultés (pauvreté, effondrement des structures de la famille élargie, mort ou handicap des parents, etc.)
- Familles envoyant leurs enfants chez des parents ou des amis dans un autre pays;
- Enfants qui choisissent de quitter leur famille;
- Enfants qui vivent de manière indépendante avec le consentement de leur famille;
- Abandon des enfants pendant une fuite (les enfants de parents célibataires peuvent être particulièrement vulnérables);

- Familles confiant leurs enfants pour leur sécurité (à des personnes locales, à des institutions ou au personnel d'assistance);
- Enfants laissés par leur famille d'accueil (par exemple lors d'un rapatriement), les enfants d'un groupe ethnique différent de celui des personnes qui s'occupent d'eux sont particulièrement vulnérables.

SEPARATIONS PROVOQUEES PAR UNE AGENCE

Les agences elles-mêmes peuvent causer des séparations en n'accordant pas assez d'importance à l'unité familiale. Il peut s'avérer dans le pire des cas que des agences mettent en place des formes de prise en charge institutionnelles qui accueillent des enfants qui ont des parents ou des personnes qui s'occupent d'eux, qui ne parviennent pas à constituer un dossier sur l'enfant et qui n'essaient pas de manière assez énergique de permettre à l'enfant de retourner chez lui.

D'autres exemples typiques de situations où l'intervention d'une agence extérieure peut mener à la séparation d'un enfant comprennent:

- Déplacements de populations mal organisés, politiques négligentes de déplacements d'enfants;
- Insuffisance au niveau de la conservation des données par les agences d'aide aux urgences;
- Retrait d'un enfant apparemment non-accompagné d'une situation sans avoir vraiment enquêté sur les circonstances de cet enfant; pas de conservation de données;
- Evacuation qui ne s'effectue pas selon les directives (voir la section sur l'Evacuation dans ce Thème).
- Enfants amenés à des centres de résidence sans que les procédures correctes de constitution de dossier n'aient été suivies ou sans contacter une agence spécialisée dans l'assistance aux enfants;
- Placement ou adoption d'enfant qui ne suivent pas les principes directeurs;
- Dispositif d'assistance aux enfants séparés peu ciblé qui encourage certaines familles à abandonner leurs enfants ou à prétendre malhonnêtement que leurs enfants sont 'séparés';
- Certaines activités des hôpitaux ou des centres de santé peuvent engendrer la séparation de famille, comme par exemple:
 - Certains parents peuvent être admis à l'hôpital sans avoir au préalable organisé la prise en charge de leurs enfants;
 - Certains parents peuvent ne pas pouvoir rester près de leurs enfants admis pour traitement;
 - Certains parents accompagnant leurs enfants peuvent avoir laissés à la maison d'autres enfants sans surveillance.

Ces catégories sont reprises dans le **Transparent 3.2**.

SEPARATIONS CAUSEES PAR DES FORCES OU GROUPES ARMES

Dans les situations de conflit, il est important de noter que les actions menées par des groupes militaires peuvent mener à des séparations. Cela peut être provoqué par des personnes visant la population civile (pouvant avoir comme conséquences des fuites difficiles), détenant des parents, du recrutement forcé d'enfants dans les forces armées comme combattant ou pour d'autres tâches (notamment à des fins sexuelles), ou de la détention de personnes afin de s'en servir comme boucliers humains. Les modérateurs peuvent se reporter au Dossier de ressources de l'ARC Enfants soldats pour plus d'informations sur cette catégorie d'enfants séparés.

D'autre part, il faut se rappeler que les forces de maintien de la paix peuvent aussi créer des séparations par inadvertance dans le cas d'interventions mal planifiées ou mal préparées. De nombreuses situations mentionnées ci-dessus dans la section 'séparations provoquées par une agence' s'appliquent également ici. Cette question a généré de plus en plus d'intérêt au cours de ces dernières années. Il est à noter que l'Alliance Save the Children a été activement impliquée dans l'apport de formation aux militaires de maintien de la paix.

Les groupes criminels sont aussi connus pour enlever des enfants séparés en vue par exemple de trafic à des fins sexuelles.

MESURES GENERALES POUR PREVENIR LES SEPARATIONS

Un certain nombre de mesures pour prévenir les séparations sont détaillées ci-dessous.

- Il est vital que la communauté ait conscience des causes et des conséquences des séparations et qu'elle s'implique dans les mesures de prévention. L'implication active des responsables locaux, des autorités locales, des centres médicaux, des centres de transit, des organisations religieuses, etc., est particulièrement importante tout comme le sont les campagnes d'informations élaborées pour promouvoir une large sensibilisation à ces questions.
- L'utilisation des médias de masse, comme la radio, peut être très importante hors des situations de camps en particulier lors des déplacements massifs de populations, et même pendant les fuites ou les retours.
- Une action visant à faire mieux connaître les différents moyens de prévenir les séparations devrait être menée auprès des gouvernements, des donateurs, du personnel des organismes nationaux et internationaux, des groupes religieux, des communautés et, en particulier, des femmes qui, dans les situations d'urgence, doivent souvent assumer la charge des enfants.
- Les familles devraient être sensibilisées aux mesures pouvant être prises dans les situations d'urgence pour réduire le risque de séparation. Les parents et les instituteurs devraient veiller à ce que chaque enfant connaisse son nom, son adresse et ses antécédents. Les recherches seront ainsi facilitées si l'enfant se trouve un jour séparé de sa famille. Le port de plaques d'identité peut faciliter l'identification des enfants, en particulier des plus jeunes, s'ils sont contraints de fuir.

- Il est nécessaire d'identifier les lieux particuliers où les séparations sont susceptibles de se produire, par exemple: les frontières, les points de contrôle, les lieux de transits, les centres médicaux et de se concentrer sur des activités de prévention à ces endroits.
- Il est nécessaire d'identifier les catégories spécifiques d'enfants les plus vulnérables face à la séparation, ex: les enfants placés, les enfants handicapés, les enfants dont les parents sont à l'hôpital, les enfants qui sont à la charge de personnes âgées, etc.
- Les organisations doivent veiller à ce que leurs actions n'encouragent pas, par inadvertance, la séparation de familles.
- Il existe deux moyens de contribuer à prévenir les séparations intentionnelles : veiller à ce que tous les ménages aient accès aux secours de base et aux services essentiels (à l'éducation, notamment) ; s'assurer que des procédures de sélection rigoureuses sont suivies par les personnes qui s'occupent des enfants dans les situations d'urgence.
- La rapidité est essentielle en terme de mise en place d'activités visant à limiter les séparations mais aussi en ce qui concerne les activités de recherche de famille dès qu'un enfant a été identifié.
- Les enfants seuls ne sont pas toujours 'séparés'. Il ne faut jamais présumer qu'un enfant n'est pas accompagné. Même s'il se trouve seul, il se peut que des membres de sa famille se trouvent aux alentours. Il est possible que des membres de la communauté qui se trouveraient à proximité puissent donner des informations utiles ou même s'occuper de l'enfant.
- En général, les enfants sont mieux au sein de leur communauté, avec des personnes qu'ils connaissent et qui connaissent peut-être leur famille et leur lieu d'origine.
- Les évacuations devront être effectuées seulement en dernier recours lorsque la vie des enfants est menacée car elles peuvent engendrer de nouvelles séparations et séparer les enfants des personnes de leur localité qui pourraient donner des informations importantes pour la recherche des familles.

Un certain nombre de mesures spécifiques visant à limiter les séparations sont présentées dans le **Document d'appui 3.1**.

L'EVACUATION DES ENFANTS

S'éloigner du danger est une réponse universelle et sensée à un danger. Les parents éloignent souvent leurs enfants d'une zone de guerre ou les envoient même ailleurs pour assurer leur survie. Les familles doivent néanmoins avoir toutes les informations nécessaires pour prendre une telle décision de manière rationnelle. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'expérience au Royaume-Uni a montré que le bien-être des enfants est souvent mieux assuré au sein de leurs familles, même quand celles-ci vivent dans des situations dangereuses, par rapport à leur évacuation pour vivre avec des familles inconnues dans la sécurité de la campagne. L'expérience a confirmé ces conclusions par la suite.

Les agences qui travaillent dans les urgences doivent souvent faire face à des décisions difficiles relatives au retrait des enfants des zones de conflits. Les

enfants devront être évacués avec des membres adultes de leur famille à chaque fois que cela est possible. L'évacuation d'enfants sans membre de leur famille doit se produire seulement en dernier recours et uniquement une fois qu'il est certain que leur protection et leur prise en charge ne peuvent pas être assurées sur place et que l'évacuation de toute la famille n'est pas possible. La séparation de ces enfants et de leurs parents est censée être temporaire.

Une évacuation spécifique des enfants séparés peut engendrer de nouvelles séparations car certaines familles peuvent abandonner leurs propres enfants en les déclarant 'séparés'. Les évacuations peuvent causer la séparation des enfants de personnes de leur localité qui pourraient fournir des informations utiles à la recherche des familles. Des évacuations mal organisées et mal pensées ont quelques fois provoqué la séparation des parents et des enfants sur du long terme; les enfants se sont ainsi retrouvés vivant dans des conditions peu satisfaisantes, parfois même à l'étranger.

Il arrive que des enfants se perdent ou se retrouvent séparés de manière permanente de leurs parents lorsque leurs données personnelles ne sont pas enregistrées pendant l'évacuation ou si ces informations ne sont pas données aux bonnes personnes. Lorsqu'il est question d'évacuation, *une agence expérimentée dans la recherche et le travail avec les enfants séparés doit toujours être associée à la planification et à l'exécution d'une évacuation.*

Le HCR et l'UNICEF, soutenus par le CICR ont produit un document "Evacuation d'enfants de zones en conflit – Réflexion et principes directeurs", (1992), qui fournit une analyse intéressante provenant d'une mission conjointe effectuée dans l'ancienne Yougoslavie. Ses conclusions mettent en avant trois principes fondamentaux:

- Protection et assistance sur place: une évacuation peut refléter l'échec des systèmes de protection et d'assistance des communautés locales, des gouvernements et des agences humanitaires.
- Préserver l'unité familiale: si les enfants sont déplacés, il est important qu'ils soient accompagnés par un membre de leur famille.
- Les évacuations se font seulement dans certaines conditions: les Principes directeurs présentent certaines recommandations clés qui permettent de prendre en compte les souhaits des parents et des enfants, d'effectuer l'évacuation dans des conditions de sécurité, de prendre les dispositions nécessaires pour l'accueil des enfants, et d'apporter l'assistance nécessaire pour éviter davantage de séparations ou une séparation permanente.

Les Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants séparés et non-accompagnés fournissent des conseils utiles sur la question de l'évacuation des enfants. Ils sont présentés dans le **Document d'appui 3.3**.

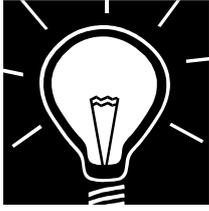
MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 3

Transparent 3.1 : Points clés à retenir	Résumé des points clés à retenir pour le Thème 3.
Transparent 3.2 : comment les enfants deviennent séparés	Présente les 3 catégories principales.
Exercice 3.1 : Causes de séparation et mesures de prévention	Aide les participants à identifier pourquoi les enfants se retrouvent séparés et à identifier et à établir la liste des mesures de prévention prioritaires.
Exercice 3.2 : Prévention des séparations: sensibilisation de la communauté	Met l'accent sur l'importance de la sensibilisation de la communauté, des structures communautaires et de la coopération inter-agences.
Exercice 3.3 : Evacuer des enfants de zones de conflits	Exercice de discussion qui encourage les participants à réfléchir aux situations où l'évacuation est une solution viable et à mettre en priorité les questions de protection des enfants.
Document d'appui 3.1 : Mesures spécifiques pour éviter la séparation des enfants	Liste.
Document d'appui 3.2 : Prévenir les Séparations	Extrait des Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants séparés et non-accompagnés.
Document d'appui 3.3 : Évacuations	Extrait des Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants séparés et non-accompagnés.

SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA FORMATION

L'utilisation d'études de cas provenant de la propre expérience des participants ou de la région sera particulièrement adaptée à la facilitation de la formation sur ce thème, spécifiquement en ce qui concerne la question de l'évacuation.

Enfants Séparés



Thème 4

Evaluation de la situation et localisation des Enfants séparés.

POINTS CLES A RETENIR

- ***Différents facteurs doivent être pris en compte pour mener à bien des évaluations efficaces de la situation des enfants séparés.***
- ***Une bonne coordination est nécessaire afin d'éviter la duplication d'informations et d'interviews inutiles d'enfants.***
- ***Il est essentiel que les enfants séparés soient identifiés aussi vite que possible afin que leurs besoins de protection et de soins soient évalués et satisfaits.***
- ***Les enfants pris en charge spontanément ne seront peut-être pas qualifiés de 'non-accompagnés' mais ils auront peut-être quand même des besoins importants en terme de protection et de soins.***

Dès le début d'une urgence, il est important de rassembler les informations qui vont aider à établir la liste des priorités et à prendre les décisions concernant les enfants séparés.

Dans certaines situations, il peut être possible d'utiliser une analyse de situation déjà existante comme point de départ. Toutefois, dans la plupart des situations d'urgences, des évaluations spécifiques concernant les enfants séparés seront nécessaires.

Même si l'évaluation donne des informations importantes qui aideront la prise des décisions adaptées aux enfants séparés, il faut se rappeler que de nombreuses décisions complexes concernant des questions de protection spécifiques devront être prises au cas par cas.

LES EVALUATIONS

Les évaluations ont toujours un impact. De fait, elles constituent en elles mêmes une intervention, et l'éthique exige :

- de s'engager à en assumer le suivi si cela s'avère nécessaire;
- de s'abstenir d'intervenir si la communauté locale peut faire face elle-même à la situation (sauf si l'action de la communauté viole les droits fondamentaux des enfants) ;
- d'éviter les démarches risquant de stigmatiser les enfants, de les mettre en danger de quelque manière que ce soit, ou d'augmenter l'incidence des séparations de familles. Dans des cas extrêmes, les évaluations risquent de

mettre en péril la sécurité des bénéficiaires prévus (en attirant l'attention des groupes qui exploitent les enfants, par exemple) ;

- d'éviter de créer de faux espoirs.

Les évaluations doivent inclure :

- une analyse des aspects caractéristiques des séparations de familles observées, de leurs causes (d'ordre politique, économique, logistique ou autre), du rôle joué – délibérément ou non – par diverses entités ainsi que du poids de certaines politiques;
- une étude visant à établir comment la communauté agit habituellement vis-à-vis des enfants « orphelins » ou séparés de leur famille, ainsi que la façon dont ces enfants étaient pris en charge avant la situation d'urgence (y compris dans des orphelinats);
- l'identification des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille et l'estimation de leur nombre total dans divers lieux (l'âge, le sexe et la situation des enfants permettant de ventiler les données). Les enfants appartenant à des groupes spécialement en danger –enfants handicapés, enfants soldats et membres de familles dirigées par un enfant – doivent être identifiés en priorité;
- un examen des politiques conduites par toutes les autorités, aux échelons national et local, vis-à-vis des enfants séparés de leur famille ou orphelins ;
- une analyse des mesures prises par la communauté elle-même, ainsi que des moyens dont elle dispose ;
- une analyse de l'impact potentiel des programmes de secours, tant sur l'unité de la famille que sur ses moyens de subsistance essentiels et sur les droits des enfants séparés ;
- l'identification des facteurs susceptibles de provoquer de nouvelles séparations ou d'aggraver les conditions de vie des enfants déjà séparés de leur famille. Il s'agit notamment d'observer les signes suivants : phénomènes particuliers et degrés de violence, taux de mortalité ou de déplacement, manque de nourriture, de sécurité et d'accès aux services essentiels, éventuel enrôlement de mineurs dans les forces armées et, enfin, ouverture d'orphelinats.

Que ce soit dans le cas d'une analyse de situation ou lors de l'évaluation d'une urgence, les considérations suivantes doivent être prises en compte:

- **S'appuyer sur les droits des enfants**, en particulier lors de l'identification des enfants susceptibles d'être victimes d'abus, d'exploitation ou de discrimination;
- **Faire attention au genre** et identifier les domaines où la vulnérabilité des enfants est due au genre;
- **Faire participer les enfants** et adopter des méthodes qui permettent aux enfants d'exprimer leurs opinions et les problèmes et les besoins de protection qui sont les leurs. Cela nécessite une planification attentive et des compétences spécifiques de communication avec les enfants;
- **Identifier les responsables actuels et potentiels** des droits des enfants séparés;

- **Avoir une perspective de long terme**, en se concentrant non seulement sur la prise en charge et les besoins de protection immédiats mais aussi sur les dispositifs de prise en charge à long terme.

Les Principes directeurs inter-agences fournissent des informations détaillées sur la structure d'une évaluation qui sont présentées dans le **Document d'appui 4.1**.

EVITER LA DUPLICATION

Comme il l'a été dit dans le Thème 1, le personnel a le devoir de veiller à la fois à la protection et à la prise en charge des enfants séparés et à la mise en place des activités de recherche de leurs familles. Ces deux tâches peuvent être menées simultanément ou en parallèle et impliquent toutes les deux le rassemblement d'informations de différentes sources. Le personnel doit essayer de coordonner leurs activités afin de minimiser la duplication du rassemblement d'informations. Par exemple, les informations rassemblées spécifiquement pour le travail de recherche seront certainement également importantes au processus d'évaluation. Les informations rassemblées pour comprendre les origines sociales et culturelles des enfants séparés peuvent aussi être utilisées de manière efficace pour le travail de recherche.

Il est particulièrement important de veiller à ce que les enfants ne soient pas sujets à des interviews inutiles car ce processus peut être stressant ou difficile pour eux pour les raisons suivantes:

- Ils peuvent se sentir coupables ou honteux d'avoir survécus à certains membres de leur famille;
- Ils peuvent avoir peur du rôle du personnel professionnel étranger;
- Ils peuvent associer ces professionnels à des expériences vécues avec des personnes représentant l'autorité dans leur propre pays;
- Ils peuvent associer négativement toute personne qui leur demande de raconter leur 'histoire' et les expériences qui les ont conduit à être séparés;
- Ils peuvent vouloir 'garder des secrets' car un tiers leur a dit de le faire, parce qu'ils ont peur pour des membres de leur famille restés derrière ou parce qu'ils n'arrivent pas à parler d'eux-mêmes.
- Ils peuvent avoir peur d'être bouleversés par la révélation de certaines informations.

Les enfants séparés ont besoin de temps et de conditions adaptées pour raconter 'leur histoire'. Lorsqu'ils ont déjà raconté leur histoire une fois, il peut-être difficile et pénible pour eux de raconter une nouvelle fois leur histoire à un autre adulte. Le Dossier de ressources de l'ARC **Travailler avec les enfants** fournit de plus amples informations sur la communication avec les enfants.

LOCALISATION DES ENFANTS SEPARES

Même dans les cas de déplacements de réfugiés ou d'urgences de grande ampleur, relativement peu d'enfants se retrouvent complètement seuls (vraiment non-accompagnés). Dans la plupart des cas, les enfants sont pris en charge par des familles ou se débrouillent eux-mêmes sans l'intervention d'une agence. La

nature de tels dispositifs de prise en charge peuvent dépendre fortement du type de séparation délibérée ou accidentelle.

De nombreux enfants séparés vivent dans des conditions qualifiées de 'dispositifs de prise en charge spontanée', notamment:

- Avec la famille élargie;
- Avec des familles sans liens familiaux avec la leur: amis, voisins ou inconnus;
- Avec des enfants qui se sont regroupés pour vivre ensemble (notamment au sein d'un foyer constitué de frères et sœurs).

Il est essentiel que les enfants séparés soient identifiés dès que possible afin que leur protection et leur prise en charge soient évaluées et assurées, et que la recherche de leur famille soit initialisée dans les plus brefs délais. La localisation de nombreux de ces enfants se fera dans la continuité des activités de prévention présentées dans le Thème 3.

Les enfants réfugiés qui se trouvent pris en charge spontanément dans des familles du pays d'accueil peuvent rencontrer des problèmes de protection particuliers propres à l'établissement de leur statut de réfugié et à la recherche de solutions durables à long terme. Les Principes directeurs inter-agences (section 6) stipulent que: "Des efforts spéciaux doivent être déployés le plus tôt possible pour identifier les enfants réfugiés non accompagnés vivant avec des familles d'accueil dans le pays d'asile".

Le personnel devra, en plus de s'efforcer de localiser les enfants séparés pris en charge spontanément, être encouragé à prendre en compte les autres groupes d'enfants plus ou moins 'invisibles'. Les groupes suivants seront sans doute à explorer:

- **Les enfants soldats:** les enfants séparés peuvent avoir été recrutés dans les forces armées comme: soldats; porteurs, cuisiniers, messagers, esclaves sexuels (voir le Dossier de ressources de l'ARC **Enfants soldats** pour plus d'informations).
- **Enfants malades ou handicapés:** pour un certain nombre de raisons, les enfants handicapés ou malades sont parfois abandonnés par ceux qui s'en occupent. Les enfants porteurs du VIH ou malades du SIDA peuvent être ignorés ou abandonnés car leurs chances de survie sont supposées être limitées ou parce que leur famille préfère donner plus de chance à leurs autres enfants.
- **Enfants des rues:** ce groupe d'enfants et de jeunes vivant de manière temporaire ou permanente dans la rue peut souvent être négligé.
- **Trafic:** il est reconnu que les groupes criminels profitent de la précarité des conditions de vie des populations déplacées pour s'adonner au trafic d'individus, d'enfants ou de familles. Les enfants peuvent subir le trafic pour différentes raisons, notamment en vue d'adoption internationale illégale ou à des fins sexuelles.
- **Enlèvement d'enfants:** dans les situations de conflit, lors des fuites et des déplacements, les enfants peuvent être enlevés.

Ces enfants séparés des personnes qui s'occupaient d'eux et qui sont plus difficiles à identifier peuvent être rendus visibles grâce à un questionnaire attentif des membres de la communauté, des enfants et par une vérification croisée des informations rassemblées (voir le Dossier de ressources de l'ARC **Analyse de situation**).

Tout processus d'enregistrement peut représenter une opportunité clé pour l'identification des enfants séparés si le personnel est informé et attentif aux questions liées à la séparation.

DIFFICULTES DE LA LOCALISATION DES ENFANTS SEPARES

Les enfants pris en charge spontanément ne seront peut-être pas qualifiés de 'non-accompagnés' mais ils auront peut-être quand même des besoins importants en terme de protection et de soins.

Alors qu'il est essentiel d'identifier les enfants séparés le plus vite possible, l'expérience a montré qu'il pouvait être extrêmement difficile d'identifier certains de ces groupes d'enfants pour les raisons suivantes:

- Les communautés peuvent être suspicieuses vis à vis d'étrangers qui posent des questions à moins qu'elles n'en comprennent les raisons et fassent confiance aux personnes qui les posent;
- Les familles qui ont recueilli les enfants peuvent profiter de leur présence (ex: de leur travail ou de leur carte de ravitaillement) et ainsi ne pas vouloir révéler leur présence par peur de les perdre. Certaines catégories d'enfants séparés 'cachés' peuvent être fortement déséquilibrées en terme de genre.
- Les enfants eux-mêmes peuvent penser que s'ils sont identifiés comme étant 'orphelins' ou 'placés', ils seront discriminés ou désavantagés au sein de la plus large communauté.
- Les groupes d'enfants qui vivent sans adulte peuvent avoir peur d'être séparés dans différents foyers d'accueil s'ils sont identifiés.

Il est important de noter que ces enfants, pris en charge spontanément, et non identifiés comme étant 'séparés' courent des risques importants d'abus car leurs besoins en terme de protection ne peuvent pas être identifiés et contrôlés. D'autre part, les activités de recherche de leur famille ne peuvent pas être entamées.

DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE SPONTANEE ET PROBLEMES POTENTIELS DE PROTECTION

1. Les enfants placés dans la famille élargie

Dans de nombreuses sociétés, les enfants appartiennent à la famille élargie ou au clan plutôt qu'à la famille nucléaire: il est fréquent de voir des frères et sœurs, des grands-parents ou des tantes s'occuper des enfants voire même que ces enfants passent de longues périodes pendant leur enfance avec différents membres de leur famille élargie. Lorsque les parents meurent ou se sont séparés de leurs enfants, des membres de la famille élargie prendront automatiquement en charge les enfants de manière temporaire ou permanente.

Problèmes potentiels de protection

Toutefois, cela ne signifie pas forcément que ces enfants seront traités de la même manière que les enfants biologiques de la famille. Un certain nombre d'études ont révélé que la discrimination au sein de la famille élargie est une expérience douloureuse et pénible pour les enfants. Dans de nombreux cas, la famille souffre déjà de privations matérielles et il est attendu que l'enfant soit reconnaissant et accepte d'être traité différemment des autres enfants de la famille, ex: uniforme et matériel scolaire. L'enfant peut alors se sentir 'différent' et isolé et avoir des problèmes de communication avec les personnes qui s'occupent de lui. D'autre part, ces personnes en charge de l'enfant n'apprécieront peut-être pas que cet enfant ait la possibilité de parler à un tiers de ses sentiments concernant la séparation de sa famille, de son sentiment de perte ou de chagrin et de ses préoccupations pour le futur.

Dans des cas extrêmes, les enfants peuvent courir des risques d'abus, notamment d'exploitation sexuelle, d'exploitation par le travail ou ne pas avoir le droit d'aller à l'école.

2. Placement spontané d'enfants

Dans certaines sociétés, l'idée de vivre avec des étrangers paraît complètement inacceptable alors qu'elle est normale dans d'autres. Les formes traditionnelles de placement ne sont généralement pas basées sur l'intérêt supérieur de l'enfant mais plutôt sur la notion d'échange: l'enfant bénéficiera peut-être de nourriture, de vêtements, etc. mais les personnes qui s'occupent de lui bénéficieront de son travail. Dans certaines cultures, il est fréquent que de jeunes enfants soient placés avec des personnes plus âgées qui s'occupent des enfants en pensant que plus tard lorsqu'ils seront grands, ils les aideront matériellement. Il est important de noter que dans certaines sociétés, on ne s'attend pas à ce qu'un enfant placé soit traité comme les autres enfants de la maison; les normes culturelles de certaines sociétés peuvent même impliquer que l'enfant ne devrait **pas** être traité de la même façon car un certain degré de privation peut être bon pour lui.

Problèmes potentiels de protection

Il est nécessaire de comprendre les normes culturelles relatives au placement d'enfants auprès de personnes inconnues afin d'évaluer les problèmes potentiels de protection chez les enfants placés.

Le résultat de recherches a suggéré que dans les situations de réfugiés où un nombre important d'enfants séparés est présent, des familles peuvent accueillir un enfant sans avoir de lien de parenté avec lui-même si cela n'est pas culturellement habituel. Dans certains cas, ces familles peuvent être motivées par des préoccupations humanitaires ou un engagement religieux. Dans d'autres cas, une famille peut recueillir un enfant pour profiter de son travail, pour l'exploiter sexuellement ou pour réclamer certains avantages matériels. Ces enfants sont souvent recueillis pour plusieurs de ces raisons. Dans toutes les situations, il ne faut pas présumer que les enfants recueillis bénéficieront d'un niveau de soins et de protection satisfaisant. Il a été observé que dans de nombreuses situations de réfugiés, les enfants placés spontanément souffrent de discrimination et d'abus (y compris sexuel) inacceptables. Les difficultés économiques peuvent expliquer autant que les normes culturelles les différences entre la manière dont les enfants placés et les enfants biologiques sont traités.

Même si en règle générale, les enfants accueillis par des familles sans lien de parenté avec la leur, doivent être encouragés à rester avec elles si le niveau de soin et de protection fourni est acceptable, il est vital de les identifier pour la recherche des familles et pour mettre en place un programme de suivi et de soutien. Toutefois, les enfants réfugiés placés spontanément auprès de familles du pays d'accueil sans lien de parenté avec la leur peuvent avoir des problèmes de protection spécifiques et le placement de ces enfants dans leur propre communauté de réfugiés devra être favorisé.

3. Foyers dirigés par un enfant

Cela correspond aux enfants qui vivent indépendamment en groupe. Beaucoup de ces groupes sont en fait soutenus par la famille élargie qui vit aux alentours ou même dans le même quartier.

Les enfants préfèrent souvent rester ensemble en tant que groupe sans adulte pour les raisons suivantes:

- Les frères et sœurs peuvent rester ensemble;
- Ils peuvent rester dans la maison familiale (pas dans les contextes de réfugiés ou de déplacés);
- Les enfants préfèrent cela à un placement;
- Ils seront peut-être moins isolés et discriminés que s'ils vivaient séparés dans des familles;
- Les enfants plus âgés peuvent être plus indépendants.

Il est important de se rappeler que dans de nombreuses sociétés, il est courant que les enfants dès leur jeune âge commencent à s'occuper de tâches domestiques et à s'occuper de leurs petits frères et sœurs. Cela peut vouloir dire que dès l'âge de 12 ans environ, certains enfants auront déjà une bonne expérience en tant que parents.

Problèmes potentiels de protection

Les enfants vivant sans la présence immédiate d'un adulte, que ce soit avec leurs frères et sœurs ou avec un groupe d'enfants sans liens familiaux, sont vus comme étant vulnérables et désavantagés dans un certain nombre de domaines:

- Conditions de vie problématiques;
- Manque d'expérience dans la résolution d'un certain nombre de problèmes;
- Vulnérabilité à l'abus et à l'exploitation;
- Solitude et isolement dans la communauté;
- Problèmes pour les enfants plus âgés à trouver un futur époux/épouse;
- Problèmes pour les enfants les plus âgés à se rendre à l'école alors qu'ils doivent s'occuper de leurs frères et sœurs (ex: la priorité est donnée aux activités procurant de l'argent).

Une évaluation attentive des circonstances de chaque foyer dirigé par un enfant est nécessaire avant toute décision concernant de nouveaux dispositifs de prise en charge ou avant de proposer une activité de contrôle et de suivi. Cette activité

est essentielle pour être sûr que les enfants sont correctement protégés et qu'ils ont l'aide à la fois matérielle et sociale dont ils ont besoin.

Même si tous les efforts possibles doivent être faits pour garder les frères et sœurs ensemble, il peut aussi exister des situations exceptionnelles dans lesquelles, par exemple, de très jeunes enfants vivant avec leurs frères et sœurs seraient mieux protégés et pris en charge s'ils étaient placés en familles d'accueil. Si les circonstances imposent que les frères et sœurs ne peuvent pas être gardés ensemble, il est vital que les dispositifs de prise en charge leur permettent de pouvoir être souvent en contact et que leur prise en charge soit planifiée et révisée conjointement.

L'identification et l'aide à certains groupes reconnus comme 'foyer dirigé par un enfant' sans évaluation attentive préalable de leurs besoins en terme de protection et de leur situation, peut encourager plus d'enfants à se séparer de leur famille ou de leur famille élargie afin de bénéficier de cette aide.

MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 4

Transparent 4.1 : Points clés à retenir	Résumé des Points Clés à retenir pour le Thème 4.
Transparent 4.2 : Localiser les enfants séparés	Présente différentes localisations possibles d'enfants séparés.
Exercice 4.1 : Localisation des enfants séparés	Examine différentes localisations possibles d'enfants séparés.
Exercice 4.2 : Planification d'une stratégie de localisation d'enfants séparés	Utilise une étude de cas comme point de départ de planification d'une stratégie de recherche et de protection d'enfants séparés.
Exercice 4.3 : Questions relatives à la protection des enfants séparés	Les participants identifient les problèmes potentiels de protection de différents groupes d'enfants séparés.
Document d'appui 4.1 : Rassemblement efficace des informations pertinentes	Extrait des Principes Directeurs Inter-agences relatifs Enfants séparés et Non-accompagnés.
Document d'appui 4.2 : Identification des enfants séparés	Présente un certain nombre de considérations susceptibles de guider les activités d'identification des enfants séparés.

SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA FORMATION

Inviter les participants à développer une campagne de sensibilisation pour une situation de camp, qui encourage les gens à rechercher et à reporter les enfants qui semblent avoir besoin de soins et de protection ou les cas d'enfants séparés qui semblent être négligés ou abusés.

Enfants Séparés



Thème 5

Dispositif de prise en charge des Enfants séparés

POINTS CLES A RETENIR

- ***En général, les enfants qui vivent auprès de leur famille élargie ou qui sont pris en charge par leurs frères et sœur, ou qui ont été recueillis spontanément, doivent être encouragés à rester.***
 - ***Le placement au sein de la communauté de réfugiés doit être favorisé dans le cas des enfants réfugiés accueillis spontanément par des familles du pays d'accueil sans lien de parenté avec la leur.***
 - ***Les formes institutionnelles de prise en charge devront être évitées autant que possible.***
- toutefois -
- ***Les risques et les ressources des programmes de placement doivent être attentivement étudiés.***
 - ***Certains enfants et adolescents auront peut-être besoin d'apports spécifiques.***

POINTS DE REFERENCES CLES DE LA CDE

La famille (est l') unité fondamentale de la société et (le) milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants... L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. (Préambule).

Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ..., a droit à une protection et une aide spéciales... Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. (Article 20).

INTRODUCTION

En règle générale, les enfants qui vivent avec la famille élargie ou qui sont pris en charge par leurs frères et sœurs, ou qui ont été accueillis spontanément, sont encouragés à rester, sauf si cela n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le rôle du personnel est d'identifier les manques en terme de soins et de protection et

de les prendre compte. Cela peut signifier prendre compte les problèmes suivants:

- Certains enfants séparés vivant dans de telles conditions sont vulnérables à d'autres séparations, en particulier s'ils pensent (ou que d'autres pensent) qu'ils seraient mieux dans une institution.
- Les enfants séparés qui vivent auprès d'une famille peuvent avoir besoin de soutien supplémentaire (voir Thème 7). Toutefois, il est nécessaire de s'assurer qu'un soutien égal peut être apporté de manière durable à toutes les familles en charge d'un enfant séparé.
- Certains enfants peuvent être négligés ou abusés et beaucoup d'entre eux être discriminés. Ces risques sont encore plus grands lorsque les enfants vivent avec des personnes sans lien de parenté avec eux, et encore plus importants lorsque ces personnes sont d'un groupe ethnique différent.
- Les enfants réfugiés pris en charge spontanément par des familles du pays d'accueil sans lien de parenté avec eux peuvent faire face à des problèmes de protection spécifiques et leur placement au sein de leur propre communauté de réfugiés doit être favorisé.

Il existe d'autres problèmes spécifiques à différents contextes et à différentes situations de travail. Lorsque les enfants se trouvent dans des conditions de vie inacceptables et que le soutien nécessaire ne peut pas être apporté, il sera nécessaire d'envisager d'autres dispositifs de prise en charge.

De telles actions devront être menées avec beaucoup de précautions et impliquer autant que possible les autorités et les communautés locales concernées. Les questions impliquées peuvent être très sensibles et les familles se montreront peut-être résistantes à une intervention externe.

Nous allons étudier dans ce Thème les Programmes de Placement ainsi que les questions liées à la prise en charge institutionnelle. Il est toutefois important de mettre, tout d'abord, en avant les avantages et l'importance de la prise en charge communautaire pour le bien-être de l'enfant.

EVALUATION DE LA SITUATION ET DES BESOINS DES ENFANTS SEPARES

Même si le placement dans des familles est fortement encouragé lorsque cela est possible, il est nécessaire d'établir, dans toute urgence, une politique qui prend en compte la nature et l'étendue des problèmes des enfants séparés, les normes culturelles concernant la prise en charge de substitution dans des familles, les souhaits exprimés par les enfants et la faisabilité des différents types de prise en charge.

Il est essentiel que les personnes qui travaillent dans de telles situations mènent des évaluations qui déterminent:

- Les caractéristiques de la population des enfants séparés, y compris des enfants déjà pris en charge par la famille élargie ou par des familles sans lien de parenté avec eux;
- Les ressources de la communauté;
- Le contexte culturel, social, juridique et politique dans lequel vont être développées la politique et la pratique.

Le placement des enfants en orphelinats et en institutions, en particulier dans des pays d'accueil, devra toujours être évité afin que les enfants ne soient pas séparés de leur propre communauté et de leur propre culture. Cela peut d'autre part rendre la recherche de solutions durables plus problématique.

L'IMPORTANCE DE LA PLANIFICATION ET DE LA REVISION DE LA PRISE EN CHARGE

L'expérience de la séparation d'un enfant de ses parents ou des personnes qui s'occupent de lui habituellement est généralement source d'anxiété et de souffrances et va souvent de pair avec un dispositif de prise en charge peu satisfaisant et un avenir incertain. Il est vital que tous les enfants séparés soient enregistrés en vue de la recherche des familles et qu'ils soient informés des progrès effectués dans cette recherche. Il peut être encore plus difficile pour les enfants de sentir bien dans la nouvelle situation où ils sont pris en charge si leur futur demeure incertain.

Une analyse de situation attentive peut aider à identifier tous les types possibles de placement. Les placements arrangés individuellement pour les enfants doivent être effectués après examen de toutes les options possibles et d'une discussion ouverte avec l'enfant afin qu'il puisse participer activement aux décisions, selon son âge et sa maturité. De nombreux enfants séparés peuvent avoir des frères et sœurs avec eux et il est extrêmement important qu'ils restent ensemble. Si les circonstances ne le permettent pas, il est vital que les dispositifs de prise en charge leur permettent de pouvoir être souvent en contact et que leur prise en charge soit planifiée et révisée conjointement.

Même si dans les situations d'urgences, les placements sont habituellement qualifiés de "provisoires", il est important de rappeler qu'ils seront à long terme ou même permanents pour certains de ces enfants dont les parents ou les personnes qui s'occupaient d'eux au préalable sont morts ou introuvables (ex: s'ils vivent dans une zone où la sécurité ne permet pas de telles recherches).

Une révision périodique du placement de l'enfant, en accord avec l'article 25 de la CDE, qu'il se trouve dans un placement arrangé ou spontané, permettra à l'enfant et aux personnes en charge d'être informés des progrès de la recherche de la famille et de discuter ouvertement des progrès et des difficultés de l'enfant et des actions à mener pour résoudre tout problème identifié.

En ce qui concerne les dispositifs de prise en charge alternatifs, les Principes Directeurs Inter-agences fournissent des conseils pour la Prise en charge et l'Assistance dans les Urgences (présentés dans le **Transparent 5.1**).

PROGRAMMES DE PLACEMENT FAMILIAL

[N.B. Cette section propose une introduction à certaines des questions clés de l'organisation d'un programme de placement familial, elle ne fournit pas de détails suffisants pour faciliter la mise en place d'un programme de placement. C'est une question particulièrement délicate qui devra seulement être traitée par un personnel expérimenté et formé. Les erreurs auront de sérieux impacts sur le bien-être de l'enfant.]

La mise en place par une agence d'un programme de placement familial ne devra jamais être faite avec légèreté. Elle nécessite de nombreuses connaissances en

terme de bien-être de l'enfant ainsi que du personnel qui connaît bien le développement et les droits de l'enfant et qui a les compétences pour travailler avec les enfants et pour évaluer et travailler avec les personnes qui vont prendre en charge les enfants.

En devenant responsables du respect des droits de l'enfant placé, les agences acceptent un engagement à long terme pour les enfants qui ne pourront pas retourner auprès de leur famille pour diverses raisons. Toutefois, cet engagement peut être partagé ou passé à d'autres agences, à des services gouvernementaux ou non-gouvernementaux ou à des structures communautaires dans le cas où ils seraient réellement en position de prendre un engagement sur le long terme.

Lors de la mise en place de programmes de placement familial, il est souvent nécessaire d'investir des ressources dans le renforcement des capacités du gouvernement ou d'autres organisations pour qu'ils puissent prendre des responsabilités.

Les programmes de placement familial doivent être planifiés en accord avec la législation et la politique du pays où le placement est développé. Pour les enfants réfugiés, il est aussi important de prendre en compte les implications des lois et des politiques du pays d'origine en cas de rapatriement final.

Les programmes de placement familial officiel nécessitent des ressources et des infrastructures considérables. Les agences qui envisagent de mettre en place ou de soutenir un programme de placement officiel devront prendre en compte ces implications à long terme:

- Les coûts du programme et les coûts administratifs;
- Les ressources et les infrastructures nécessaires;
- Le management du programme;
- Le passage du programme à un gouvernement ou à une autre agence locale.

COMPOSANTS CARACTÉRISTIQUES D'UN PROGRAMME DE PLACEMENT FAMILIAL

1. Recrutement des personnes qui vont prendre en charge les enfants

Dans les cultures qui ne sont pas familières avec l'idée qu'un enfant peut vivre avec des inconnus, ou que cela n'est pas approprié, le recrutement de personnes qui veulent prendre en charge des enfants est un vrai défi. L'expérience a montré que les éléments suivants peuvent faciliter le recrutement de telles personnes:

- Un soutien officiel rendu public, ex: de la part du gouvernement, des autorités locales et des responsables communautaires, grâce à des programmes radio, des posters, etc.
- Travailler avec et par les structures communautaires et les responsables locaux, ex: demander aux responsables communautaires d'organiser des réunions d'informations, travailler avec les organisations religieuses.
- Utiliser les familles d'accueil déjà existantes comme agents de recrutement. Les organisations de familles d'accueil peuvent être particulièrement efficaces si elles sont reconnues au sein de la communauté.

- Impliquer des enfants plus âgés dans la recherche de familles d'accueil: certaines agences ont utilisé des techniques de 'mapping' social pour permettre aux enfants d'identifier des personnes d'accueil potentielles dans leur propre réseau social¹.

2. Sélection, Education et Formation des Familles d'accueil

Une sélection et une préparation attentives des familles d'accueil augmenteront leur capacité à fournir des soins et une protection de qualité aux enfants séparés. La façon de les mener dépendra de la disponibilité de travailleurs sociaux compétents et de l'implication de la communauté dans le placement familial.

Dans la plupart des situations, la sélection et l'éducation des parents d'accueil se concentrent sur les domaines clés suivants:

- Evaluation de la motivation à accueillir un enfant;
- Evaluation des parents en relation à leurs propres enfants;
- Evaluation de la manière dont est perçue cette famille par ceux qui la connaissent;
- Evaluation de leurs moyens matériels;
- Préparation de la famille d'accueil à certains domaines difficiles lors de placement familial.

Certaines agences trouvent utile de mener parallèlement les processus d'évaluation et de préparation en utilisant par exemple des cours ou des conférences qui comprennent des éléments d'évaluation et de formation. Avec l'expérience, les agences de placement familial développeront des connaissances quant aux caractéristiques d'une famille d'accueil susceptibles de mener à un placement réussi dans un contexte particulier. Toutefois, dans le cas d'urgences, elles devront sans doute s'appuyer sur des recherches extérieures, sur leur propre compréhension du contexte culturel particulier et sur leur propre expérience émergente.

3. Préparer et accorder la famille d'accueil et l'enfant

Il est nécessaire 'd'accorder' les besoins et les caractéristiques spécifiques d'un enfant avec les caractéristiques, les ressources et les capacités spécifiques d'une famille d'accueil potentielle. La préparation des deux parties, sans oublier les enfants de la famille d'accueil, est très importante et demande d'anticiper et de discuter des domaines de difficultés possibles.

La préparation de l'enfant peut nécessiter plus qu'une discussion et l'utilisation de poupées, de jouets, de jeux et de dessins peut aider l'enfant à visualiser sa vie avec la famille d'accueil et lui permettre d'exprimer ces préoccupations. Idéalement, il est nécessaire de passer par une phase d'introduction de l'enfant à sa famille d'accueil, par exemple, en commençant par une courte visite, puis par une nuit passée avec eux pour finalement arriver au placement à plein temps, en lui accordant des discussions à toutes ces étapes avec un adulte compétent auquel il fait confiance. Cela lui permettra de s'ajuster à un tel changement de situation.

Il faut faire extrêmement attention lorsque l'enfant est placé hors de sa propre communauté ou de son groupe ethnique. Dans un contexte de réfugiés, le

placement de l'enfant dans une famille qui vient de la même zone géographique que lui, facilitera la recherche de sa famille après le rapatriement. Les familles d'accueil devraient toujours être de la même confession religieuse que l'enfant.

Les principes suivants doivent être suivis:

- Les frères et sœurs doivent rester ensemble sauf si cela ne représente pas leur intérêt supérieur.
- Les parents d'accueil doivent toujours être de la même ethnie et de la même origine culturelle que l'enfant et parler sa langue.
- Les enfants doivent être consultés sur leur placement potentiel: ils doivent être présentés à leur famille d'accueil potentielle et avoir la possibilité d'exprimer leurs aspirations et leurs sentiments sur le placement potentiel.

4. Le placement

La plupart des agences de placement trouvent utile d'avoir un accord écrit officiel entre les différentes parties: l'agence, la famille d'accueil, les responsables de la communauté, les autorités locales et le département du gouvernement concerné, le centre de résidence (si l'enfant est transféré à partir d'un centre) et l'enfant (selon son âge et sa maturité). Cet accord contiendra les différents droits et responsabilités de chaque partie, les obligations de chaque partie dans le cas où la famille de l'enfant est retrouvée et les problèmes particuliers engendrés par le placement.

Il peut être pertinent de prévoir une forme de cérémonie publique pour marquer l'événement. Cela peut aider à assurer l'acceptation de l'enfant au sein de la famille élargie et de la communauté et de mobiliser un soutien pour l'enfant. Cela peut aussi être l'occasion de signer l'accord écrit.

5. Contrôle et Soutien du placement

C'est un processus complexe et vital, essentiel à tout programme de placement efficace. Les besoins de l'enfant placé, et ceux de sa famille d'accueil seront sans doute similaires à ceux des enfants vivant avec des membres de leur famille ou à ceux accueillis spontanément par des familles d'accueil. Le contrôle et le soutien de ces groupes sont étudiés plus en détail dans le Thème 7.

6. Collaboration inter-agences

Les Principes Directeurs Inter-agences relatifs aux Enfants séparés et Non-accompagnés mettent l'accent sur le besoin de complémentarité et de coopération entre toutes les organisations travaillant avec les enfants séparés, y compris les organes gouvernementaux. Il est particulièrement important que le travail continu de recherche des familles soit coordonné avec le travail de soutien et de contrôle de l'enfant dans sa famille d'accueil. Des révisions régulières des progrès de l'enfant, en accord avec l'Article 25 de la CDE est un bon moyen d'assurer une collaboration et une planification continues focalisées sur l'enfant.

PRISE EN CHARGE PROVISOIRE ET PRISE EN CHARGE A LONG TERME

Dans les situations d'urgences, le placement est souvent une forme de placement 'provisoire'. L'expérience a pourtant montré qu'un nombre important d'enfants ne peuvent pas être réunis avec leur famille et ont besoin d'une prise en charge de substitution permanente. Les enfants dont les parents sont morts (par exemple, à cause d'une maladie liée au SIDA) auront dès le départ une prise en charge de substitution permanente. D'autre part, même si lors de la préparation, l'importance de la facilitation du retour de l'enfant auprès de sa propre famille lorsque cela sera possible, a été spécifiée, de nombreuses familles d'accueil désirent en accueillant un enfant élargir leur propre famille sur le long terme. Des recherches ont montré que de nombreuses familles d'accueil recherchent en fait une forme d'adoption non-officielle². Ce problème est prévisible: il est paradoxal de demander aux familles d'accueil de traiter l'enfant comme l'un des leurs en lui offrant amour et soins tout en leur demandant de le laisser partir lorsque sa propre famille sera trouvée.

Ces aspects du placement représentent un important dilemme pour les agences, pour les enfants placés et pour les familles d'accueil au moment où la famille est trouvée et que l'enfant vit heureux auprès de sa famille d'accueil. Il faut trouver un équilibre entre le principe central d'unité familial et du droit de l'enfant au regroupement familial (CDE, Préambule et Article 1 et 22) d'une part, et les principes d'intérêt supérieur de l'enfant (Article 3) et la continuité de l'éducation de l'enfant (Article 20 (3)) d'autre part. Il existe des situations où l'intérêt supérieur de l'enfant peut être de maintenir l'enfant dans le placement existant.

Il n'existe pas de solution simple à ce problème, les quatre principes clés suivants doivent toutefois être pris en considération:

- L'importance d'intégrer la recherche de la famille au soutien fourni au placement;
- La nécessité d'une planification et d'une révision continue de la prise en charge de l'enfant afin que les décisions difficiles soient prises en toute connaissance de cause et non par omission;
- Toutes les décisions doivent être basées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et non pas sur celui des adultes impliqués;
- L'enfant doit être impliqué dans la décision et son opinion doit être respectée, selon son âge et sa maturité.

Lorsque le placement devient permanent, il est nécessaire de penser à formaliser le statut de l'enfant au sein de la famille en passant par des mécanismes légaux comme l'adoption ou la tutelle, ou par des moyens informels ou traditionnels.

TYPES DE PRISES EN CHARGE INSTITUTIONNELLES

Les placements en centre de résidence devront être évités autant que possible. Il existe assez de preuves qui montrent que la plupart des centres de résidence ne fournissent pas à l'enfant un environnement favorable à son développement et que beaucoup d'entre eux violent les droits des enfants de manière flagrante. La présence de ces centres de résidence encourage souvent la séparation des

enfants de leur famille. Certaines activités caractéristiques peuvent mener à des séparations non nécessaires, notamment:

- Les familles peuvent avoir tendance à envoyer leurs enfants dans un centre de résidence si elles y voient des avantages. Elles peuvent par exemple, penser que leur enfant sera mieux habillé et mieux nourri dans un centre pour enfants. Elles auront ainsi plus de ressources pour les autres membres de la famille.
- Les centres de résidence fournissent peut-être des ressources qui ne sont pas disponibles dans la communauté.
- Les centres accueillent peut-être des enfants qui ne sont pas séparés accidentellement.
- Les centres pour enfants ne travaillent pas forcément en vue de réunifier l'enfant avec sa famille. Ils ont peut-être des intérêts financiers, religieux ou personnels à garder les enfants.
- Les centres ne gardent peut-être pas à jour un dossier détaillé de l'enfant ou de sa famille, rendant ainsi le contact avec les proches impossibles.
- Le centre ne se rend peut-être pas accessible aux autorités extérieures. Il peut aussi en particulier décourager la recherche des familles et les efforts faits pour placer les enfants dans des familles d'accueil.
- Si le centre offre des conditions de vie confortables, les enfants ne voudront peut-être pas ou trouveront difficile de retourner vivre avec une famille. L'accès à l'éducation peut être vu comme l'un des avantages à vivre dans un centre pour enfants.
- Le centre ne traitera peut-être pas les enfants de manière responsable et protectrice. Les enfants seront peut-être blessés physiquement ou émotionnellement. Les enfants se trouvant dans cette situation essaieront peut-être de s'enfuir, s'exposant ainsi à de plus grands dangers.

Ces caractéristiques ne sont pas forcément propres à toutes les institutions résidentielles mais l'expérience a montré que dans la pratique, il est très difficile d'organiser des centres de résidence qui évitent ces problèmes.

Dans certains cas, le grand nombre d'enfants séparés qui ont besoin de soins et de protection immédiats, signifie que la prise en charge dans des centres est la seule solution viable. Dans de telles circonstances, il est vital que cette prise en charge soit seulement une mesure provisoire, en attendant des possibilités de prises en charge familiales. Il est aussi important que des principes clés soient suivis afin de veiller à ce que les centres de résidence satisfassent les besoins des enfants pour éviter les pires dangers de l'institutionnalisation et pour favoriser le retour de l'enfant dans sa propre famille. La qualité du personnel sera déterminante au niveau de la satisfaction des besoins des enfants. Cela signifie que la formation du personnel est absolument nécessaire même si les qualités individuelles du personnel et son engagement envers les enfants sont aussi extrêmement importants. Ces questions sont détaillées dans le **Document d'appui 5.1**

STRUCTURES SPECIALES POUR LES JEUNES

- **Foyers pour adolescents:** des jeunes du même âge peuvent se regrouper ou être placés ensemble dans de petites maisons sans adulte. Les autorités pourraient fournir des habitations ou des terrains sur lesquels des logements seraient bâtis avec le soutien d'ONG par exemple.
- **Foyers communautaires:** ces foyers sont un croisement entre le petit foyer pour enfants et la famille d'accueil. De petits groupes d'enfants sont pris en charge par des parents d'accueil ou une 'maman'. Les enfants s'occupent des tâches domestiques habituelles et vivent au sein de la communauté. La 'famille' est aidée pour le logement, le terrain, les outils agricoles et l'équipement ménager. De tels foyers peuvent proposer une prise en charge à court terme pendant la recherche des familles ou à long terme. L'objectif de ces foyers est qu'ils deviennent le plus auto-suffisants possible avec le soutien de la communauté locale.

MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 5

Transparent 5.1 : Points clés à retenir	Résumé des points clés à retenir pour le Thème 5.
Transparent 5.2 : Dispositifs de prise en charge pour les Enfants séparés – CDE	Extraits de la CDE.
Transparent 5.3 : Dispositifs de prise en charge dans les situations d'urgences	Fait la liste de différents types de prise en charge pendant les situations d'urgences.
Exercice 5.1 : Prises en charge alternatives pour les Enfants séparés	Identifie et évalue toute une série de possibilités de prises en charge et soulève les questions clés à prendre en compte.
Exercice 5.2 : Dispositifs de prise en charge pour les Enfants séparés	Explore toute une série de questions et de dilemmes dans différents scénarios.
Exercice 5.3 : L'importance de l'information socioculturelle lors de placement d'enfants	Etudie quelles sont les informations socioculturelles nécessaires à la planification d'un programme de placement.
Document d'appui 5.1 : Protection et assistance en situation d'urgence	Plus de détails sur les Principes Directeurs Inter-agences à distribuer aux participants.
Document d'appui 5.2 : Principes clés: Planification et le Recrutement du personnel de Centres de résidence	Détails supplémentaires sur les centres de résidence (à voir selon les besoins de la formation).

¹ De Lay (2003) Mobility Mapping and Flow Diagrams

² Tolfree (2004) Whose Children?

Enfants Séparés



Thème 6

Recherche des familles et Réunification (regroupement familial)

POINTS CLES A RETENIR

- ***Le processus de recherche et de réunification des familles comprend six étapes distinctes qui se chevauchent.***
- ***Les différentes tâches et activités de chaque étape doivent être clairement comprises et coordonnées par toutes les agences impliquées.***
- ***Les décisions difficiles concernant l'intérêt supérieur de l'enfant doivent être prises au cas par cas par des professionnels compétents en matière d'assistance aux enfants.***

Le processus de recherche des familles des enfants séparés et de leur retour auprès d'elles (ou leur placement auprès d'autres membres de la famille) est un processus complexe qui demande une collaboration étroite entre un certain nombre d'agences qui ont des mandats définis et des liens proches avec la communauté.

Ce Thème fournit seulement une introduction à un domaine de travail complexe.

Ce processus comporte plusieurs tâches distinctes à différentes étapes.

Identification : le processus d'identification permet de savoir quels enfants sont séparés de leurs familles/tuteurs et où on peut les trouver : l'information recueillie lors de leur identification doit être suffisante pour permettre à ceux qui font le travail de constitution des dossiers de remonter jusqu'à l'enfant.

Constitution des dossiers : il s'agit de la collecte et de l'enregistrement des informations concernant l'enfant, sa famille et son lieu d'origine, les conditions de la séparation et les aspirations de l'enfant.

Recherche de la famille : il s'agit des procédés utilisés pour identifier les parents ou les autres membres de la famille de l'enfant. Les familles qui recherchent leurs enfants le font en général en passant par les services de recherche de la Croix rouge.

Vérification : il s'agit du processus de validation des relations entre l'enfant et le membre de la famille et de la confirmation de la volonté de réunification des deux parties.

Regroupement/réunification : il s'agit du but ultime de la recherche de la famille, réunifier l'enfant avec ses parents ou les autres membres de la famille.

Suivi : il s'agit de l'action qui suit le regroupement et qui vise à s'assurer que l'enfant est heureux dans la famille.

Ce long thème est un composite qui couvre toutes les étapes de ce processus (la liste de ces étapes est établie dans le **Transparent 6.2**)

1. IDENTIFICATION

L'identification des enfants séparés au sein des populations de réfugiés ou des personnes déplacées et les constitutions de dossiers les concernant devraient être considérées comme une tâche urgente. Les jeunes enfants oublient rapidement les informations relatives à leur passé, et il est urgent de les réunifier avant qu'ils ne deviennent trop attachés aux personnes qui les ont pris en charge provisoirement, ou avant que leur expérience ou celle de leur famille ne change. L'expérience a montré que les enfants qui ont vécu des événements terribles comme les conflits se remettent plus facilement de ces expériences s'ils retournent rapidement dans leur famille et leur communauté.

2. CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les enfants séparés doivent être enregistrés et faire l'objet d'un dossier dès que possible après l'identification.

L'enregistrement est la compilation des données personnelles essentielles : nom complet, date et lieu de naissance, nom du père et de la mère, ancienne adresse et lieu de séjour actuel. Ces données sont collectées à la fois pour établir l'identité de l'enfant, à des fins de protection, et pour faciliter le rétablissement des liens familiaux.

La constitution de dossiers est le processus consistant à enregistrer d'autres informations dans le but de répondre aux besoins particuliers de l'enfant (y compris en matière de recherches) et de dresser des plans pour son avenir. Il s'agit de la suite du processus d'enregistrement, et non pas d'une démarche distincte.

Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004).

Que faut-il pour constituer un dossier?

- L'identité de l'enfant – le nom complet, y compris le surnom, la nationalité, le lieu de naissance, le sexe, les informations sur sa famille. Il peut être utile d'élaborer un diagramme présentant la famille de l'enfant, les autres parents et les amis éventuels. Des numéros d'identification sont généralement attribués par l'agence qui constitue le dossier;
- Les conditions de vie du moment de l'enfant – l'adresse, le type de placement, les renseignements relatifs aux adultes qui s'occupent de l'enfant, la présence de frères et sœurs, etc.;
- L'histoire de la séparation – la date, le lieu et les conditions de la séparation, comment et quand l'enfant a-t-il été placé dans les conditions actuelles ;
- Les opinions et les aspirations de l'enfant – sa perception du placement actuel, ses espoirs, ses idées pour l'avenir et qui sont les personnes qu'il veut retrouver;

- Une photographie est normalement prise dans le cadre du processus de constitution de dossier. Celle-ci devrait être prise dès que possible, avec les mêmes habits que l'enfant portait au moment de la séparation. Cette photo doit comporter le même numéro d'enregistrement que le dossier et lui être attachée.

NB: Un formulaire standard d'enregistrement développé par le Groupe Inter-agence relatif aux Enfants séparés peut être trouvé dans le **Document d'appui 6.2**.

Comment s'effectue le travail de Constitution de dossier?

- Entretiens avec l'enfant (des entretiens successifs devront peut-être être menés si l'enfant n'a pas pu donner assez d'information lors du premier entretien).
- Les dessins et les jeux peuvent s'avérer utiles pour obtenir des informations de l'enfant – en particulier pour ceux qui sont jeunes ou qui éprouvent des difficultés à s'exprimer verbalement ;
- Des entretiens avec d'autres personnes qui connaissent l'enfant ;
- Des discussions au sein de la communauté de façon que toute autre personne qui détient des informations sur l'enfant puisse les communiquer et en comprendre l'importance.
- La confidentialité et la protection des données rassemblées sur les enfants séparés sont critiques et toutes les personnes impliquées doivent être au courant de ce principe.

Qui entreprend le travail de Constitution de dossier ?

Il s'agit d'une tâche spécialisée et délicate qui nécessite une formation non seulement pour l'entretien avec les enfants, mais également pour l'ensemble du processus de recherche. Plus particulièrement, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La connaissance de la langue et de la culture de l'enfant ;
- Des compétences et une certaine expérience du travail avec les enfants – entretien et utilisation des dessins, des jeux, etc.; de la sensibilité et de la patience, en particulier lorsqu'on demande à l'enfant de se souvenir d'événements douloureux et effrayants ;
- Savoir bien lire et écrire, être capable de tenir de bons registres et avoir une bonne compréhension des formulaires.

Constitution de dossier pour les Enfants sans adresse

Des procédures spéciales doivent être utilisées pour les enfants qui ne connaissent pas leur adresse, ce qui est le cas généralement pour les enfants âgés de quelques années seulement. Elles peuvent comprendre les éléments suivants:

- Constitution du dossier aussi vite que possible: les enfants peuvent oublier très vite et des détails concernant leur identité peuvent être perdus;
- Entretiens avec les enfants sur une longue période;

- Utiliser des moyens amusants et visuels pour activer la mémoire des enfants, par exemple 'Mobility Mapping and Flow Diagrams', De Lay (2003);
- Des efforts particuliers doivent être faits pour essayer d'obtenir des informations des personnes qui se trouvent autour de l'enfant;
- Des entretiens menés par des personnes qui connaissent la région d'origine de l'enfant peuvent l'aider à se souvenir, ex: festivals locaux, récoltes propres à cette région ou autres caractéristiques;
- Impliquer les personnes qui s'occupent de l'enfant pour gagner sa confiance et utiliser toutes les opportunités de discussions tranquilles avec l'enfant;
- Une série de photos devraient être prise aussi vite que possible, avec en particulier les vêtements portés par l'enfant lors de la séparation et avec ses frères et sœurs lorsqu'il en a;
- Une attention particulière doit être portée à la vérification des membres de la famille qui viendraient d'eux-mêmes.

3. RECHERCHE

Dans le cas des enfants, le processus de **recherche** consiste à tenter de retrouver soit les parents de ces enfants ou les personnes ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de prendre soin d'eux. Ce terme fait aussi référence aux recherches dans le cas où les parents sont sans nouvelles. Ces deux types de recherches ont un même objectif : réunir les enfants avec leurs parents ou d'autres personnes proches.

Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004).

Il existe différentes approches de la recherche.

La **recherche spontanée** comprend les activités qui sont entreprises par les familles et les communautés en dehors des programmes de recherche organisés: la recherche des enfants pour leurs familles, et la recherche des familles pour leurs enfants. Il est important de comprendre comment les gens au sein de la communauté procèdent à la recherche, et en particulier les réseaux qu'ils utilisent pour recueillir l'information.

La **recherche au cas par cas** nécessite que les agents recueillent des informations sur les parents dans la zone où ils sont supposés résider. Cette approche a tendance à nécessiter beaucoup de temps, de travail et de moyens de transport, bien qu'il arrive parfois que plusieurs familles soient recherchées dans une localité donnée au cours d'une seule visite.

La **recherche axée sur les centres** est entreprise en général par le personnel du centre au nom des enfants qui y vivent, en particulier lorsqu'ils viennent de la zone avoisinante. Parfois, ce travail peut se faire au niveau de différents centres, les personnels de ces centres coopérant les uns avec les autres.

La **recherche à grande échelle** : des approches plutôt différentes doivent être utilisées lorsqu'il est nécessaire de faire une recherche dans une zone

géographique vaste – par exemple, lorsque des populations importantes se réfugient dans plusieurs pays différents. Ce type de recherche requiert soit une institution ayant du personnel dans les localités pertinentes, soit différents organismes travaillant ensemble. De toute évidence, cela nécessite des procédures concertées, une constitution uniforme des dossiers et de bons systèmes de traitement de l'information. La recherche repose, pour l'essentiel, sur une bonne collaboration avec la communauté – entrer en contact avec les responsables communautaires, organiser des réunions, etc.

La **recherche de masse** est une expression qui sert à décrire un large éventail d'approches utilisées dans les situations où il existe beaucoup d'enfants séparés, ce qui rend la recherche au cas par cas onéreuse et nécessite beaucoup de temps. Elle est particulièrement indiquée dans les situations où il existe un grand nombre d'enfants séparés censés venir d'une région donnée, ou lorsqu'il existe beaucoup de familles, par exemple dans les camps de réfugiés.

Différentes approches peuvent être adoptées, notamment :

- L'affichage de listes ou de photographies dans des lieux tels que les édifices publics ou les places communautaires (les détails des informations que l'on peut exposer publiquement doivent avoir été décidés au niveau local afin de ne pas faire courir des risques supplémentaires aux enfants);
- Les lieux de fréquentation tels que les marchés où les populations se réunissent (les listes ou les photographies peuvent être affichées et les agents de recherche peuvent en informer les populations à l'aide de mégaphones);
- Le cas échéant, remettre les listes des parents recherchés aux responsables locaux et revenir à une date ultérieure pour recueillir les informations;
- Participer aux réunions publiques pour parler du programme de recherche, lire à haute voix les noms et afficher les photographies;
- Organiser des réunions publiques, en particulier pour la recherche de masse – la recherche de masse s'est montrée très efficace par le biais des réunions communautaires (voir ci-dessous).

Toutes ces activités doivent être organisées avec les autorités et les responsables locaux.

A l'instar de la recherche d'enfants sur une liste, la recherche de masse constitue également une occasion pour:

- Que les personnes qui connaissent l'enfant ou sa famille puissent donner des informations les concernant si aucun parent ne se manifeste;
- Se rendre compte que des enfants sont revenus spontanément et n'ont plus besoin de recherche;
- Constituer un dossier sur les enfants séparés accueillis spontanément par des familles;
- Que les familles qui recherchent les enfants perdus puissent remplir un formulaire de demande de recherche s'il existe une structure à cet effet ;
- Renforcer la sensibilisation sur le bien-être de l'enfant, les droits de l'enfant et le programme de recherche.

La **recherche transfrontalière** : celle-ci est nécessaire lorsque les enfants séparés et leurs familles se trouvent dans plusieurs pays.

La recherche transfrontalière incombe à la fois au CICR et au HCR. Les Conventions de Genève confèrent au CICR le droit de travailler pendant les conflits, tandis que les Statuts de 1950 et la Convention de 1951 habilite le HCR à travailler avec les réfugiés. Ces accords internationaux constituent la base des accords locaux – notamment la liberté d'accès et de déplacement - pour faciliter le travail de ces deux institutions.

Un système de recherche doit être opérationnel de part et d'autre de la frontière, et il doit exister également des canaux d'échange d'informations. Il est essentiel de disposer d'une base de données centralisée. Lorsqu'il existe plusieurs agences, elles doivent toutes coopérer pour la communication de l'information à l'institution centrale qui gère les données. Autrement, du temps peut être perdu lors de double emploi des efforts de recherche des enfants dont les cas auraient dû être clos. La recherche à travers les frontières internationales nécessite du temps et il peut s'avérer difficile d'assurer la collecte de l'information sur les enfants séparés au cours de cette période. Au moment où on retrouve la famille, l'enfant peut avoir été déplacé ou abandonné. Il est important de mettre en place un réseau de recherche performant et de travailler en étroite collaboration avec la communauté qui peut apporter son appui aux activités de recherche. En principe, le regroupement des enfants réfugiés séparés n'est envisagé qu'avec les parents (et non avec un autre membre de la famille) dans le pays d'origine. S'il arrive que les enfants soient réunifiés avec les membres de la famille élargie dans le pays d'origine, et que leurs parents restent dans le pays d'asile, la séparation risque d'être permanente.

4. VERIFICATION

Une fois que les parents ou les autres membres de la famille de l'enfant séparé ont été localisés, il est essentiel que leur identité et leurs liens de parenté avec l'enfant soient confirmés. Le but de la vérification est d'éviter que l'enfant soit remis à la mauvaise personne. Une telle erreur peut se produire de façon accidentelle – suite à des erreurs d'identité ou à des erreurs éventuelles commises par la bureaucratie ou pour des raisons malveillantes, notamment le désir de vengeance ou d'exploiter le travail de l'enfant. La vérification est une mesure de protection inhérente au système de recherche tendant à éviter que les gens n'aient accès aux enfants qui sont séparés de leurs familles. Elle doit **toujours** être effectuée.

La vérification permet de vérifier que la personne réclamant l'enfant est bien la personne qu'elle prétend être. Elle permet également de s'assurer que les parents sont disposés et capables de prendre l'enfant et que celui-ci veut retourner avec eux.

Lorsque le dossier de l'enfant contient des informations d'excellente qualité, la vérification s'en trouve simplifiée; une procédure plus complexe s'impose lorsqu'il existe peu ou pas d'informations sur l'enfant. Dans les situations d'urgences, lorsqu'il existe un grand nombre d'enfants séparés, les procédures de vérification peuvent être simplifiées, mais elles doivent être exécutées.

Quand et Où doit s'effectuer la vérification?

La vérification de l'identité d'un adulte et de sa volonté de prendre l'enfant doit être menée au moment où une personne vient réclamer un enfant ou lorsqu'une personne est identifiée par le processus de recherche. Elle peut être effectuée dans le bureau de recherche, lors d'une réunion de recherche de masse ou au domicile de la personne si celle-ci a été retrouvée lors d'une visite de recherche.

Comment s'effectue la vérification ?

La vérification est faite par les agents de recherche qui posent des questions à l'adulte et à l'enfant, et enregistrent les informations dans des rapports de vérification. Elle s'effectue selon les étapes ci-après :

1. la vérification de l'identité de l'adulte ;
2. l'adulte confirme s'il est disposé et capable de s'occuper de l'enfant ou pas ;
3. les informations fournies par la personne qui réclame l'enfant sont vérifiées par rapport à celles qui figurent dans le dossier initial de l'enfant;
4. les informations données par la personne qui réclame l'enfant sont vérifiées auprès de celui-ci ;
5. l'enfant confirme s'il souhaite vivre ou non avec la personne qui a été retrouvée.

Dans les situations où il n'existe aucun doute sur le lien de parenté entre l'adulte et l'enfant, il peut être vital par la suite d'observer leurs interactions et de donner à l'enfant suffisamment de temps pour s'exprimer.

Les formulaires de vérification doivent toujours être remplis.

Questions soulevées au cours de la vérification qui nécessitent des mesures supplémentaires

Au cours de la vérification, des préoccupations particulières peuvent avoir été exprimées par l'enfant ou la famille, ou observées par l'agent de recherche. Celui-ci doit savoir comment y répondre. Il est important de prévoir du temps pour discuter de ces préoccupations. La plupart des préoccupations ne constituent pas d'emblée des obstacles au regroupement, il se peut qu'elles reflètent tout simplement la nécessité pour l'enfant ou la famille d'être rassuré. De temps à autre, les problèmes soulevés peuvent être plus graves et nécessiter des mesures supplémentaires (par exemple, certains enfants ne veulent pas être réunifiés car cela voudrait dire ne plus avoir d'opportunités scolaires). Ceci peut nécessiter une préparation plus intensive de l'enfant et/ou de la famille et de la communauté dans laquelle ils vivent. Parfois, il est nécessaire de prendre des dispositions en vue d'assurer un soutien à l'avenir par la communauté. Les décisions doivent être prises attentivement, au cas par cas, par des professionnels compétents de l'assistance aux enfants.

Les problèmes qui se posent dans les situations où la famille, l'enfant ou l'agent de recherche ont des inquiétudes au sujet du regroupement sont abordés dans le **Document d'appui 6.1**.

Une évaluation attentive s'impose dans les cas complexes et difficiles pour prendre des décisions dans l'intérêt supérieur individuel de l'enfant.

5. REUNIFICATION (REGROUPEMENT) /PLACEMENT

Les familles deviennent séparées dans des situations difficiles. Les souvenirs de la séparation et les expériences qui s'ensuivent peuvent rendre difficile le regroupement de la famille. Il est aussi important de prendre en compte la situation avant la séparation qui contenait peut-être déjà des difficultés. Il est indispensable que les agences en charge du regroupement reconnaissent que cette période peut être difficile pour l'enfant et la famille. D'autre part, ce processus est habituellement qualifié de 'regroupement' (ou 'réunification') alors que souvent les enfants sont placés dans une famille avec laquelle il n'a jamais vécu auparavant.

Il est important que l'enfant, la famille et la communauté fassent l'objet d'une certaine préparation pour le regroupement. Il faut prévoir du temps pour discuter des projets futurs et expliquer ce à quoi on doit s'attendre et quand. Il faut donner l'occasion de poser des questions et d'exprimer les préoccupations éventuelles et dire à l'enfant et à la famille quelles ressources ou assistance seront disponibles après le regroupement en cas de difficultés. Il sera parfois possible d'échanger des photographies ou des lettres ou d'organiser une visite avant le regroupement. Le CICR a développé des outils utiles à l'évaluation des capacités de la famille à prendre en charge l'enfant et à faciliter l'implication des réseaux sociaux de la famille afin d'aider l'intégration de l'enfant à la famille et à la communauté¹.

Des difficultés spécifiques surviennent généralement dans le cas de la réunification d'anciens enfants soldats. L'enfant, la famille et la communauté doivent être extrêmement bien préparés. Vous pouvez vous reporter au Dossier de ressources de l'ARC **Enfants Soldats**, Thème 4, 5 et 6.

Lorsqu'un enfant est réuni avec sa famille, les autorités locales et/ou les responsables communautaires doivent être associés à l'événement, dans la mesure du possible. Le cas échéant, il faudrait leur signifier les regroupements prévus. En fait, lorsque plusieurs réunifications ont lieu en même temps ou lorsque le déplacement et les communications sont difficiles, il se peut qu'il ne soit pas possible d'informer les populations à l'avance. Toutefois, il faut tenir les autorités locales informées des regroupements qui s'effectuent.

Un membre de l'équipe de recherche doit être aux côtés de l'enfant au moment de la réunification. En principe, il devrait s'agir de quelqu'un qui a travaillé avec l'enfant. Il peut s'agir également de la personne qui était responsable de la recherche et de la vérification et qui a donc déjà rencontré la famille et les responsables communautaires. Si l'enfant a été dans un centre d'accueil pour enfants, une personne qui a eu à s'occuper de lui peut l'accompagner également. Cette disposition est utile tant pour l'enfant que pour la personne qui s'occupe de l'enfant. Elle est particulièrement judicieuse si l'enfant doit parcourir une longue distance jusqu'à sa famille. S'il arrive que les personnes en charge des enfants hésitent à les laisser retourner à leurs familles, il peut être utile de les associer à la réunification. La capacité à prendre ces dispositions dépend des moyens logistiques, des ressources financières et humaines disponibles.

Si l'enfant a vécu dans une famille d'accueil, il peut être opportun de l'associer à la réunification, notamment lorsque la famille d'accueil a une affection réelle pour l'enfant et s'intéresse à lui. Il faut être prudent dans les cas où les familles d'accueil exigent une forme de paiement ou de compensation quelconque de la

famille de l'enfant. Dans les faits, il peut être difficile d'assurer le déplacement de la famille d'accueil. Les noms et les adresses des deux familles peuvent être échangés, le cas échéant.

Déroulement de la Réunification /Placement

Que la réunification ait lieu dans la maison familiale ou en public, elle doit comprendre les principaux éléments suivants :

- une sorte de cérémonie d'acceptation ;
- des conseils à l'enfant et à la famille sur les problèmes éventuels qu'ils pourraient rencontrer ;
- la signature du formulaire de réunification (très important).

Il n'est pas nécessaire que la cérémonie soit très élaborée, il peut s'agir tout simplement d'une lecture du formulaire de réunification. Elle représente une célébration et constitue la preuve de la responsabilité de la famille à l'égard de l'enfant, et permet de veiller à ce que celui-ci soit protégé dans son nouvel environnement. En milieu communautaire, elle marque l'acceptation publique de la responsabilité de la prise en charge de l'enfant par la communauté et les familles.

La réunification constitue une occasion pour l'agent de recherche de discuter de certaines difficultés auxquelles l'enfant et la famille pourraient être confrontés par la suite. Lorsqu'elle a lieu en public, l'agent de recherche parle publiquement des difficultés qui pourraient découler de la réunification.

6. SUIVI

Le terme "suivi" est souvent utilisé pour désigner les dispositions à prendre une fois que les enfants sont réunifiés. Il peut être utilisé pour désigner :

- le soutien général à une famille; par exemple à travers les visites effectuées par un travailleur social qui aide la famille à obtenir le soutien et les ressources communautaires;
- le soutien à la réintégration des enfants, par exemple lorsqu'il existe des difficultés sur le plan familial ou émotionnel ;
- le soutien matériel ; l'assistance pour le paiement des frais de scolarité ou d'autres dépenses.

Il est important que chacun comprenne ce qu'on entend par suivi lorsqu'on discute de l'opportunité de mettre en place un mécanisme de suivi, des raisons qui le motivent et pour qui.

Quel type de suivi ?

Les modalités d'exécution du suivi dépendent des ressources disponibles et des besoins de l'enfant, pris individuellement, ainsi que de la famille. Une ou deux visites peuvent suffire: par exemple, une visite un mois après la réunification et une autre six mois plus tard. Dans d'autres cas, un suivi plus régulier peut être souhaitable. On peut identifier les enfants qui ont besoin d'un suivi pendant le processus de recherche; par exemple, il est moins probable qu'un enfant réunifié avec ses deux parents après une brève séparation rencontre des problèmes, par rapport à un enfant qui est réunifié avec un parent éloigné vivant dans des

conditions difficiles.

Cependant, certains problèmes ne surgissent qu'après la réunification. Souvent, les difficultés qui se posent au sein des familles après la réunification sont dues aux changements intervenus dans la famille après la séparation, à ceux qui se produisent suite au retour de l'enfant et découlent des expériences de l'enfant et des autres membres de la famille pendant la séparation.

Qui doit assurer le suivi ?

Une fois qu'un enfant a été réuni, il incombe, en principe, à la famille et à la communauté, d'assurer le suivi au niveau communautaire. Avant la réunification, les sources potentielles de soutien et d'aide telles que les initiatives communautaires, les coopératives et les ONG locales devraient être identifiées pour la famille et l'enfant, et des discussions avoir lieu avec elles.

Cependant, la participation de l'agent de recherche peut s'avérer utile pour faciliter le processus. Il est important pour la personne qui est associée au suivi d'avoir une formation et une expérience suffisantes en ce qui concerne le travail avec les enfants et les familles et les problèmes les concernant.

MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 6

Transparent 6.1 : Points clés à retenir	Résumé des points clés à retenir pour le Thème 6.
Transparent 6.2 : les six étapes de la Recherche des familles et de la Réunification	Présente les six étapes d'un programme de recherche des familles et de réunification.
Exercice 6.1 : Identification et Constitution du Dossier L'histoire de l'enfant, Partie 1	Les participants utilisent une étude de cas pour développer leur compréhension des processus d'identification et de constitution de dossiers.
Exercice 6.2 : Recherche, L'histoire de l'enfant, Partie 1	Les participants utilisent une étude de cas pour développer leur compréhension des questions liées aux recherches.
Exercice 6.3 : Vérification - L'histoire de l'enfant, Partie 2	Les participants utilisent une étude de cas pour développer leur compréhension du processus de vérification.
Exercice 6.4 : Réunification - L'histoire de l'enfant, Partie 2	Les participants utilisent une étude de cas pour développer leur compréhension du processus de réunification.
Exercice 6.5 : Coordination entre Agences travaillant avec les Enfants séparés	Examine les acteurs clés et les activités qui contribuent à une coordination efficace des agences.
Document d'appui 6.1 : Formulaire d'enregistrement pour les Enfants séparés et Non-accompagnés	Formulaire développé par le Groupe Inter-agences travaillant sur les Enfants séparés.
Document d'appui 6.2 : Questions soulevées par la Vérification	Détaille certains des problèmes du point de vue de l'enfant, de la famille et de l'agent de recherche.

¹ De Lay (2003) Mobility Mapping and Flow Diagrams

Enfants Séparés



Thème 7

Contrôle et Soutien aux Enfants séparés vivant dans des situations de famille

POINTS CLES A RETENIR

- *Les agences qui travaillent avec les enfants séparés ont des responsabilités claires, en tant que responsables du respect de leurs droits, et doivent veiller à ce que les progrès de l'enfant ainsi que son bien-être soient contrôlés et soutenus.*
- *En se basant sur un cadre de protection général, des critères devront peut-être être développés au niveau local en impliquant les enfants et leurs communautés pour déterminer les priorités en matière de suivi.*
- *Une évaluation vigilante de chaque situation individuelle est nécessaire pour déterminer la nature, l'intensité et sans doute la durée du soutien nécessaire.*
- *La nature du soutien apporté doit prendre en compte l'éventail complet des droits et des besoins des enfants.*
- *Les activités de contrôle et de soutien doivent veiller à ce que les enfants soient consultés et informés des décisions qui les concernent.*
- *Les différentes structures de la communauté peuvent avoir le potentiel nécessaire au soutien à apporter aux enfants séparés, notamment les associations de familles d'accueil, les organisations communautaires et les jeunes eux-mêmes.*

INTRODUCTION

Ce thème spécifique examine le contrôle et le soutien apporté aux enfants séparés se trouvant dans n'importe quelle situation de famille. Les questions abordées ne se rapportent donc pas seulement au suivi des enfants après la réunification ou le placement, mais aussi à un certain nombre de dispositifs de prise en charge présentés dans les thèmes précédents, notamment les enfants séparés vivant avec leur famille élargie, avec des personnes sans lien de parenté avec leur famille, ou au sein de foyer dirigé par un enfant, ainsi que les enfants se trouvant dans des dispositifs de prise en charge officiels comme ceux mis en place par les agences de placement. Le soutien nécessaire variera selon ces différentes catégories et chaque cas demandera évidemment une évaluation du degré et de la nature du soutien nécessaire.

Il est possible que les activités de contrôle et de soutien soient vues comme partie intégrante de tout placement qui a nécessité l'implication d'agences externes. Les enfants pris en charge spontanément auront autant besoin que les autres d'activités efficaces de contrôle et de soutien mais la détermination des rôles et des responsabilités des personnes responsables du respect de leurs droits sera sans doute plus complexe.

Alors que les approches occidentales de contrôle et de soutien se sont appuyées sur la disponibilité et la durabilité des services sociaux professionnels, les réalités de nombreuses situations d'urgences font que les autorités locales ne sont pas toujours aptes à apporter un niveau de soutien complet et les sources de soutien principales et premières pour les enfants et leurs familles sont la famille élargie et la communauté locale. De ce fait, les agences, se concentrent de plus en plus sur les structures communautaires qui semblent représenter la méthode d'apport de soutien la plus adaptée et la plus efficace pour les familles d'accueil mais aussi pour les autres enfants potentiellement vulnérables.

Il est clair que les enfants se trouvant dans toutes ces situations sont dans une situation potentiellement vulnérable et avec des familles de substitution potentiellement à long terme. D'autre part, une approche de programme fondée sur les droits demande un engagement des agences en tant que responsables du respect des droits des enfants, afin d'assurer un suivi efficace et si nécessaire de long terme.

Les organisations qui n'ont pas la capacité de s'engager sur le long terme ne devront pas intervenir dans le travail de protection des enfants dans les urgences, et pour celles qui le font, il est nécessaire qu'elles aient prévu une stratégie de sortie afin de pouvoir travailler en vue de celle-ci dans leur planning.

Points de référence clés de la Convention relative aux Droits de l'Enfant:

La famille, (est l') unité fondamentale de la société et (le) milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants,... L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. (Préambule).

Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées. (Article 3.2).

Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. (Article 20.1)

CONTROLE ET SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

De nombreuses agences de placement se sont éloignées du modèle occidental de placement qui veut que l'agence soit responsable du suivi, pour se rapprocher d'un modèle qui situe la responsabilité de suivi au niveau de la communauté locale. Dans la pratique, cela présente un certain nombre de difficultés:

- Même si la responsabilité première du contrôle et du soutien aux enfants séparés repose normalement sur les autorités locales, il est fréquent dans un contexte d'urgence qu'elles manquent de ressources et de capacités nécessaires; même un cadre national de législations, politiques et procédures peut faire défaut.
- Dans les situations de conflit, les communautés sont fréquemment affaiblies par les différences ethniques, religieuses ou politiques, cet état de fait étant aggravé par la pauvreté. Cela limite l'étendue des possibilités et de la volonté des gens de la communauté à prendre des responsabilités collectives concernant les enfants se trouvant dans une situation vulnérable.
- Dans les zones urbaines, le sens de la communauté peut être assez faible et les liens avec la famille élargie moins importants que dans les zones rurales.
- Lorsque les réfugiés sont dispersés parmi les citoyens du pays d'accueil, les structures de la communauté ne voudront peut-être pas prendre les enfants réfugiés sous leur responsabilité.
- Certaines agences ont naïvement placé les enfants séparés sous la responsabilité locale 'de la communauté' sans identifier clairement les structures ou les responsables communautaires qui sont dans une position leur permettant de prendre à long terme le rôle de responsable du respect des droits des enfants.
- Les structures communautaires installées dans un contexte de réfugiés ne subsisteront peut-être pas à une situation de rapatriement.

Il est également dangereux que les agences présument que les gouvernements du pays d'origine ou du pays d'accueil prennent les enfants séparés sous leur responsabilité alors qu'en fait, ils en n'ont ni les capacités et sans doute ni la volonté de le faire de manière significative.

D'autre part, il est clairement évident que l'une des stratégies de protection les plus efficaces est de faire intégrer les dispositifs de prise en charge des enfants séparés au sein de la communauté en la sensibilisant sur les besoins et sur les droits des enfants séparés et en renforçant le sentiment de responsabilité collective tout en facilitant de bons liens entre les familles de substitution et les membres de la communauté locale.

Un certain nombre d'approches a été mené pour localiser la responsabilité des enfants séparés au sein de la communauté, en utilisant généralement une agence qui propose un soutien de facilitation important sous forme de formation et de renforcement de capacités et un soutien professionnel, en particulier pour les situations les plus difficiles qui peuvent être rencontrées (ex: échec du placement, allégations d'abus, etc.).

FACILITATION DES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES CONCERNEES

Dans de nombreuses situations de réfugiés, il a été possible de faciliter la mise en place de structures communautaires capables de prendre en charge la plus grande part des responsabilités de soutien aux enfants dans une situation où ils se trouvent être potentiellement vulnérables. Cela a pu être fait quelques fois en employant, en formant et en soutenant le cadre des travailleurs communautaires, des soutiens sociaux et 'des travailleurs sociaux aux pieds nus'. Dans d'autres

situations, la communauté a été aidée à mettre en place ses propres structures de volontaires qui peuvent prendre la forme par exemple d'une sorte de 'sécurité sociale' ou d'un comité pour le bien-être de l'enfant. Le **Document d'appui 7.1** en donne un exemple.

Les organisations à vocation religieuses peuvent avoir un rôle important à jouer car elles ont souvent le capital social, la crédibilité, un engagement envers les questions humanitaires et une présence continue dans la communauté qui leur permettent de prendre des responsabilités envers les enfants séparés et les personnes qui s'en occupent. Les écoles peuvent aussi avoir un rôle à jouer.

Un travail récent publié par Save the Children (D.Tolfree (2004). *Whose Children?*), a étudié comment localiser de manière efficace la responsabilité des enfants séparés et des personnes qui s'occupent d'eux dans la communauté. Cinq points clés émergent des études de cas et d'autres sources.

1. Intégrer la prise en charge des enfants séparés au sein de la communauté locale

Faciliter de bons liens avec les membres de la communauté peut renforcer le soutien et la protection de différentes manières. Cela fournit à la fois une fenêtre par laquelle les autres membres de la communauté peuvent observer la manière dont l'enfant est traité et une opportunité pour les personnes qui s'occupent de l'enfant et encore plus pour l'enfant, de révéler des domaines de difficultés à des personnes qui sont vues comme étant des personnes de confiance et aptes à les aider. Cela peut aussi apporter à l'enfant et aux personnes qui s'occupent de lui des possibilités de soutien matériel et social.

2. Localisation des responsabilités spécifiques

Un planning et une coordination efficaces entre tous ceux impliqués dans la prise en charge et la protection des enfants séparés sont nécessaires et doivent garantir une approche intégrée aux activités de contrôle et de soutien. Les autorités gouvernementales concernées auront un rôle clé à jouer sauf si cela n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce thème a déjà fait référence au rôle important que pouvaient jouer les structures locales formelles et informelles. Toutefois, il est important de noter que la responsabilité ne peut pas être simplement donnée "à la communauté" sans définir clairement *qui* au sein de la communauté doit prendre cette responsabilité. Cela ne veut pas dire placer obligatoirement la responsabilité sur un individu mais plutôt chercher à cibler des structures sociales afin d'atteindre diverses personnes qui pourront alors prendre une responsabilité relative à la protection des enfants.

3. Le rôle des jeunes dans la protection des enfants

Les enfants et les adolescents ne doivent pas seulement être vus comme objets de soin et de protection mais aussi comme acteurs sociaux avec un rôle actif dans la protection des enfants de leur communauté. Il a été prouvé que dans certaines situations les enfants sont plus enclins à révéler des cas d'abus ou de discrimination à d'autres enfants plutôt qu'à des adultes. Mobiliser les jeunes, leur donner du pouvoir grâce à des formations, renforcer leurs capacités et même leur permettre d'acquérir des rôles officiels ou informels dans la protection des enfants peut se révéler être un aspect très efficace de la stratégie totale. Les réseaux de

pairs peuvent être un moyen important et efficace d'apporter un soutien. L'exemple du **Document d'appui 7.1** illustre l'implication des enfants.

4. Evaluation des besoins de suivi individuel

Une évaluation vigilante de chaque situation individuelle aidera à déterminer la nature, l'intensité et sans doute la durée du soutien nécessaire. Une évaluation des risques peut aussi être utile: même si les critères varient d'un contexte à l'autre, les facteurs de risque suivants peuvent indiquer un besoin de soutien de suivi particulièrement attentif et/ou intense:

- Les enfants qui n'ont jamais eu de relation d'attachement fort au préalable;
- Les enfants qui ont subi des abus ou des négligences par le passé;
- Ceux qui sont restés longtemps dans un centre de résidence,
- Les enfants qui présentent pour différentes raisons des troubles comportementaux;
- Les enfants qui ont vécu des événements effrayants ou pénibles;
- Ceux qui ont eu des problèmes à l'école ou qui ont abandonné leur scolarité;
- La présence de relations difficiles avec les autres enfants de la famille ou du voisinage;
- Les personnes en charge des enfants qui ont peu d'expérience en tant que parents ou qui éprouvent des difficultés à gérer le comportement de l'enfant;
- Les situations dans lesquelles les enfants (ex: dans le cas de foyers dirigés par des enfants) sont confrontés à l'hostilité ou à l'indifférence de la famille élargie ou de la communauté locale;
- Les enfants handicapés, avec des problèmes particuliers de santé ou ceux qui sont séropositifs.

Il est important que le suivi réponde à l'éventail complet des droits et des besoins des enfants: physiques, matériels, éducatifs, sociaux, émotionnels et spirituels. Il existe quelques fois une tendance à sous-estimer le besoin de soutien psychosocial et la nécessité de traiter de problèmes tels que les réactions de l'enfant face à la perte et à la séparation, les difficultés relationnelles présentes, les abus et la discrimination, les peurs du futur, etc.

5. Organisations de familles/personnes en charge des enfants

Une approche de plus en plus plébiscitée est la mobilisation des personnes en charge des enfants, elles-mêmes, qui permet à la fois de prendre des responsabilités envers les enfants séparés de manière collective et plus formelle et de prendre différentes initiatives pour améliorer la prise en charge et la protection des enfants séparés. Ceci fait partie de l'exemple donné dans le **Document d'appui 7.1**.

COMPETENCES ET TECHNIQUES DE CONTROLE ET DE SOUTIEN DES ENFANTS

Quels que soient les dispositifs de contrôle de la situation des enfants pris en charge spontanément ou officiellement, un certain nombre de principes peut être utile:

1. Des connaissances et une compréhension des enfants et de leurs droits devront être diffusés aussi largement que possible à la communauté. Cela peut être fait grâce aux Comités du Bien-être de l'Enfant ou de Protection de l'Enfant.
2. Lors des visites de suivi, il est important de parler à la personne en charge de l'enfant et à l'enfant lui-même, si possible séparément et ensemble. Il est important de veiller à ce que l'enfant soit consulté et informé sur les décisions qui le concernent.
3. Le contrôle doit se baser sur différentes sources d'informations additionnelles provenant de la communauté. Les opinions des enseignants, des responsables communautaires, des voisins, etc. peuvent mettre en évidence le degré du bien-être de l'enfant. Certaines agences trouvent plus utile d'avoir deux agents (ou des volontaires) distincts: l'un pour parler de manière privée avec l'enfant et l'autre pour rencontrer la famille et peut-être se renseigner discrètement auprès de la communauté locale.
4. L'enfant devra avoir la possibilité de parler de manière privée à un adulte de confiance extérieur à la famille. Cela peut vouloir dire qu'il faille aussi gagner la confiance des personnes qui s'occupent de l'enfant.
5. Pendant les procédures de réunification et de placement, un accord écrit peut être un bon moyen de définir la nature du suivi.

L'IMPORTANCE DES REVISIONS PERIODIQUES

La CDE rend spécifiquement obligatoire la révision du placement de l'enfant (Article 25) même si dans la pratique cela est souvent ignoré. Une révision officielle des conditions offertes par la famille d'accueil est un excellent moyen de se rendre compte des progrès, du développement et du bien-être de l'enfant, ainsi que des éventuels domaines de difficultés. Elle permet de prendre en compte et de parler des progrès de la recherche des familles et dans le cas où la recherche n'aurait pas abouti de réfléchir aux possibilités de mécanismes qui pourraient sécuriser la situation de l'enfant (et de la famille) en officialisant son placement pour le rendre permanent. Les enfants placés dans la famille élargie ou dans d'autres types de placement bénéficieront aussi d'un modèle régulier de révisions.

SOUTIEN MATERIEL

La question du soutien matériel aux familles qui prennent en charge des enfants séparés est une question difficile et contentieuse. En général, il est préférable de suivre une politique sans soutien direct matériel car cela élimine immédiatement les familles motivées par le gain matériel. Le soutien matériel peut aussi comprendre d'autres dangers, notamment marginaliser encore plus l'enfant,

empêcher les propres initiatives d'autogestion des communautés et faire naître des perspectives qui ne seront peut-être pas durables.

D'autre part, les dépenses pour la prise en charge des enfants les plus petits peuvent être un problème majeur pour les familles, par exemple le lait en poudre pour nourrisson peut être difficile à acquérir, et l'absence de soutien matériel réduira sans aucun doute le nombre de familles volontaires pour devenir famille d'accueil. Dans les économies urbaines où l'argent prédomine, il peut être difficile d'encourager les familles à prendre en charge un enfant sans forme d'assistance matérielle.

Une approche souvent suivie par les agences consiste à faciliter l'accès des familles à des activités génératrices de revenus, par exemple en plaidant pour leur inclusion à des programmes existants, en identifiant les familles les plus vulnérables pour leur proposer leurs propres programmes de micro-crédit ou en aidant des groupes (ex: foyers dirigés par des enfants ou familles d'accueil) à mettre en place des coopératives de travail ou des projets de micro-crédit.

MATERIELS DE FORMATION POUT LE THEME 7

Transparent 7.1 : Points clés à retenir	Résumé des points clés à retenir pour le Thème 7.
Exercice 7.1 : Facteurs de risque et de protection	Etude de cas qui favorise la discussion sur les facteurs de risque et de protection relatifs aux enfants séparés.
Exercice 7.2 : Contrôle et suivi des enfants séparés	Exercice de discussion qui identifie les différents responsables des droits des enfants, les besoins de contrôle et de soutien et les stratégies d'interventions possibles.
Exercice 7.3 : Réseau d'assistance et de protection	Exercice de Mapping et de discussion qui identifie les professionnels et les agences qui travaillent avec les enfants séparés.
Document d'appui 7.1 : Camps Sinje en Sierra Leone	Extrait d'Etude de cas sur la protection et la prise en charge des Enfants Séparés dans le camp de réfugiés Sinje en Sierra Leone.

Enfants Séparés



Thème 8

Adoption

POINT CLE A RETENIR

- ***Dans un contexte d'urgences, les enfants ne sont pas disponibles pour l'adoption.***

L'ADOPTION COMME CONCEPT CULTUREL SPECIFIQUE

Dans les sociétés occidentales, l'adoption est généralement comprise comme une forme d'assistance à l'enfant en vertu de laquelle les droits et responsabilités des parents naturels de l'enfant sont transférés à titre définitif à des parents adoptifs qui n'ont pas de liens de parenté, en général, avec l'enfant à sa naissance. En principe, l'enfant prend le nom de famille des parents adoptifs. Dans d'autres pays, l'adoption peut être comprise d'une manière tout à fait différente :

- Dans certains pays, l'idée de l'adoption est inconcevable. Il n'est tout simplement pas possible d'envisager le transfert des droits parentaux à une personne qui n'est pas un parent;
- L'adoption peut être pratiquée, mais conformément à la coutume et non en tant que processus judiciaire;
- En général, les sociétés islamiques n'acceptent pas l'adoption, mais le *Kafalah* constitue une forme d'assistance familiale qui ne nécessite pas un changement de filiation;
- Dans certaines cultures où l'adoption est pratiquée, les droits et les besoins des parents adoptifs prennent le pas sur ceux de l'enfant.

Dans les situations d'urgences de réfugiés, chaque fois que le problème de l'adoption des enfants séparés se pose, il est essentiel que le concept de l'adoption soit pleinement compris dans le contexte culturel particulier.

ADOPTION DANS LES SITUATIONS DE REFUGIES

La politique du HCR refuse l'adoption des enfants dans les situations d'urgences, Les questions suivantes doivent être prises en compte attentivement :

- Dans les situations d'urgences, il est extrêmement difficile de vérifier si un enfant séparé a des parents ou d'autres membres de sa famille capables de s'occuper de lui. Il est primordial que des efforts ardues de recherche de la famille soient déployés. Lorsque le consentement des parents est censé avoir été donné, il est également extrêmement difficile de vérifier si celui-ci a été obtenu librement ou non et si le concept de l'adoption a été bien compris;

- La CDE exige que l'adoption ne soit effectuée que par les "autorités compétentes qui vérifient, conformément à la loi et aux procédures applicables et sur la base de tous les renseignements fiables relatifs au cas considéré, que l'adoption peut avoir lieu eu égard à la situation de l'enfant...." (Article 21(a)). Ceci est primordial pour que les décisions soient prises conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant, pris individuellement. Il est aussi vital que toute démarche visant à placer un enfant réfugié soit étudiée attentivement.
- Tout placement qui arrache l'enfant à sa communauté et à sa culture doit être presque toujours évité;

ADOPTION INTER-PAYS

Cette expression s'applique à la pratique de l'adoption qui nécessite que l'enfant se déplace dans un autre pays: en général, elle concerne l'adoption d'enfants d'autres sociétés par des individus ou des couples des sociétés occidentales. Dans la plupart des cas, il s'agit également d'une *adoption transculturelle* et dans nombre de cas, elle est également *trans-raciale*. Il s'agit d'une pratique très controversée et qui semble donner lieu à beaucoup d'abus et de cas de corruption. Elle est motivée, en général, par les besoins des parents adoptifs potentiels et non par ceux des enfants séparés. Lorsqu'elle nécessite le placement de l'enfant dans une culture étrangère, ceci crée souvent des problèmes et des conflits pour l'enfant, parfois au cours de l'adolescence et au début de l'âge adulte.

L'adoption inter-pays est réglementée par la Convention de La Haye relative à la protection des enfants et à la coopération en matière d'adoption inter-pays de 1993. Cette convention établit un système de coopération entre les Etats contractants et exige que les adoptions soient organisées par une Autorité centrale dans chaque Etat. Elle stipule que l'adoption inter-pays ne doit être effectuée que si elle est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et recueille les consentements nécessaires. Elle requiert qu'il soit dûment tenu compte de "l'éducation de l'enfant et de son milieu ethnique, religieux et culturel". Elle exige également que le travail professionnel soit entrepris en collaboration avec les futurs parents adoptifs, l'enfant et les parents naturels. Par ailleurs, la Recommandation relative à l'application aux enfants réfugiés et aux autres enfants déplacés au plan interne de la Convention de La Haye a été adoptée en 1994. Celle-ci souligne la nécessité d'obtenir le consentement des parents et met en exergue la nécessité de prendre des mesures pour la recherche et la réunification de la famille avant que l'adoption ne soit envisagée.

Dans les situations de réfugiés où le problème de l'adoption inter-pays se pose, il est impératif de *l'aborder avec la plus grande précaution* et que les conseils d'experts compétents soient demandés.

MATERIELS DE FORMATION POUR LE THEME 8

Transparent 8.1 : Point clé à retenir	Résumé des points clés à retenir pour le Thème 8
Exercice 8.1 : Adoption Inter-pays	Explore certains contentieux possibles à l'adoption

Enfants Séparés



Programmes Types

Il est possible que différents participants aient des besoins d'apprentissage et des priorités différents. Nous avons réparti les participants en trois grands groupes : les administrateurs supérieurs, le personnel des programmes et le personnel de terrain.

Les administrateurs supérieurs sont les personnes qui assument les principales responsabilités de fonctionnement d'une ONG dans un pays, une région ou dans une Section du HCR. Ils assument la responsabilité générale de l'élaboration des stratégies et de l'affectation des ressources dans le cadre de la politique de l'organisation. Les besoins des administrateurs supérieurs ont les meilleures chances d'être satisfaits par les séances d'information.

Les coordonnateurs de secteur comprennent les personnes qui sont responsables d'un aspect donné des activités de leur agence dans un pays, une région ou qui sont responsables d'une fonction donnée dans une opération, par exemple le personnel du programme du HCR, de la protection ou des services communautaires. Les coordonnateurs de secteur sont responsables de l'application de la politique et chargés de veiller à ce que les budgets des programmes reflètent les ressources nécessaires pour assurer la bonne pratique.

Le personnel de terrain comprend les personnes qui travaillent sur le terrain et qui sont responsables de l'exécution des activités des programmes. Il a souvent beaucoup d'expérience de première ligne. Le personnel de terrain peut apprécier l'opportunité de développer et de mettre en pratique de nouvelles compétences, ainsi que d'accroître leurs connaissances et compréhension.

Les programmes de formation doivent être conçus en tenant compte des responsabilités et des besoins d'apprentissage de ces différents groupes. Dans la mesure du possible, il est nécessaire de former séparément les participants des différents groupes, mais si cela n'est pas possible, les exercices et les contributions doivent être choisis de façon à satisfaire les besoins de tous les groupes. Il est possible d'utiliser différents exercices en groupes restreints pour satisfaire les besoins de chaque groupe de participants au cours d'un atelier de groupe mixte.

Deux types de programmes sont contenus dans ce dossier de ressources. Le premier décrit un atelier de sensibilisation d'une demi-journée. Le programme se réfère de façon détaillée aux matériels du dossier de ressources et décrit la manière dont le modérateur pourrait utiliser ces matériels pour conduire une session qui dure à peine quatre heures.

Le deuxième exemple concerne un atelier d'une journée complète. Il est rédigé sous forme de Plan de session qui couvre :

- le but global de la session de formation ;
- les objectifs d'apprentissage spécifiques ;
- une description de ce qui sera traité dans la séquence à suivre ;
- la programmation pour chaque partie de la session ;
- qui sera responsable des différentes parties du programme ;
- quelles contributions et exercices seront utilisés ;
- quels matériels (par exemple, documents d'appui, transparents, documents d'orientation, fiches à indexes) seront nécessaires ;
- quels équipements (par exemple, tableau-papier, rétroprojecteur, tableau noir, vidéo) sont nécessaires.

Le but et la conception des plans de la session sont décrits de façon détaillée dans le **Dossier d'outils pédagogiques destinés au modérateur de l'ARC**.

Les deux programmes sont censés servir d'exemples d'orientation uniquement. Il est très important que le modérateur réfléchisse attentivement au groupe de participants avec lequel il est censé travailler et conçoive un programme qui prenne en compte les points ci-après :

- le rôle et les responsabilités des participants ;
- les besoins d'apprentissage des participants ;
- leur niveau de connaissance actuel ;
- leur intérêt pour le sujet ;
- leur désir de partager leurs expériences et d'admettre les lacunes afférentes à leurs connaissances/compétences ;
- les questions et priorités actuelles/locales pour les participants ;
- le temps dont ils disposent ;
- leur position au sein de leur organisation.

Tout programme de formation doit être conçu, si possible, en consultation avec les futurs participants. S'il s'avère impossible de consulter tous les participants (par exemple, en envoyant une fiche de demande comportant des questions concernant leurs attentes pour la formation), le modérateur doit essayer de s'entretenir avec un échantillon avant de prendre les décisions finales concernant le programme.

Le modérateur doit également prendre en compte :

- la gamme des thèmes à couvrir ;
- l'ordre dans lequel il faut aborder les thèmes ;
- les voies et moyens d'encourager le partage de l'expérience et de l'information entre les participants ;
- qui effectuera la formation ;
- quelles méthodes seront les plus indiquées pour les participants.

Action for the Rights of Children (ARC)

- de plus amples détails sur le processus de formation figurent dans le Dossier d'outils pédagogiques destinés au modérateur de l'ARC.

Ne pas oublier d'intégrer une évaluation de l'atelier – à cet égard, vous trouverez des idées dans le **Dossier d'outils pédagogiques** destinés au modérateur de l'ARC.

PROGRAMME DETAILLE POUR UNE SESSION DE SENSIBILISATION – DEMI-JOURNEE

Ce programme a été conçu pour fournir aux participants une introduction à la protection et à la prise en charge des enfants séparés dans un contexte d'urgences. Il met en avant l'importance de prévenir les séparations et d'identifier les enfants séparés, et étudie les dispositifs de prise en charge des enfants.

OBJECTIFS CLES

A la fin de cet atelier, les participants seront capables de:

- comprendre les définitions d'enfants non-accompagnés, d'enfants séparés et d'orphelins;
- Réfléchir aux différentes causes de séparation et d'évaluer les différentes stratégies de prévention des séparations;
- D'identifier les stratégies de localisation des enfants séparés dans les urgences;
- De réfléchir aux différentes options de prise en charge des enfants séparés et d'évaluer les forces et les faiblesses de ces différentes options.

PREPARATION

Le modérateur doit préparer un dossier d'informations complet pour les participants comprenant :

- des exemplaires des documents d'appui pertinents ;
- un exemplaire de la Liste des lectures et des ouvrages de lecture ;
- des exemplaires des matériels pertinents de la région/pays/localité (par exemple, les documents de la recherche, les rapports de suivi) ;

Dans la mesure du possible, ce dossier doit être envoyé à l'avance aux participants.

Le modérateur doit recueillir toute information pertinente au niveau local sur les thèmes à aborder pendant la formation et identifier les individus qui ont une expertise spécifique et qui pourraient agir en qualité de personnes ressources. Tous les participants peuvent être invités à amener du matériel pertinent à exposer/partager les uns avec les autres.

Le modérateur doit étudier attentivement les notes concernant chaque exercice afin de veiller à ce que tous les matériels nécessaires soient préparés à l'avance.

Introduction – Enfants Séparés

10 min	Introduire les objectifs de l'atelier sur les Enfants Séparés à l'aide du flipchart. Adapter le Transparent 1.0 Concepts Clés pour introduire les Concepts Clés.	Flipchart Résumant les objectifs Transparent 1.0
--------	---	---

Définitions

5 min	A l'aide des Notes d'orientation du Thème 1 mettre en évidence les effets de la séparation sur les enfants.	
20 min	En petits groupes, développer les définitions 'd'enfants non-accompagnés', 'enfants séparés', et 'orphelins'. En plénière, vérifier et élargir ces définitions.	Exercice 1.1 Transparent 1.2
15 min	Réfléchir avec les participants sur les types de contraintes possibles à la protection et à l'aide aux enfants dans les contextes d'urgences (se référer aux Notes d'orientation du Thème 1).	Transparent 1.3

Principes Directeurs Inter-agences

15 min	A l'aide des Notes d'orientation du Thème 2, faire une courte introduction sur le Cadre de protection et les principes directeurs.	
--------	--	--

Causes de Séparation et Mesures Préventives

45 min	Introduire l'Exercice 3.1 et inviter les participants à travailler sur l'exercice. En plénière, veiller à ce que tous les points évoqués dans chaque section des Notes d'orientation du Thème 3 sont discutés. Noter les idées des activités de prévention sur le flipchart.	Exercice 3.1
5 min	Introduire et distribuer le Document d'appui 3.1.	Transparent 3.1

Localisation des Enfants Séparés

10 min	Expliquer l'importance d'évaluations efficaces et mettre en avant certaines des difficultés propres à la localisation des enfants séparés.	
50 min	Introduire l'Exercice 4.2 Planification d'une stratégie de localisation des enfants séparés.	Exercice 4.2

Dispositifs de prise en charge

10 min	Introduire les options principales de dispositifs de prise en charge à l'aide des Notes d'orientation des Thèmes 4 et 5 et des Transparents 5.2 et 5.3.	Transparents 5.2 et 5.3
30 min	En utilisant l'Exercice 5.1 comme base, réfléchissez aux différents types de dispositifs de prise en charge possibles, en mettant en avant leurs forces et leurs faiblesses dans différentes situations.	Exercice 5.1
10 min	A l'aide des Notes d'orientation du Thème 7 expliquer brièvement l'importance d'un contrôle continu et des activités de soutien aux différents dispositifs de prise en charge.	

Conclusion

10 min	Le modérateur résume les différents points soulevés pendant la session et facilite une courte évaluation.	
--------	---	--

PLAN POUR UNE SESSION D'UNE JOURNEE SUR LES ENFANTS SEPARES/ TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS

Ce programme a été rédigé sous forme de plan de formation afin de démontrer la manière dont les matériels de plusieurs dossiers de ressources peuvent être combinés pour organiser un atelier adapté aux besoins d'un groupe de participants donné. Il est censé servir uniquement à titre d'exemple.

OBJECTIF GENERAL

Sensibiliser les participants sur les effets de la séparation sur les enfants et introduire certaines questions permettant de garantir une communication efficace à tous les niveaux du processus de recherche des familles.

Cette session offre seulement une introduction aux compétences nécessaires à la communication avec les enfants. Il est reconnu que de temps en temps, le personnel se trouve dans des situations où ils doivent obtenir ou partager des informations avec des enfants et n'auront pas forcément de soutien spécialisé disponible. Toutefois, le personnel qui a besoin de communiquer régulièrement avec des enfants, en particulier avec des enfants en détresse, devra chercher des formations plus spécialisées.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de l'atelier les participants seront capables de:

- comprendre les définitions d'enfants non-accompagnés, d'enfants séparés et d'orphelins;
- identifier les Articles de la CDE qui s'appliquent à une communication efficace avec les enfants séparés;
- décrire l'importance de l'implication des enfants à toutes les étapes du processus de recherche des familles;
- comprendre l'éventail de compétences nécessaires pour travailler avec les enfants qui sont séparés des personnes qui s'occupent d'eux habituellement ;
- identifier les défis particuliers que représente le travail avec les enfants séparés au niveau des compétences de communication des adultes ;
- décrire un certain nombre de situations par lesquelles les enfants se retrouvent séparés des personnes qui s'occupent d'eux habituellement ;
- comprendre les processus qui doivent être appliqués à l'identification et à l'évaluation de la situation des enfants séparés ;
- examiner de quelle manière un contrôle et un soutien continus adaptés peuvent être apportés.

Action for the Rights of Children (ARC)

Durée	Contenu	Méthodes	Matériels	Ressources et Equipement	Responsabilité
30 mins	Accueil et Introduction Présentation et adoption des objectifs	Court exercice participatif où les participants apprennent à se connaître. Partage et définition plus précise des objectifs.	Selon les activités d'introduction	Flipchart et feutres	
45 mins	Effets de la séparation et Définition	Courte intervention du modérateur sur les effets de la séparation à partir des Notes d'orientation du Thème 1. Exercice en petits groupes pour étudier les définitions.	Notes d'orientation du Thème 1 Exercice 1.1	Flipchart et feutres	
45 mins	Principes Directeurs	Courte introduction sur le Cadre de protection et les Principes directeurs à partir des Notes d'orientation du thème 2. Exercice en groupe sur l'Application des Principes directeurs: Audit d'organisation	Notes d'orientation du Thème 2 Exercice 2.3		
PAUSE SUGGEREE					
40 mins	L'importance des compétences en communication avec les enfants	Courte intervention du modérateur basée sur les Notes d'orientation du Thème 1 de Travailler avec les enfants. Exercice en petits groupes pour identifier les articles de la CDE relatifs à la communication avec les enfants, en particulier les enfants séparés.	Thème 1 Travailler avec les enfants Transparent 1.2 Travailler avec les enfants Document d'appui 2.1	Flipchart et feutres	
40mins	Les six Etapes de la recherche des familles	Introduire les six étapes de la recherche des familles à l'aide des Notes d'orientation du Thème 6. Réfléchir avec les participants sur l'implication possible des enfants à chaque étape.	Transparent 6.2	Projecteur de transparent Flipchart et feutres	

Action for the Rights of Children (ARC)

40 mins	Facteurs culturels de communication avec les enfants	Courte intervention à partir du Thème 1 de 'Travailler avec les enfants'. Exercice en petits groupes.	Exercice Travailler avec les enfants 1.2	Flipchart et feutres	
PAUSE SUGGEREE					
60 mins	Causes de séparation et mesures préventives	Courte intervention du modérateur. Exercice en petits groupes pour mettre en évidence l'implication des enfants.	Thème 3 Transparent 3.2 Exercice 3.1	Projecteur de transparent Flipchart et feutres	
15 mins	Localisation des enfants séparés	Courte intervention du modérateur à partir des Notes d'orientation du Thème 4 sur l'implication des enfants dans les évaluations et les différents endroits possibles où se trouvent les enfants séparés.	Thème 4 Transparent 4.2	Projecteur de Transparent	
45 mins	Communication avec les enfants en détresse	Courte intervention du modérateur sur les enfants en détresse à partir du Thème 3 de Travailler avec les enfants. Exercice en petits groupes.	Travailler avec les enfants Thème 3 Travailler avec les enfants Exercice 3.5		
PAUSE SUGGEREE					
60 mins	Dispositifs de prise en charge des enfants séparés	Intervention du modérateur à partir des Thèmes 4 et 5 sur les placements spontanés et organisés. Exercice en petits groupes	Thème 4 et 5 Transparent 5.3 Exercice 5.2	Projecteur de transparent Flipchart et feutres	
15 mins	Contrôle et Soutien	Intervention du modérateur à partir des Notes d'orientation du Thème 7 sur le contrôle et le soutien.			
30 mins	Planning d'action	Exercice de planning d'action en petits groupes.		Flipchart et feutres	
15 mins	Evaluation de l'atelier	Exercice d'évaluation.	Fiche d'évaluation		

Enfants Séparés



Transparents

1.0	Concepts clés
1.1	Points clés à retenir du Thème 1
1.2	Définitions
1.3	Protection et Assistance dans un contexte d'urgences
2.1	Points clés à retenir du Thème 2
2.2	Cadre de protection
2.3	Provisions clés relatives à la protection et à l'aide aux enfants séparés
3.1	Points clés à retenir du Thème 3
3.2	Comment les enfants deviennent séparés
4.1	Points clés à retenir du Thème 4
4.2	Localiser les enfants séparés
5.1	Points clés à retenir du Thème 5
5.2	Dispositifs de prise en charge pour les Enfants séparés – CDE
5.3	Dispositifs de prise en charge dans les situations d'urgences
6.1	Points clés à retenir du Thème 6
6.2	Les six étapes de la Recherche des familles et de la Réunification
7.1	Points clés à retenir du Thème 7
8.1	Points clés à retenir du Thème 8

Enfants Séparés – Transparent 1.0

Concepts clés

- La séparation est une expérience dévastatrice pour les enfants et peut avoir des conséquences graves à long terme sur le bien-être de l'enfant.
- Tout le travail effectué auprès des enfants séparés doit être en accord avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et les autres instruments internationaux, régionaux et nationaux.
- Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une planification attentive et coordonnée du développement des programmes pour les enfants séparés. Cela signifie qu'il faut faire particulièrement attention à ce que les activités ne mènent pas elles-mêmes à d'autres séparations, même non-intentionnelles.
- La plus grande priorité doit être donnée à chaque étape d'une urgence aux stratégies de prévention de la séparation et à l'identification des enfants qui se retrouvent séparés de leur famille.
- La prise en charge des enfants séparés devra, autant que possible, être basée sur la responsabilité des familles et des communautés. Les formes institutionnalisées d'assistance devront être évitées lorsque cela est possible. Cependant les risques présents dans les programmes de placement en famille d'accueil devront aussi être pris en compte.
- Les programmes de recherche et de réunification des familles doivent être développés pour les enfants séparés. Ce sont des programmes complexes et spécifiques qui nécessitent un personnel avisé et formé afin de fournir un service de première qualité à ces enfants hautement vulnérables.
- Une évaluation attentive de chaque situation individuelle est nécessaire pour déterminer la nature, l'intensité et la durée des activités de soutien et de contrôle.
- Les enfants se trouvant dans un contexte d'urgences ne peuvent pas être adoptés.

Points clés à retenir du Thème 1

- Il est important de faire la différence entre les enfants séparés et les enfants non-accompagnés.
- La séparation peut avoir un impact aux implications graves sur le développement des enfants.
- Les activités prioritaires dans le cas d'urgences sont la prévention des séparations et l'identification rapide des enfants qui ont pu se retrouver séparés de leur famille.
- Lorsque cela est possible, les dispositifs de prise en charge devront être mis en place sur la base des possibilités familiales et communautaires.

Définitions

- Les **enfants séparés** de leur famille sont séparés de leurs deux parents, ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à leurs besoins ; ils ne sont pas nécessairement séparés d'autres membres de leur famille. Certains « enfants séparés » peuvent donc être accompagnés par des membres adultes de leur famille.
- Les **enfants non accompagnés** (parfois appelés « mineurs non accompagnés ») sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux.
- Les **orphelins** sont des enfants dont on sait que les deux parents sont morts. Dans certains pays, toutefois, un enfant qui n'a perdu que l'un de ses parents est appelé « orphelin ».

Enfants Séparés – Transparent 1.3

Protection et Assistance dans un contexte d'urgences

- Les décisions prioritaires devront peut-être être prises tout en travaillant simultanément sur la prévention, le soutien immédiat et les activités de recherche des familles.
- Lors de l'identification des enfants séparés, il est important d'être à la fois sensible et vigilant afin d'éviter de prendre des décisions qui encourageraient des séparations.
- En règle générale, les familles qui prennent en charge un enfant séparé pendant le déplacement d'une population devront être encouragées à continuer de s'occuper de lui si les deux parties sont contentes de la situation et s'il n'y a pas d'autres préoccupations immédiates quant au bien-être de l'enfant.
- Un contrôle et un bilan périodiques sont nécessaires dans le cas où les enfants sont pris en charge spontanément ou sont placés officiellement même si cela peut se révéler difficile dans les situations précaires ou instables.
- Plus la séparation est longue, plus les chances de regroupement finales sont faibles. Toutefois, le besoin de protéger les enfants séparés devra toujours être la première considération.
- D'autres décisions prioritaires devront peut-être être prises, par exemple le fait de se concentrer sur les enfants les plus jeunes, ou en se concentrant déjà sur les enfants non-accompagnés.
- Il est possible que des enfants subissent des déplacements et/ou des séparations répétées. Cela peut avoir un impact particulier sur les enfants et nécessite une stratégie régionale et une coordination inter-agences.
- Les organisations qui n'ont pas la capacité de s'engager sur le long terme ne devront pas intervenir dans le travail de protection des enfants dans les urgences, et pour celles qui le peuvent, il est nécessaire qu'elles aient prévu une stratégie de sortie afin de pouvoir travailler en vue de celle-ci dans leur planning.

Points clés à retenir du Thème 2

- Un cadre général de protection doit guider les actions en faveur des enfants séparés.
- Toutes les décisions et les actions prises en faveur des enfants séparés devront être basées sur une série de principes directeurs.
- Il est nécessaire de veiller à ce que la confidentialité et la protection des données soient respectées tout au long des différentes étapes du processus de recherche et de réunification.
- La réunification (ou regroupement familial) devra être la priorité première dans le cas de recherche de solutions à long terme pour les enfants non-accompagnés et séparés.

Cadre de protection

Le concept de « **protection** » se rapporte à toutes les activités visant à garantir le plein respect des droits de la personne – d'un enfant, en l'occurrence – tels qu'ils sont énoncés dans les instruments pertinents des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il existe essentiellement trois types de mesures complémentaires pour venir en aide aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille :

- **Mesures directes** ayant pour objet de prévenir ou de faire cesser des abus systématiques spécifiques et/ou d'en atténuer les effets immédiats ;
- **Mesures correctives** visant à permettre aux enfants de vivre à nouveau dans la dignité par le biais de la réadaptation, de la réintégration des droits et de la réparation ;
- **Mesures d'ordre général** visant à créer et/ou à consolider un environnement – politique, institutionnel, juridique, social, culturel et économique – propice au respect intégral des droits de la personne.

Un cadre de protection global doit guider toutes les actions en faveur des enfants séparés.

Provisions clés relatives à la protection et à l'aide aux enfants séparés

Tous les enfants ont le droit de recevoir protection et assistance en vertu d'une large gamme d'instruments internationaux, régionaux et nationaux. Toutefois, les droits suivants revêtent une importance particulière pour les enfants séparés de leur famille.

Chaque enfant a droit :

- à un nom, à une identité légale et à l'enregistrement de sa naissance ;
- à une protection physique et juridique ;
- à ne pas être séparé de ses parents ;
- à voir ses besoins essentiels pourvus ;
- à recevoir les soins et l'assistance appropriés à son âge et à ses besoins en matière de développement ;
- à participer aux décisions concernant son avenir.

En situation d'urgence, des mesures doivent être prises pour protéger l'unité de la famille et éviter que des enfants soient séparés de leurs proches.

Points clés à retenir du Thème 3

- Les enfants seuls ne sont pas toujours des enfants 'séparés'.
- Il est essentiel que les activités qui visent à limiter les séparations soient mises en place aussi vite que possible.
- Les enfants peuvent être séparés de leur famille de différentes manières et la réponse doit en refléter les causes.
- Les agences doivent faire particulièrement attention à ce que leurs propres activités ne mènent pas à des séparations accidentelles.
- L'évacuation des enfants devra être seulement effectuée dans des conditions particulières.

Comment les enfants deviennent séparés

Séparations accidentelles

Séparations délibérées

Séparations provoquées par une agence

Points clés à retenir du Thème 4

- Différents facteurs doivent être pris en compte pour mener à bien des évaluations efficaces de la situation des enfants séparés.
- Une bonne coordination est nécessaire afin d'éviter la duplication d'informations et d'interviews inutiles d'enfants.
- Il est essentiel que les enfants séparés soient identifiés aussi vite que possible afin que leurs besoins de protection et de soins soient évalués et satisfaits.
- Les enfants pris en charge spontanément ne seront peut-être pas qualifiés de 'non-accompagnés' mais ils auront peut-être quand même des besoins importants en terme de protection et de soins.

Localiser les enfants séparés

De nombreux enfants séparés vivent dans des conditions qualifiées de 'dispositifs de prise en charge spontanée', notamment:

- Enfants placés dans leur famille élargie
- Enfants vivant avec des familles sans lien de parenté avec la leur
- Ménages dirigés par des enfants

Groupes d'enfants plus ou moins 'invisibles' :

- Les enfants soldats
- Enfants malades ou handicapés
- Enfants des rues
- Enfants trafiqué
- Enfants enlevé

Points clés à retenir du Thème 5

- En général, les enfants qui vivent auprès de leur famille élargie ou qui ont été recueillis spontanément doivent être encouragés à rester.
- Le placement au sein de la communauté de réfugiés doit être favorisé dans le cas des enfants réfugiés accueillis spontanément par des familles du pays d'accueil sans lien de parenté avec la leur.
- Les formes institutionnelles de prise en charge devront être évitées autant que possible.

- toutefois -

- Les risques et les ressources des programmes de placement doivent être attentivement étudiés.
- Certains enfants et adolescents auront peut-être besoin d'apports spécifiques.

Dispositifs de prise en charge pour les Enfants séparés – CDE

CDE Préambule :

La famille (est l') unité fondamentale de la société et (le) milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants...

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

CDE Article 20

Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ..., a droit à une protection et une aide spéciales... Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié.

Dispositifs de Prise en charge dans les situations d'urgences

- Membres de la famille élargie
- Autres frères et sœurs
- Placement 'spontané' avec des personnes sans lien de parenté avec l'enfant
- Placement officiel ou arrangé
- Différents types de foyers ou de centres de résidence
- Certains adolescents préfèrent vivre en petits groupes sans adulte responsable

Points clés à retenir du Thème 6

- Le processus de recherche et de réunification des familles comprend six étapes distinctes qui se chevauchent.
- Les différentes tâches et activités de chaque étape doivent être clairement comprises et coordonnées par toutes les agences impliquées.
- Les décisions difficiles concernant l'intérêt supérieur de l'enfant doivent être prises au cas par cas par des professionnels compétents en matière d'assistance aux enfants.

Les six étapes de la Recherche des familles et de la Réunification

Identification

Constitution des dossiers

Recherche de la famille

Vérification

Regroupement/réunification

Suivi

Points clés à retenir du Thème 7

- Les agences qui travaillent avec les enfants séparés ont des responsabilités claires, en tant que responsables du respect de leurs droits, et doivent veiller à ce que les progrès de l'enfant ainsi que son bien-être soient contrôlés et soutenus.
- En se basant sur un cadre de protection général, des critères devront peut-être être développés au niveau local en impliquant les enfants et leurs communautés pour déterminer les priorités en matière de suivi.
- Une évaluation vigilante de chaque situation individuelle est nécessaire pour déterminer la nature, l'intensité et sans doute la durée du soutien nécessaire.
- La nature du soutien apporté doit prendre en compte l'éventail complet des droits et des besoins des enfants.
- Les activités de contrôle et de soutien doivent veiller à ce que les enfants soient consultés et informés des décisions qui les concernent.
- Les différentes structures de la communauté peuvent avoir le potentiel nécessaire au soutien à apporter aux enfants séparés, notamment les associations de familles d'accueil, les organisations communautaires et les jeunes eux-mêmes.

Point clé à retenir du Thème 8

- Dans un contexte d'urgences, les enfants ne sont pas disponibles pour l'adoption.

Enfants Séparés



Exercices

1.1	Définitions	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
1.2	Impact de la Séparation sur les enfants	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
1.3	Le cas de Kollie	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
2.1	Cadre de protection pour les Enfants séparés	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
2.2	Utilisation de la CDE dans la Prise de décision	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
2.3	Application des Principes Directeurs: Audit d'organisation	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
3.1	Causes de Séparation et Mesures Préventives	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
3.2	Prévention de la Séparation – Augmenter la prise de conscience de la communauté	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
3.3	Evacuation des Enfants de zones de conflits	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
4.1	Localisation des Enfants séparés	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
4.2	Planification d'une Stratégie pour la localisation des Enfants séparés	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
4.3	Questions liées à la Protection des Enfants séparés	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
5.1	Dispositifs de Prise en charge des Enfants séparés	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
5.2	Dispositifs de Prise en charge des Enfants séparés – Problèmes et Dilemmes	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

Action for the Rights of Children (ARC)

5.3	L'importance des informations socioculturelles pour le Placement des enfants	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
6.1	L'histoire de l'enfant, Partie 1 - Identification et Constitution de Dossier	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
6.2	L'histoire de l'enfant, Partie 1 – Recherche	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
6.3	L'histoire de l'enfant, Partie 2 – Vérification	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
6.4	L'histoire de l'enfant, Partie 2 – Réunification	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
6.5	Coordination des agences dans le travail avec les Enfants séparés	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
7.1	Facteurs de Risques et de Protection	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
7.2	Contrôle et soutien des Enfants séparés	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
7.3	Réseau de protection et de prise en charge	Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.
8.1	Adoption Inter-pays	Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

Enfants Séparés



Exercice 1.1: (Notes du modérateur)

Définitions

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Comprendre un certain nombre de définitions relatives aux enfants séparés;
- Différencier des termes similaires qui ont différentes implications.

DUREE

30 minutes

METHODE

Inscrire les mots suivants sur le flipchart:

Personne en charge de l'enfant; famille; orphelin; mineur; enfant séparé; enfant non-accompagné.

Demander aux participants de travailler par paires et de se mettre d'accord sur une définition de chaque terme en relation au contexte spécifique qu'ils connaissent. Leur demander aussi de réfléchir de quelles autres façons ces termes peuvent être compris par différentes personnes. Peuvent-ils avoir différentes connotations dans différents contextes? Leur donner 15 minutes pour cela.

En plénière, demander aux participants de partager leurs définitions. Développer ces définitions à l'aide des Notes d'Orientations du Thème 1 et de la Terminologie qui se trouve dans l'introduction de ce Dossier de ressources.

Donner aux participants les définitions telles qu'elles se présentent dans le dossier de ressources (sur le flipchart ou en préparant un document à distribuer à la fin de la session).

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

Enfants Séparés



Exercice 1.2: (Notes du modérateur) Impact de la séparation sur les enfants

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier l'impact potentiel de la séparation sur les enfants à différents âges et étapes de leur vie.

DUREE

60 minutes

METHODE

Expliquer aux participants que le but de cet exercice est de partager ce qu'ils savent de l'impact que peut avoir la séparation sur la vie des enfants à court et à long terme.

Demander aux participants de travailler par paires puis donner à chacune d'elles un des groupes d'âges suivants:

- Enfants jusqu'à cinq ans
- Enfants de cinq à treize ans
- Enfants de treize à dix-huit ans

Demander à chaque paire de réfléchir à leurs propres expériences personnelles et professionnelles de séparation relative à l'enfance et de discuter des conséquences physiques et psychologiques que pourrait avoir la séparation sur des enfants du groupe d'âge qui leur a été attribué.

Faciliter la plénière en discutant des réponses de chaque groupe. Veiller à ce que les conséquences physiques mais aussi les conséquences psychosociales sont bien évoquées ainsi que les implications à court et à long terme. Utiliser les Notes d'orientation du Thème 1 pour ajouter des idées à celles des participants.

RESSOURCES

Feuilles de Flipchart et feutres.

Enfants Séparés



Exercice 1.3: (Notes du modérateur)

Le cas de Kollie

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier certains des effets de séparations multiples sur le développement physique et social d'un enfant.

DUREE

30 minutes

METHODE

Demander aux participants de travailler en petits groupes. Distribuer des exemplaires des Notes du participant et leur demander de lire la courte étude de cas et de répondre à la question à sa suite.

En plénière, rassembler les idées en deux types d'impacts: physiques et sociaux, en les mettant en correspondance avec l'âge et le stade de développement de l'enfant.

RESSOURCES

Feuille de flipchart et feutres.

NOTES POUR LE MODERATEUR

- Prendre en compte les effets à long et à court terme de la séparation.
- Une deuxième séparation ou des séparations répétées peuvent déclencher des réponses émotionnelles provenant des expériences de séparation antérieures.
- Des séparations répétées peuvent engendrer un sentiment profond d'abandon chez l'enfant et peuvent entraver sa capacité à faire confiance à d'autres personnes et à créer des liens d'attachements.
- Le début de l'adolescence peut être un stade où les jeunes gens ont particulièrement besoin de re-découvrir leur mère ou leur père.

Action for the Rights of Children (ARC)

- Des changements répétés ont un large impact sur les enfants. il faut prendre en compte les effets d'interruptions constantes de la scolarité, des relations amicales, etc.

Enfants Séparés



Exercice 1.3: (Notes du participant)

Le cas de Kollie

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier certains des effets de séparations multiples sur le développement physique et social d'un enfant.

DUREE

30 minutes

METHODE

En petits groupes, lisez l'étude de cas et répondez à la question posée. En plénière, vos réflexions seront discutées selon deux types d'impacts: physique et social.

ETUDE DE CAS

Kollie était un garçon de cinq ans qui vivait avec ces parents à Monrovia au Liberia. La famille avait dû fuir la guerre pour aller en Sierra Léone en 1990 et vivait à Kenama, une ville de taille moyenne. L'année suivante, ils ont dû fuir de nouveau à cause de la guerre civile en Sierra Léone et sont partis en Guinée pour vivre dans un village près de la frontière avec le Libéria.

Le père de Kollie a décidé de retourner à Monrovia afin de vérifier s'il était possible pour sa famille d'y retourner en sécurité et pour trouver un endroit sûr pour y vivre. Kollie est, alors, âgé de sept ans. Lors du séjour de son père à Monrovia, la ville est attaquée et il ne peut rentrer plus. Au début de l'année suivante, la région où se trouvent Kollie et sa mère est attaquée et ils se retrouvent séparés car tout le monde fuit dans des directions différentes. Le petit garçon se retrouve avec une famille qu'il ne connaît pas dans une autre région de Guinée.

A 12 ans, Kollie décide de retourner à Monrovia dans l'espoir d'y trouver son père. Il trouve tout seul un conducteur qui l'emmène à Monrovia. Une fois là-bas, il ne peut malheureusement entrer en contact avec son père ou savoir où il se trouve. Il n'a nulle part pour vivre et n'a pas d'autre choix que de vivre dans la rue et de se débrouiller tout seul.

Question

D'après vous, quel impact chacune de ces expériences de déplacement vécues par le petit garçon a pu avoir sur son développement physique et social, et pourquoi?

Enfants Séparés



Exercice 2.1: (Notes du modérateur)

Cadre de Protection pour les Enfants séparés

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les droits des enfants qui sont niés ou violés dans une étude de cas donnée.
- Comprendre l'importance des principes directeurs lorsqu'on travaille avec les enfants séparés
- Réfléchir à l'importance d'une coordination et d'une collaboration efficaces entre tous ceux qui sont concernés par la protection des enfants séparés.

DUREE

20 minutes concepts d'introduction

20 minutes étude de cas

30 minutes plénière

METHODE

A l'aide des Transparents 2.2 et 2.3 et des Notes d'orientation de ce thème, faire une courte introduction au concept de Cadre de Protection pour les Enfants séparés. Cela comprend des informations sur les Principes Directeurs Inter-agences (ce qu'ils couvrent et les organisations qui les ont endossés), et sur les instruments juridiques clés pour la protection des enfants séparés.

Demander aux participants de travailler en petits groupes. Ils sont invités à lire l'étude de cas fournie (il est possible d'écrire une autre étude de cas selon la situation particulière propre aux participants) et à répondre aux questions suivantes:

- Dans le cas de ces deux garçons, quels sont leurs droits qui ont été niés?
- Quels sont les principes qui n'ont pas été respectés et quel en a été l'effet sur les deux garçons en question?
- Quelle action en faveur des deux garçons pouvez-vous proposer?

Les participants disposent de 20 minutes pour cela. Mener une session de plénière pour partager et discuter des réponses. Il est important de vérifier que dans les réponses à la question 3, les aspects de 'Complémentarité et Coopération' et de 'Confidentialité' sont bien couverts.

Distribuer les exemplaires des Documents d'appui 2.2 et 2.3. Prendre le temps de les regarder avec les participants pour s'assurer qu'ils les ont bien compris.

RESSOURCES

Feuilles de Flipchart et feutres.

Notes du participant de cet exercice.

Transparent 2.2 et 2.3.

Exemplaires des Documents d'appui 2.2 et 2.3.

Enfants Séparés



Exercice 2.1: (Notes du participant)

Cadre de Protection pour les Enfants séparés

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier les droits des enfants qui ont été niés ou violés dans une étude de cas donnée.
- Comprendre l'importance des principes directeurs lorsqu'on travaille avec les enfants séparés
- Réfléchir à l'importance d'une coordination et d'une collaboration efficaces entre tous ceux qui sont concernés par la protection des enfants séparés.

DUREE

20 minutes concepts d'introduction

20 minutes étude de cas

30 minutes plénière

METHODE

Vous allez travailler en petits groupes. Lisez l'étude de cas suivante et répondez aux questions suivantes:

- Dans le cas de ces deux garçons, quels sont leurs droits qui ont été niés?
- Quels sont les principes qui n'ont pas été respectés et quel en a été l'effet sur les deux garçons en question?
- Quelle action en faveur des deux garçons pouvez-vous proposer?

Vous disposez de 30 minutes. Une session plénière suivra.

ETUDE DE CAS PROVENANT D'EUROPE DE L'EST

Racontée par un Chargé de Protection du HCR:

"Il y a quelques semaines, le directeur adjoint de la Police des Etrangers de K...(région d'un pays d'Europe de l'Est) a demandé à une ONG partenaire de fournir une aide humanitaire d'urgence à deux garçons (un Bangladesh et un Sri Lankais) détenus avec d'autres étrangers en situation irrégulière. Le directeur adjoint a expliqué que les deux garçons étaient accompagnés par des adultes proches mais qu'il voulait que les garçons soient libérés et pris en charge par une ONG locale en attendant l'expulsion. J'ai discuté avec le directeur adjoint au téléphone et j'ai suggéré que s'ils étaient libérés les adultes les accompagnant le soient aussi afin de ne pas séparer la famille. Le directeur adjoint a alors déclaré que les enfants n'étaient pas accompagnés par des proches. J'ai donc expliqué que l'Etat avait des devoirs envers les enfants non-accompagnés et que j'allais travailler avec lui pour trouver une solution, car confier ces enfants à une ONG n'était pas forcément la meilleure solution. Je lui ai dit que j'étais sûr qu'il existait une solution provisoire au niveau de l'Etat en attendant une solution à long terme et je lui ai demandé si ces enfants étaient demandeurs d'asile. Il m'a d'abord répondu non avant d'admettre qu'ils n'avaient pas été interrogés à défaut de traducteur. Il a alors perdu patience et a déclaré que si je n'autorisais pas une ONG à prendre en charge ces enfants, il les mettrait à la rue dans l'heure suivante.

L'ONG a donc essayé d'apporter une aide d'urgence pendant que j'essayais de voir ce qui était possible au niveau du gouvernement. Le foyer trouvé par l'ONG a refusé de prendre l'un des enfants car il avait une maladie de peau (pour laquelle j'avais demandé un examen médical). Il s'est alors retrouvé en quarantaine à l'hôpital. L'autre enfant s'est aussi retrouvé à l'hôpital très rapidement.

Pendant ce temps, je discutais de leur cas avec le Ministère du travail, de la Famille et des Affaires sociales qui m'a informé qu'en effet l'Etat était responsable des enfants non accompagnés et que la Police des Etrangers aurait dû reporter le cas aux travailleurs sociaux du bureau du ministère de la région de K...J'ai obtenu l'assurance du Ministère que ces travailleurs sociaux allaient, en collaboration avec l'ONG, obtenir les histoires des enfants en utilisant les formulaires du HCR prévus à cet effet. Le Ministère a aussi garanti qu'il allait prendre le cas sous sa responsabilité et s'est engagé à prendre en charge ces enfants jusqu'à ce que la réunification familiale puisse être arrangée.

Pourtant, les assistants sociaux ne sont jamais venus voir les enfants car l'hôpital les avait enregistrés non pas comme mineurs mais comme personnes de plus de 18 ans (information fournie par la police, toujours sans les avoir interrogés!). L'ONG ne pouvait plus, alors, avoir accès aux enfants car ils étaient en quarantaine. Ils ont quand même réussi à leur parler une fois et l'un des garçons a déclaré avoir 16 ans, donc mineur (l'ONG n'a pu communiquer avec l'autre à défaut d'interprète). Les deux garçons ont été ensuite transférés dans un Centre de Détention avoisinant."

Enfants Séparés



Exercice 2.2: (Notes du modérateur)

Utilisation de la CDE dans la Prise de Décision

GROUPES CIBLES

Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Réfléchir à certains des dilemmes qui se posent pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Comprendre l'importance de l'implication des enfants dans la prise de décision concernant leur futur.

DUREE

45 minutes

METHODE

Demander aux participants de travailler en petits groupes. Distribuer des exemplaires des Notes du participant de cet exercice et des exemplaires de la CDE pour chaque groupe. Demander aux participants de lire l'étude de cas suivante. Leur expliquer que le travail demandé consiste à répondre à la demande du père en se basant sur les Articles suivants de la CDE.

- Article 3: intérêt supérieur de l'enfant.
- Article 12: opinion/participation de l'enfant.
- Articles 5 et 18: responsabilités et droits parentaux.

Les participants disposent de 30 minutes. En plénière, chaque groupe partage et discute avec les autres participants de leurs réponses. Leur donner ensuite plus d'informations sur le sujet à partir des Notes d'orientation du Thème 2 et distribuer le Document d'appui 2.1.

RESSOURCES

Notes du participant de cet exercice.

Exemplaires de la CDE.

Exemplaires du Document d'appui 2.1.

Enfants Séparés



Exercice 2.2: (Notes du participant)

Utilisation de la CDE dans la Prise de Décision

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Réfléchir à certains des dilemmes qui se posent pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Comprendre l'importance de l'implication des enfants dans la prise de décision concernant leur futur.

DUREE

45 minutes

METHODE

En petits groupes, lisez l'étude de cas qui suit. En vous référant à l'Article 3: intérêt supérieur de l'enfant; Article 12: opinion de l'enfant; Articles 5 et 18: droits et responsabilités parentaux, élaborer une réponse au père de l'enfant. Vous devrez ensuite partager vos réponses en plénière.

ETUDE DE CAS

En A...(pays d'Europe de l'Est), a lieu une guerre civile sporadique entre des rebelles qui se battent pour leur indépendance et le gouvernement. De nombreux réfugiés ont fui pour se rendre dans le pays voisin qui soutient la cause des rebelles. Suite à un long arrêt des combats, certains réfugiés ont commencé spontanément à retourner dans leur pays et le HCR a fourni, au cas par cas, une assistance de base pour aider leur retour.

Un père réfugié a demandé de l'aide au HCR de A... pour sécuriser le retour de son fils qui a fui au pays voisin et qui vit dans des conditions difficiles en ville avec un groupe d'adolescents, bénéficiant d'une aide minimum du HCR. Le reste de la famille a fui dans un autre pays voisin et n'a pas l'intention de revenir.

A la suite de l'intervention du père, un Chargé des Services communautaires (suite à une discussion avec le Chargé de la Protection) décide d'interroger l'enfant. Il confirme qu'il veut rentrer chez lui mais son comportement semble indiquer qu'il a des peurs qu'il est incapable d'exprimer verbalement. On apprend ensuite de sources sûres qu'en A..., la pression politique et sociale augmente au sein de la communauté de réfugiés et qu'il est dit que des jeunes gens vont être envoyés pour se battre pour leur indépendance.

Enfants Séparés



Exercice 2.3: (Notes du modérateur)

Application des Principes Directeurs: audit d'organisation

GROUPES CIBLES

Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier le manque d'application des principes directeurs dans les programmes existants.
- Evaluer les possibilités de renforcement de l'application des principes directeurs d'une organisation.

DUREE

60 minutes

METHODE

Demander aux participants de travailler en groupe de la même organisation. Expliquer que le but de cet exercice est de réfléchir à la pratique actuelle de leur organisation quant aux Principes Directeurs et d'identifier les domaines à améliorer.

Distribuer les exemplaires des Notes du participants et leur demander de remplir le tableau en décidant laquelle des trois colonnes (1,2 ou 3) correspond le mieux à la pratique actuelle de leur agence. S'ils pensent qu'ils ne sont pas toujours capables d'appliquer les principes, ils doivent réfléchir aux contraintes ou aux difficultés et identifier des actions possibles.

Les participants doivent, d'autre part, analyser la politique de leur agence en faveur des enfants séparés et vérifier qu'elle est en accord avec les principes directeurs. Si l'agence ne dispose pas d'une déclaration écrite de leur politique, ils doivent décider s'il serait facile ou difficile d'adopter chaque principe.

Les participants disposent de 40 minutes. Faciliter ensuite une session en plénière où les réponses et les idées permettant des améliorations de la pratique sont partagées et discutée.

RESSOURCES

Notes du participant de cet exercice.

Enfants Séparés



Exercice 2.3: (Notes du participant)

Application des Principes Directeurs: audit d'organisation

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier le manque d'application des principes directeurs dans les programmes existants.
- Evaluer les possibilités de renforcement de l'application des principes directeurs d'une organisation.

DUREE

60 minutes

METHODE

Vous allez être répartis en groupes de la même organisation pour discuter et remplir le tableau suivant. Une session plénière va suivre.

Action for the Rights of Children (ARC)

Principes	1. Pratique toujours en accord avec le principe	2. Pratique souvent en accord avec le principe	3. Pratique rarement en accord avec le principe	A. Difficultés/contraintes concernant l'application de ce principe:	B. L'application de ce principe peut être renforcée par:
Unité familiale: tous les enfants ont droit à une famille et les familles ont le droit de s'occuper de leurs enfants.					
Intérêt supérieur: Toutes les actions concernant l'enfant doivent être prises dans son intérêt supérieur.					
Participation: Les filles et les garçons ont le droit d'être impliqués dans toutes les décisions qui les concernent.					
Non-discrimination: Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception.					
Droits spéciaux des filles: Ils doivent être pris en compte pendant les conflits armés et leurs répercussions.					
Complémentarité et Coopération: planning et coordination efficaces entre toutes les organisations.					
Engagement à long terme: être conscient dès le début de l'implication à long terme du travail avec les enfants séparés et des activités qui pourront être transférées à des tiers.					
Solutions durables: les décisions devront prendre en compte les intérêts et le bien-être à long terme de l'enfant.					

Enfants Séparés



Exercice 3.1: (Notes du modérateur)

Causes de Séparation et Mesures préventives

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Comprendre les différentes causes de la séparation des enfants de leur famille.
- Identifier et établir un ordre de priorité des mesures de prévention des séparations.

DUREE

45 minutes

METHODE

Introduire le thème de la séparation en expliquant rapidement les différentes causes de la séparation des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux habituellement. Donner un exemple pour chacun des éléments suivants: *séparation accidentelle, séparation délibérée, séparation causée par une agence.*

Répartir les participants en trois groupes. Donner à chacun une feuille du flipchart et un feutre marqueur. Donner à chaque groupe un type de séparation (voir ci-dessus). Leur demander de réfléchir à des exemples de situations où les enfants se retrouvent séparés selon le type de séparation donnée à leur groupe. Ils doivent ensuite écrire leurs réponses sur leur feuille. Ils disposent de 20 minutes.

En plénière: chaque groupe présente ses réponses. Les autres groupes peuvent ajouter des éléments ou faire des commentaires. A l'aide des Notes d'orientation du Thème 3 et du Document d'appui 3.1, discuter avec les participants des possibilités de prévention de la séparation pour chaque type de séparation.

Distribuer les exemplaires des **Documents d'appui 3.1 et 3.2.**

RESSOURCES

Exemplaires du Document d'appui 3.1.

Enfants Séparés



Exercice 3.2: (Notes du modérateur)

Prévention de la Séparation – Sensibilisation de la communauté

GROUPES CIBLES

Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Comprendre l'importance de l'implication de la communauté dans la prévention de la séparation.
- Identifier les caractéristiques clés d'un programme de sensibilisation de la communauté à la prévention de la séparation.

DUREE

60 minutes

METHODE

Introduire l'idée que l'implication de la communauté locale est une composante essentielle à la prévention de la séparation des enfants et de leur famille, en particulier dans les situations de transit ou de fuite. Réfléchir avec les participants sur les raisons de cet état de fait.

Répartir les participants en groupes. Faire les groupes en fonction d'équipes déjà existantes ou en mettant ensemble des personnes qui devraient logiquement travailler ensemble si cela est approprié, sinon, faire des groupes au hasard de 4 ou 5 participants.

Demander aux participants de discuter et d'établir la liste des caractéristiques prioritaires d'une campagne de sensibilisation -qui va être utilisée à la fois auprès de la communauté locale et des organisations locales- sur les voies et moyens de prévenir la séparation. (Cette campagne doit refléter la situation locale et les ressources disponibles, et utiliser les structures locales).

En plénière: utiliser le Thème 3 et les **Notes du modérateur** qui suivent pour mener la session en plénière.

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

NOTES POUR LE MODERATEUR

- Les familles et les communautés doivent être sensibilisées sur la manière dont les enfants peuvent être séparés et sur les voies et moyens d'éviter la séparation.
- Encourager les familles à identifier des points de rencontres possibles dans le cas de séparations délibérées.
- Les institutions et les agences doivent être sensibilisées sur la manière dont les interventions extérieures, qu'il s'agisse de centres d'accueil pour enfants ou d'assistances mal organisées, peuvent contribuer aux séparations.
- Associer, dans la mesure du possible, les communautés et les organisations locales, comme les écoles et les églises, aux activités de prévention.
- Disséminer les informations sur les systèmes de communication: le rôle du système de messages du CICR, le HCR, les bureaux de recherche des agences, etc.
- Utiliser les médias de masse comme les journaux et la radio pour faire passer les informations, en particulier dans les situations de non-camp.

Enfants Séparés



Exercice 3.3: (Notes du modérateur)

Evacuation des enfants des zones de conflits

GROUPES CIBLES

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Discuter des circonstances dans lesquelles une évacuation doit être envisagée comme solution viable.
- Faire la liste des principes applicables à l'évacuation des enfants d'une zone de conflits.

DUREE

60 minutes

METHODE

Faire une courte introduction à cette session en expliquant que le processus d'évacuation d'enfants d'une zone de conflits crée des défis importants en terme de protection.

Répartir les participants en petits groupes. Distribuer des exemplaires des Notes du participant pour cet exercice et demander aux groupes de discuter des questions. Les participants disposent de 30 minutes;

Mener une session en plénière où les groupes partagent et discutent de leurs réponses. Reprendre les réponses aux Questions 2 et 3 sur le flipchart. Faire un résumé final à l'aide des Notes d'orientation du Thème 3 et distribuer aux participants le Document d'appui 3.3.

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

Notes du participant de cet exercice.

Exemplaires du Document d'appui 3.3.

Enfants Séparés



Exercice 3.3: (Notes du participant)

Evacuation des enfants des zones de conflits

OBJECTIFS

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Discuter des circonstances dans lesquelles une évacuation doit être envisagée comme solution viable.
- Faire la liste des principes applicables à l'évacuation des enfants d'une zone de conflits.

DUREE

60 minutes

METHODE

Avec votre groupe, lisez le texte suivant (extrait de "Renforcement de la Protection pendant la guerre", CICR, Genève, 2001) et discutez des questions qui suivent:

"Lors d'un conflit armé, les parties en guerre font souvent subir à la population civile, et en particulier aux minorités, toute une série d'abus visant à les faire fuir. Meurtres, détention massives, harcèlements physique et psychologique, discrimination, politiques de terreur sont entre autres utilisés pour que la population abandonne leur lieu d'habitation.

Les organisations humanitaires, appelées au secours par les populations en mal de protection, essayent généralement en premier lieu de tout tenter pour faire cesser ces mauvais traitements. Lorsque leurs efforts échouent, certaines organisations optent pour une évacuation des personnes ou des groupes les plus vulnérables. Cette mesure est généralement prise en tant qu'ultime option."

Questions

1. Existe-t-il des circonstances qui peuvent justifier l'évacuation des enfants sans leur famille ou sans les personnes qui s'occupent d'eux habituellement ?
2. Quels sont les principes clés applicables au plan d'évacuation afin de prévenir la séparation des enfants et des stress physiques et/ou psychologiques pendant et après l'évacuation ?
3. Quelles sont les étapes à planifier à l'avance pour que les enfants évacués soient accueillis en toute sécurité à leur arrivée dans la zone où ils ont été évacués ?

Enfants Séparés



Exercice 4.1: (Notes du modérateur)

Localisation des Enfants Séparés

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Etudier l'éventail des lieux possibles où peuvent se trouver les enfants séparés dans une situation donnée;
- Etudier les approches permettant de les identifier dans de telles circonstances.

DUREE

45 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Donner à chacun des groupes deux études de cas (si possible une situation de camp et une hors-camp) fournies dans les Notes du participant de cet exercice. Pour chaque étude de cas demander aux groupes de:

- Identifier les lieux possibles où peuvent se trouver les enfants séparés;
- Proposer des façons d'identifier les enfants séparés dans de telles circonstances.

Leur accorder 30 minutes pour le faire.

En plénière: utiliser des Notes d'orientation du Thème 4 et des **Notes du modérateur** qui suivent pour mener cette session.

RESSOURCES

Notes du participant de cet exercice

NOTES POUR LE MODERATEUR

Placement spontané dans la communauté: De tels arrangements peuvent avoir lieu avec des familles ayant de liens de parenté ou sans lien de parenté. Les membres de la communauté peuvent souvent identifier les enfants qui ne vivent plus avec les personnes qui s'occupaient d'eux au préalable. Même dans le cas de mouvement de population, des structures communautaires peuvent exister. Des campagnes de sensibilisation, l'utilisation de médias, peuvent être utiles à générer des informations.

Enfants vivant de façon autonome: Certains enfants séparés forment des petits groupes pour vivre ensemble, (cela peut être des frères et sœurs). De tels groupes peuvent vivre au sein de la communauté mais également être seuls ou vivre dans les décharges publiques de la ville. Certains vivent parfois dans des taudis ou dans d'autres endroits en dehors de la ville. Certains d'entre eux peuvent être très réticents à toute forme d'intervention dans leur vie.

Enfants des rues: Les enfants travaillent parfois dans la rue comme vendeurs, de cigarettes par exemple. Il se peut qu'ils n'aient pas d'endroit permanent ou régulier où vivre. Ce groupe d'enfants peut être facilement négligé.

Hôpitaux, centres de santé, centres médicaux d'urgences

On rencontre souvent les enfants séparés, en particulier les bébés, dans les hôpitaux et les centres de santé après les conflits. Par conséquent, les équipes de recherche doivent établir des contacts avec ces établissements. Les organisations médicales sont souvent les premières à arriver sur le terrain dans une situation d'urgences, et peuvent donc rencontrer les enfants séparés.

Prisons: Les équipes de recherches peuvent obtenir des informations sur les enfants séparés dans les prisons. Les femmes en prison peuvent avoir leurs enfants avec elles, surtout lorsqu'ils têtent encore. Mais ils peuvent aussi avoir été laissés à des proches, à des enfants plus âgés ou à des amis. Les équipes de recherche peuvent également vérifier si d'autres membres de la famille sont en prison; on rafle parfois les enfants séparés dans les rues pour les mettre en prison.

Orphelinats : Ceux-ci existent dans de nombreux pays. Suite aux conflits, les enfants séparés peuvent être placés dans des orphelinats. Il est donc nécessaire que les équipes de recherche les visitent.

Structures religieuses: Les enfants séparés peuvent aussi être emmenés, comme pour les orphelinats, dans des organisations locales religieuses qui les prennent en charge ou qui trouvent une prise en charge dans la communauté locale.

Groupes et Forces armés: Les enfants séparés courent le risque d'être recruté avant l'âge dans les forces armées ou dans des groupes armés. Ils peuvent être exploités de différentes manières: comme cuisiniers, porteurs, messagers, combattants, esclaves sexuels, etc.

Situations de travail (souvent exploitation): Les enfants qui travaillent comme domestiques peuvent être particulièrement cachés. Les enfants peuvent toutefois être impliqués dans une grande variété de travaux où ils sont souvent exploités, cela passe par les marchés, les usines, les fermes, ou le commerce sexuel, etc. Les baraquements militaires sont des lieux d'attraction pour de nombreuses personnes qui cherchent à gagner de l'argent.

Trafic d'enfants: Des groupes criminels profitent souvent des populations déplacées pour se livrer au trafic d'individus, notamment des enfants. Il peut être très difficile d'avoir accès à des informations sur de telles activités illégales.

Enfants enlevés: Dans les situations de conflits, lors des fuites et des déplacements de population, les enfants peuvent être enlevés, y compris par des forces armées ou par des groupes armés.

Enfants Séparés



Exercice 4.1: (Notes du participant) Localisation des Enfants Séparés

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Etudier l'éventail des lieux possibles où peuvent se trouver les enfants séparés dans une situation donnée;
- Etudier les approches permettant de les identifier dans de telles circonstances.

DUREE

45 minutes

METHODE

En petits groupes, vous aurez à étudier deux des études de cas suivantes.

Pour chacune d'elles:

- Identifier les lieux possibles où peuvent se trouver les enfants séparés;
- Proposer des façons d'identifier les enfants séparés dans de telles circonstances.

Une session plénière suivra.

ETUDES DE CAS

Première situation

Les réfugiés arrivent en masse dans une ville régionale de taille moyenne, chassés par les combats qui opposent en campagne un groupe de rebelles aux forces nationales. La ville, qui compte en général 100 000 habitants, est le centre commercial et administratif d'une vaste région. Cependant, sa population a augmenté, passant à près d'un quart de million d'habitants, à cause de l'affluence des réfugiés et de l'arrivée des ONG et des autres organisations.

Deuxième situation

Un camp de réfugiés s'est créé en campagne, loin de toute agglomération ou ville de quelque taille que se soit. Il est situé sur les rives d'un fleuve dont l'eau est utilisée à des fins de consommation et pour d'autres activités. Le camp est bien géré, mais il se développe rapidement. Les organisations concernées s'efforcent de maintenir cette organisation.

Troisième situation

Le camp de réfugiés est situé à 2 ou 3 kilomètres de la capitale du pays et s'étend sur plusieurs kilomètres carrés. Il est géré par le HCR et par plusieurs ONG locales et internationales qui exécutent les programmes. Le camp est bien structuré et dispose de toute la gamme des infrastructures nécessaires.

Quatrième situation

Les réfugiés sont en transit d'un camp vers un autre qui est considéré comme plus sûr. Ils sont pris en charge pendant leur voyage par une ONG internationale. Un carrefour important à la périphérie d'une petite ville est devenu un lieu d'arrêt naturel tant pour ceux qui sont transportés que pour ceux qui voyagent avec leurs propres moyens de déplacement. En conséquence, il se crée un site anarchique.

Enfants Séparés



Exercice 4.2: (Notes du modérateur)

Planification d'une stratégie de Localisation des Enfants Séparés

GROUPE CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les éléments clés qui sont la base d'une analyse de situation.
- Préparer un plan pour localiser et aider les enfants séparés dans cette situation.

DUREE

60 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Donner à chaque groupe un exemplaire de l'étude de cas.

Expliquer aux participants qu'ils viennent d'arriver dans la situation décrite. Leur travail consiste à développer l'ébauche d'un plan de localisation et d'assistance aux enfants séparés. Ils ont besoin de savoir qui est séparés, d'établir une liste de priorité des groupes d'enfants qui ont le plus besoin d'assistance, et d'identifier les méthodes qui peuvent être utilisées dans ces processus. Suggérer qu'ils notent les points clés sur le flipchart afin de les présenter au reste du groupe.

Ils disposent de 40 minutes.

En Plénière: inviter les groupes à partager leur plan. Pendant la discussion, inclure des informations provenant des Notes d'orientation du Thème 4 et des **Notes du modérateur** ci-dessous.

RESSOURCES

Notes du participant de cet exercice.

Flipchart et feutres.

NOTES POUR LE MODERATEUR

Les questions suivantes devront ressortir de cet exercice:

- Dès le départ, la prévention d'autres séparations doit être un élément clé.
- Une évaluation est nécessaire afin de s'assurer que des informations valides sont disponibles non seulement pour identifier les problèmes de protection mais aussi pour mesurer leurs causes et effets, les acteurs clés et les ressources disponibles.
- Différentes approches doivent être utilisées pour trouver des informations sur les enfants séparés: systèmes d'enregistrement existants, petites études, techniques "marchons et parlons", discussion de groupe, etc...
- Impliquer les communautés dans tous les aspects du travail avec les enfants séparés est vital. Il est important de s'assurer que les enfants sont impliqués dans tous les aspects de ce processus, notamment que leurs opinions sont prises en compte lors des processus de prise de décision les concernant.
- Il est important de comprendre les définitions locales, ex: le concept "d'orphelin", "d'enfant séparé", etc.
- Il est important de connaître les normes culturelles relatives à la prise en charge des enfants séparés. Traditionnellement, les enfants sans parents sont-ils pris en charge par des proches? Par des adultes sans lien de parenté avec eux? Dans les deux cas, comment les enfants sont-ils traités par rapport aux autres enfants de la famille?
- La stratégie de renforcement des structures communautaires existantes est aussi importante.
- Les enfants non-accompagnés ont besoin d'une aide prioritaire; les enfants séparés qui vivent avec des familles doivent être généralement encouragés à rester avec elles mais leur situation en terme de protection doit être évaluée et contrôlée. Les enfants victimes d'abus ou exploités, au sein de la famille ou dans leur travail ont besoin d'une réponse d'urgence de la part des organisations qui travaillent dans cette situation.
- Les questions de genre peuvent être très significatives: les filles séparées courent *peut-être* plus de risques d'être exploitées sexuellement (mais l'abus sexuel des garçons peut être un problème important dissimulé) et les garçons courent *peut-être* plus de risques d'être recrutés par des forces armées. Un déséquilibre des genres peut révéler l'existence d'un trafic de filles, de placements spontanés non identifiés, de filles séparées travaillant comme domestiques, de garçons séparés recrutés par les forces armées, etc.
- Un accès limité aux ressources peut avoir des effets graves et engendrer des séparations, notamment des abandons. Les familles peuvent envoyer leurs enfants loin de la famille, leur demander d'aller trouver des ressources ailleurs ou les forcer à travailler, etc. Les enfants non-accompagnés peuvent être particulièrement vulnérables et subir des exploitations, notamment sexuelles.
- Certains centres ou institutions peuvent causer des effets de rejet et encourager les séparations s'ils ne constituent pas correctement le dossier des enfants et n'évaluent pas attentivement la situation des familles.

Action for the Rights of Children (ARC)

- Les activités de coordinations sont très importantes car elles permettent de s'assurer que tous les acteurs concernés travaillent de manière coordonnée et efficace.

Enfants Séparés



Exercice 4.2: (Notes du participant)

Planification d'une stratégie de Localisation des Enfants Séparés

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier les éléments clés qui sont la base d'une analyse de situation.
- Préparer un plan pour localiser et aider les enfants séparés dans cette situation.

DUREE

60 minutes

METHODE

Vous allez travailler en petits groupes.

Imaginez que vous venez d'arriver dans la situation d'écrite dans l'étude de cas. Votre travail va consister à développer l'ébauche d'un plan de localisation et d'assistance aux enfants séparés de cette situation. Vous avez besoin de savoir qui est séparés, d'établir une liste de priorité des groupes d'enfants qui ont le plus besoin d'assistance, et d'identifier les méthodes qui peuvent être utilisées dans ces processus.

Notez les points clés sur le flipchart afin de les présenter au reste du groupe.

ETUDE DE CAS

Suite à de graves combats, environ 100 000 personnes ont fui leur communauté pour chercher refuge dans le pays voisin. Lorsque vous arrivez en tant que membre de l'équipe d'urgence du HCR, il y a un nombre significatif d'enfants séparés. Les éléments suivants vous frappent dès les premiers jours de votre déploiement:

- Les rations alimentaires sont minimums.
- De nombreuses personnes n'ont pas d'abri de base.
- Une ONG locale a ouvert un 'centre pour enfants non-accompagnés' où se rendent de nombreux enfants et où des parents ou d'autres personnes en charge d'enfants abandonnent leurs enfants, notamment des nouveau-nés.
- Lorsque l'équipe d'urgence se renseigne auprès des responsables de la communauté sur les enfants séparés, ils leur amènent six 'orphelins'. Ces enfants ont, en fait, perdu leur père et vivent soit avec leur mère soit avec des proches de leur père.
- Il existe un grand nombre d'enfants de tous âges vivant avec leur famille élargie ou avec des adultes sans lien de parenté avec leur famille. Certains enfants vivent avec des personnes âgées. A ce stade, il n'est pas tout à fait clair si le fait de vivre avec des adultes sans lien de parenté avec la famille est une pratique culturelle habituelle pour les enfants. De nombreux cas d'abus et d'exploitations, notamment d'abus sexuels, d'enfants recueillis par des familles qui ne sont pas les leurs, sont reportés.
- Il y a plus de garçons séparés que de filles séparées parmi les enfants de 10-15 ans.
- De nombreux enfants, notamment de jeunes enfants, dorment seuls ou en groupe sans adulte pour s'occuper d'eux et sans abri.
- De nombreux enfants sont à la recherche de leurs parents et de nombreux parents cherchent leurs enfants.
- Un comité de camp, composé de responsables masculins uniquement s'est formé.
- Le CICR propose de développer un programme régional de recherche des familles.
- Les ressources matérielles et humaines sont très limitées.

Enfants Séparés



Exercice 4.3: (Notes du modérateur)

Questions liées à la protection des enfants séparés

GROUPE CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les problèmes de protection de certains groupes d'enfant séparés.
- Discuter des manières de rassembler les informations concernant ces groupes d'enfants.
- Réfléchir aux difficultés propres à l'obtention d'informations.

DUREE

60 minutes

METHODE

Les enfants pris en charge spontanément par des familles courent un risque accru de négligence, d'abus et d'exploitation. Les agences, après les avoir localisés, sont responsables de l'évaluation de leurs besoins en terme de protection. Dans une zone urbaine, des enfants séparés ont été localisés dans les situations suivantes:

- Enfants placés dans leur famille élargie;
- Enfants vivant avec des familles sans lien de parenté avec la leur;
- Ménages dirigés par des enfants.

Répartir les enfants en petits groupes. Leur demander de réfléchir aux questions suivantes:

Pour chaque groupe:

1. Etablir la liste des problèmes potentiels de protection des enfants.
2. Pour chacun des problèmes cités, réfléchir aux méthodes que l'on peut utiliser pour rassembler les informations permettant de déterminer si une intervention est nécessaire.
3. Identifier les difficultés potentielles propres à l'obtention d'informations.

Les participants disposent de 30 minutes pour effectuer ce travail.

Action for the Rights of Children (ARC)

Demander aux groupes de noter les points essentiels sur le flipchart pour les présenter en plénière. Faciliter la discussion et distribuer des exemplaires des **Documents d'appui 4.1 et 4.2.**

Enfants Séparés



Exercice 5.1: (Notes du modérateur)

Dispositifs de prise en charge des Enfants Séparés

GROUPES CIBLE

Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier l'éventail d'options de prise en charge des enfants séparés.
- Etudier certains avantages et désavantages de chacune des options.

DUREE

60 minutes

METHODE

Demander aux participants de réfléchir aux différentes manières possibles d'apporter une assistance aux enfants séparés.

Leur demander de travailler en groupes de trois ou quatre. Donner à chacun des groupes un exemplaire du tableau qui suit. Leur demander de réfléchir aux avantages et aux désavantages de chacune des idées qu'ils ont retenues. Ils disposent pour cela de 20 minutes.

En plénière: passer en revue et noter sur le flipchart tous les avantages et désavantages de chaque option de prise en charge. A l'aide des Notes du modérateur ci-dessous, faciliter la discussion.

Il est aussi possible de demander aux participants de réfléchir à l'importance de la planification et de la révision des dispositifs de prise en charge et d'identifier les questions qui doivent être prises en compte lors d'une planification de prise en charge provisoire des enfants séparés. Utiliser le Thème 5 pour faciliter la discussion.

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

NOTES POUR LE MODERATEUR

- Il est important de s'assurer que les dispositifs de prise en charge spontanée sont pris en compte, notamment, les enfants placés avec des proches, les enfants vivant avec des familles sans lien de parenté avec la leur ou dans un foyer dirigé par un enfant.
- Des références doivent être faites aux groupes 'invisibles' d'enfants.
- Etudier l'ensemble des besoins des enfants – ne pas se limiter aux besoins physiques uniquement.
- Etudier les besoins particuliers des enfants et des adolescents à différentes étapes de leur développement.
- La période pendant laquelle les enfants peuvent avoir besoin d'assistance peut varier – de quelques jours à une période indéterminée. Dans quelle mesure les différentes formes de prise en charge sont-elles durables?
- Les questions relatives à la participation de l'enfant ;
- Les normes culturelles concernant la prise en charge ;
- Les structures d'évaluation et de soutien aux foyers pour enfants ;
- Les familles d'accueil doivent-elles recevoir une aide matérielle ?
- Il existe un risque que les centres attirent des enfants qui ont leurs familles et qui se retrouvent alors dans ces institutions.

Enfants séparés Exercice 5.1

Dispositifs de Prise en charge des Enfants séparés

Option de prise en charge	Avantages	Désavantages	Éléments à prendre en compte
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Enfants Séparés



Exercice 5.2: (Notes du modérateur)

Dispositifs de prise en charge des Enfants Séparés – Questions et Dilemmes

GROUPES CIBLE

Administrateurs supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les questions soulevées lors de la sélection des options de prise en charge des enfants séparés.
- Appliquer les principes directeurs propres aux processus de prise de décision.
- Identifier certains des dilemmes rencontrés lors de la prise de décision.

DUREE

60 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Demander à chaque groupe d'étudier trois des scénarios présentés dans les Notes du participant de cet exercice. Pour chaque scénario, leur demander de réfléchir aux options de prise en charge possibles et de décider de l'option la plus pertinente en en donnant les raisons.

Quelles sont les questions de protection à prendre en compte dans ce cas?

- Sur cette base, quelles sont donc les options de prise en charge possibles?
- Quelles actions recommandez-vous en ayant en tête les principes d'intérêt supérieur, de participation de l'enfant et de l'unité familiale?

En plénière: mener cette session à l'aide des informations contenues dans le Thème 5 et des Notes du modérateur qui suivent.

RESSOURCES

Feuilles de Flipchart et feutres.

NOTES POUR LE MODERATEUR

- Il peut être urgent de promouvoir une stratégie de prévention de la séparation. Il se peut qu'il soit nécessaire d'associer l'armée, les autorités locales, les ONG, ainsi que la communauté en général aux campagnes de sensibilisation;
- Encourager la prise en charge par des familles : dans la mesure du possible, rechercher un cadre familial pour les enfants, bien que la prise en charge en groupe soit parfois recommandée et inévitable;
- Eviter le traitement spécial : l'aide apportée aux enfants séparés doit être similaire, d'une manière générale, à celle apportée à la population en général;
- Satisfaire un éventail de besoins: il faut être en mesure de répondre à tous les besoins possibles des enfants, depuis l'alimentation des jeunes bébés jusqu'à la protection des adolescentes vulnérables. Il faut veiller à ne pas satisfaire uniquement les besoins physiques;
- Il faut prendre en compte rapidement et de façon sensible les questions de protection individuelle;
- Des situations particulières peuvent exiger des décisions inhabituelles et inventives concernant les dispositifs de prise en charge, en particulier pour les adolescents;
- Les décisions concernant la prise en charge des enfants, pris individuellement, devraient être prises en consultation avec les enfants eux-mêmes, en particulier lorsqu'il s'agit des adolescents;
- Les questions **urgentes** ne devraient pas prendre le pas sur les questions **importantes**: il se peut, par exemple, que les enfants placés dans des familles dans les pays d'accueil ne soient pas confrontés à des problèmes urgents, mais ne pas en tenir compte pourrait créer un problème majeur et croissant dans le futur;
- Les foyers dirigés par des enfants peuvent avoir besoin d'aide – apportée par les autres membres de la communauté ou les ONG – mais il faut veiller à ce que toute assistance – en particulier l'aide matérielle – ne suscite pas des attentes au niveau des autres familles qui ne peuvent être satisfaites.

Enfants Séparés



Exercice 5.2: (Notes du participant)

Dispositifs de prise en charge des Enfants Séparés – Questions et Dilemmes

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier les questions soulevées lors de la sélection des options de prise en charge des enfants séparés.
- Appliquer les principes directeurs propres aux processus de prise de décision.
- Identifier certains des dilemmes rencontrés lors de la prise de décision.

DUREE

60 minutes

METHODE

En petits groupes, vous allez étudier trois des scénarios présentés ci-dessous. Pour chaque scénario, vous allez réfléchir aux options de prise en charge possibles et décider de l'option la plus pertinente, en en donnant les raisons.

Quelles sont les questions de protection à prendre en compte dans ce cas?

- Sur cette base, quelles sont donc les options de prise en charge possibles?
- Quelles actions recommandez-vous en ayant en tête les principes d'intérêt supérieur, de participation de l'enfant et de l'unité familiale?

LES SCENARIOS

1. Des réfugiés, parmi lesquels se trouvent des enfants séparés, sont rapatriés dans leur pays d'origine. Les centres d'accueil pour enfants sont réticents à accepter les adolescents, car ils estiment que ceux-ci sont source de problèmes. Deux jeunes filles de quinze ans arrivent dans un camp de transit. Toutes deux ont perdu leurs parents pendant les combats, et elles ignorent où se trouvent les autres membres de leurs familles. Un centre accepte de les accueillir. La semaine suivante, l'organisme de recherche est invité à faire partir l'une des filles, car elle "cause des ennuis". Lorsque l'agent de recherche interroge la fille, il apparaît qu'elle a été violée par le veilleur de nuit.

2. Il existe beaucoup d'enfants déplacés dans un camp, notamment des groupes d'adolescents séparés de leurs familles. Les garçons refusent les placements qui leur sont proposés, sous prétexte qu'on les fait travailler tout le temps. Aucun centre ne les acceptera. Ils s'installent dans le village voisin où tout semble indiquer qu'ils dorment au marché, et gênent les habitants.

3. Pendant la fermeture forcée d'un camp, les populations fuient dans toutes les directions. Les mères abandonnent délibérément leurs bébés aux agents d'assistance. Des centaines de bébés sont séparés de leurs mères: les familles de certains d'entre eux ont fui, d'autres ont été tués pendant la fusillade qui a éclaté. Les institutions créent des centres d'assistance d'urgence pour les bébés. En général, les bébés sont allaités au sein dans cette communauté.

4. Pendant les mouvements de populations, suite à un conflit, l'armée au niveau local, recueille les bébés qui ont survécu et demande à des familles de s'en occuper. A l'arrivée du personnel d'assistance, celles-ci commencent à lui emmener les enfants, sous prétexte qu'elles ne sont pas en mesure de nourrir un autre enfant.

5. Un centre d'urgence pour enfants est créé dans un camp de transit afin de s'occuper des enfants séparés. Nombre d'entre eux sont mal nourris et reçoivent une alimentation de complément. Cependant, le reste de la population est également mal nourri.

6. Une personnalité de renom a mobilisé des fonds pour l'assistance d'urgence aux enfants. L'ONG qu'il soutient insiste pour faire de la publicité pour le centre, notamment placer des enseignes sur le bâtiment. Il a acheminé par avion de grandes quantités de lait en bouteille, de jouets, de bonne nourriture et de beaux habits.

7. Un camp de réfugiés renferme un nombre anormalement élevé d'enfants séparés, surtout des garçons. Dans leur pays d'origine, la tradition consistait pour les garçons à passer de longues périodes en groupes, à s'occuper du bétail loin de la maison. C'est en partie la raison pour laquelle ils préfèrent de loin vivre en groupe au sein du camp. Cependant, certains d'entre eux ont été très perturbés par leur expérience du conflit et des combats. Selon le personnel des services de protection et de la communauté, ils ont besoin d'une assistance familiale plus personnelle.

8. Dans une situation d'urgences de réfugiés importante, de nombreux enfants séparés sont recueillis par les familles du pays d'accueil. Compte tenu du problème pressant des autres enfants qui sont sans toit, et de la nécessité de

mettre en place d'urgence un programme de recherche de la famille, l'évaluation de la situation de ces enfants n'a pas lieu en se basant sur l'idée qu'ils ont au moins des familles qui s'occupent d'eux.

9. Etant donné que, par le passé, les réfugiés ont été victimes d'attaques génocidaires, le camp compte un grand nombre de ménages dirigés par des enfants. Beaucoup d'enfants (certains n'ont que 11 ans) semblent déterminés à s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs, mais il leur est très difficile de construire des maisons, d'assurer la sécurité alimentaire, de sauvegarder la santé des plus jeunes, etc.

10. Dans ce camp de réfugiés, de nombreux enfants vivent avec des membres de la famille élargie mais nombreux d'entre eux se plaignent de discrimination en faveur des autres enfants de la famille au sujet de la nourriture, des tâches domestique et des opportunités scolaires.

11. Une population de réfugiés un peu éparpillée compte un grand nombre de ménages dirigés par des enfants. Certains ne sont pas plus âgés que 12 ou 13 ans et s'occupent de petits de 2 à 5 ans. Beaucoup d'entre eux refusent d'être pris en charge dans une famille d'accueil.

Enfants Séparés



Exercice 5.3: (Notes du modérateur)

L'importance des informations socioculturelles pour le Placement des Enfants Séparés

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les informations socioculturelles nécessaires à la planification d'un programme de placement des enfants séparés.
- Identifier les sources possibles de telles informations.

DUREE

45 minutes

METHODE

Les participants vont travailler en petits groupes.

Distribuer à chaque groupe un exemplaire des Notes du participant de cet exercice. Les participants sont invités à réfléchir aux scénarios ci-dessous, à déterminer les informations socioculturelles nécessaires et le moyen de trouver ces informations.

Les participants disposent de 30 minutes pour effectuer ce travail.

En plénière: Utiliser le flipchart pour résumer les questions clés soulevées pendant la discussion. Les questions et les points suivants peuvent être utilisés par le modérateur pour faciliter la session de plénière.

RESSOURCES

Notes du participant de cet exercice.

Feuille de flipchart et feutre marqueurs.

NOTES DU MODERATEUR

- Qui s'occupe traditionnellement de l'enfant lorsque sa mère meurt? Lorsque son père meurt? Lorsque les deux meurent?
- Dans quelles circonstances (s'il y en a), l'enfant est-il pris en charge par des

personnes sans lien de parenté avec lui?

- Dans quelles circonstances l'enfant est-il pris en charge par des institutions? Comment la prise en charge institutionnelle est-elle vue dans cette culture?
- Dans ce contexte culturel, qu'attend-t-on de la qualité de prise en charge d'enfants sans lien de parenté avec la famille d'accueil? L'idée de prise en charge, fait-elle seulement référence à "une prise en charge totale" de l'enfant ou seulement à une prise en charge physique? Quels sont les risques d'abus? Ou de traitements différents, ex: accès limité à la nourriture, aux vêtements, à l'école, etc.? L'enfant sans lien de parenté avec la famille a-t-il des obligations particulières quant au travail à effectuer? Il peut être difficile de répondre à ces questions: il peut être utile de faire un parallèle avec la relation particulière d'un enfant et de son beau-père/belle-mère. Ces questions soulèvent des questions d'éthique quant au niveau de soins acceptable. Qui détermine ce qui est acceptable?
- Comment 'un parent perdu' est-il perçu dans cette culture? Ex: est-il présumé mort?
- Quelles sont les normes concernant la prise en charge d'un enfant d'un autre groupe tribal ou d'un autre clan?
- Quelles sont les normes concernant la prise en charge d'un enfant d'une autre confession religieuse?
- Les droits d'héritage des enfants sont-ils altérés par le placement d'un enfant? De qui l'enfant va-t-il hériter de terres ou de biens?
- Quelles sont les normes quant au nom d'un enfant placé?
- Quelles sont les sources potentielles de soutien/supervision/contrôle d'un enfant placé, ex: responsables communautaires, personnes plus âgées, professeurs, organisation de femmes, agences de sécurité sociale, etc. ? Les abus et les exploitations sont-ils susceptibles d'être cachés?
- La culture permet-elle à l'enfant d'exprimer son opinion librement à une personne étrangère?
- Dans cette culture, existe-t-il des coutumes particulières quant aux enfants vivant en groupe?

Sources possibles d'information:

- Les réfugiés eux-mêmes (probablement la source la plus importante et la plus accessible)
- Départements universitaires d'anthropologie
- Gouvernements
- ONG
- HCR

Note: le cas échéant, les informations devront être dissociées par âge et par genre.

Enfants Séparés



Exercice 5.3: (Notes du participant)

L'importance des informations socioculturelles pour le Placement des Enfants Séparés

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier les informations socioculturelles nécessaires à la planification d'un programme de placement des enfants séparés.
- Identifier les sources possibles de telles informations.

DUREE

45 minutes

METHODE

Il est demandé aux participants de réfléchir au scénario suivant et de répondre aux questions qui suivent.

SCENARIO

En Afrique: un groupe de réfugiés se déplaçant dans un pays voisin comprend un grand nombre d'enfants séparés de leur famille, que ce soit à cause de la mort des parents ou à cause du chaos régnant pendant les combats et la fuite. Certains ont été recueillis spontanément par d'autres familles (avec ou sans lien de parenté avec l'enfant), certains adolescents ont formé des groupes et d'autres enfants errent dans le camp, l'air perdu. Afin de commencer à planifier les dispositifs de prise en charge des enfants non-accompagnés et de décider que faire des enfants pris en charge spontanément, vous devez recueillir des informations sur les normes et les pratiques culturelles particulières concernant les enfants.

QUESTIONS

Qu'avez-vous besoin de savoir?

Comment allez-vous recueillir ces informations?

Enfants Séparés



Exercice 6.1: (Notes du modérateur)

Histoire de l'enfant, Partie 1 - Identification et Constitution du dossier

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Comprendre les éléments à inclure dans le processus d'identification et de constitution de dossier.
- Réfléchir à l'éventail de compétences nécessaires pour mener ces tâches efficacement.

DUREE

45 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Leur demander de lire l'étude de cas. Leur expliquer que leur tâche consiste à s'occuper de l'identification et de la constitution du dossier de cet enfant. Leur demander de répondre aux questions suivantes dans leur groupe.

- Qu'avez-vous besoin de savoir sur Jean-Claude?
- Comment allez-vous trouver les réponses à ces questions?

Demander aux participants de noter leurs réponses sur le flipchart. Ils disposent de 15 minutes pour effectuer cet exercice.

En plénière: Demander aux participants de partager leurs réponses. A l'aide des Notes d'orientation du Thème 6, élargir la discussion.

Une fois les réponses obtenues, demander à l'ensemble du groupe de réfléchir aux compétences nécessaires pour mener efficacement ce travail. Faciliter une discussion de groupe pour y répondre.

RESOURCES

Exemplaires de l'Histoire de l'enfant, Partie 1.

HISTOIRE DE L'ENFANT, PARTIE 1

Je m'appelle Jean-Claude et j'ai huit ans. Avant la guerre, je vivais avec mes parents, mes deux sœurs et mes deux petits-frères au flanc de la colline. Par un beau jour, on pouvait voir la montagne au loin depuis notre maison.

Un jour, il y avait des combats partout autour de notre maison. Je ne comprenais pas ce qui se passait. J'avais peur et je ne voyais pas mes parents. Je me suis débrouillé pour prendre mon frère Emile, âgé de trois ans, qui était en train de pleurer assis sur le sol. J'ai également pris une couverture, une natte, un pot, une assiette et quelques épis de maïs.

Nous avons pris la direction dans laquelle nous pensions que le reste du village était allé, mais nous nous sommes retrouvés seuls. Je ne savais pas où se trouvaient nos parents, nos sœurs et notre frère. Nous avons très peur pour notre frère Pascal qui n'avait que deux ans et qui était peut-être perdu.

Enfin, nous sommes arrivés au bord d'un autre fleuve, plus grand celui-là, et pour lequel il fallait payer la traversée en bateau. On nous a dit que de l'autre côté du fleuve, 10 kilomètres plus loin, il y avait un camp où on pouvait obtenir de la nourriture de la Croix-Rouge. Etant donné que nous n'avions pas d'argent, nous avons dû échanger notre unique casserole contre les frais de traversée.

Lorsque nous sommes arrivés sur l'autre rive, il y avait des milliers de personnes, certains étaient malades, d'autres marchaient très lentement, et d'autres encore couraient frénétiquement dans tous les sens. Nous avons continué de demander des nouvelles des membres de notre famille, mais personne ne les connaissait. Emile pleurait souvent et j'essayais de le reconforter.

Quelques kilomètres plus loin, il y avait un pont étroit que tout le monde essayait de traverser en même temps. C'était la saison des pluies et le sol était recouvert d'une boue épaisse et glissante. Nous étions tous serrés les uns contre les autres – hommes, femmes, enfants, et même quelques chèvres – essayant d'avancer. J'ai essayé de m'agripper à la main d'Emile.

Soudain, il y a eu un mouvement de panique, car quelqu'un a entendu des coups de feu. Certains poussaient vers l'avant, d'autres vers l'arrière. La main d'Emile m'a échappé. J'ai crié son nom plusieurs fois, mais je ne pouvais ni le voir ni l'entendre. J'ai couru à l'arrière pour voir s'il y était. Ensuite, j'ai couru dans l'autre sens, mais il n'y avait aucun signe de lui. Dans la panique, certaines personnes avaient sauté dans le fleuve et s'étaient noyées. J'ai prié pour qu'Emile ne soit pas parmi eux et pour qu'une famille gentille le retrouve et le reconforte.

J'ai grimpé à un petit arbre, espérant que je pourrais voir Emile s'il venait à passer. Finalement, j'ai décidé d'aller vers le camp de la Croix-Rouge. Quand j'y suis arrivé, j'étais tellement épuisé que j'ai juste trouvé un coin et je m'y suis endormi.

Tôt le lendemain matin, au lever du jour, un adulte est venu jusqu'à moi et m'a demandé si j'avais perdu ma famille. D'abord, j'ai eu peur de répondre, car je ne savais pas qui était cette personne. Ensuite, j'ai vu que ces gens portaient le badge d'une organisation, et ils m'ont expliqué qu'ils recherchaient les enfants qui étaient seuls pour les aider à retrouver leurs familles.

Enfants Séparés



Exercice 6.2: (Notes du modérateur)

Histoire de l'enfant, Partie 1– Recherche des familles

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les étapes nécessaires à la recherche des familles.
- Prendre des décisions quant à l'ordre des priorités des besoins.
- Réfléchir à l'éventail de compétences nécessaires pour mener efficacement ces tâches.

DUREE

45 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. S'ils ont déjà effectué l'exercice 6.1, leur expliquer qu'ils vont utiliser la même étude de cas. Leur demander de lire (ou relire) l'étude de cas de l'exercice 6.1. Leur travail consiste à rechercher les familles des enfants qui sont arrivés séparés de leur famille.

- Quelles sont les étapes à franchir pour essayer de retrouver la famille de Jean-Claude?
- Quels sont les facteurs qui peuvent gêner le processus de recherches?
- Si les ressources sont limitées, comment pouvez-vous établir l'ordre des priorités des activités?

Demander aux participants de noter leurs réponses sur le flipchart. Ils disposent de 15 minutes pour effectuer cet exercice.

En plénière: Demander aux participants de partager leurs réponses. A l'aide des Notes d'orientation du Thème 6, élargir la discussion.

Une fois les réponses obtenues, demander à l'ensemble du groupe de réfléchir aux compétences nécessaires pour mener efficacement ce travail. Faciliter une discussion de groupe pour y répondre.

RESSOURCES

Exemplaires de **'Histoire de l'enfant, Partie 1**, de l'Exercice 6.1.

Flipchart et feutres.

Enfants Séparés



Exercice 6.3: (Notes du modérateur)

L'Histoire de l'enfant, Partie 2 – Vérification

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier le lieu et le moment où la vérification doit avoir lieu.
- Comprendre comment mener le processus de vérification.
- Réfléchir à certaines des questions que peut soulever le processus de vérification.

DUREE

45 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. S'ils ont déjà effectué l'Exercice 6.1 ou 6.2, leur expliquer qu'ils vont travailler sur la deuxième partie de la même histoire. Leur demander de lire l'étude de cas. Leur travail consiste à utiliser cette histoire pour décrire le processus de vérification. Pour le faire, ils doivent prendre en compte les questions suivantes:

- Quand et où doit se faire la vérification?
- Comment doit être menée la vérification?
- Réfléchissez à certains questions qui peuvent être soulevées par la vérification et qui nécessiteraient d'autres actions.

Demander aux participants de noter leurs réponses sur le flipchart. Ils disposent de 15 minutes pour effectuer cet exercice.

En plénière: Demander aux participants de partager leurs réponses. A l'aide des Notes d'orientation du Thème 6, et du Document d'appui 6.1 élargir la discussion.

Le cas échéant, distribuer un exemplaire de ce document d'appui à la fin de la session.

RESSOURCES

Exemplaires de L'Histoire de l'enfant, Partie 2 et document d'appui 6.1.

HISTOIRE DE L'ENFANT, PARTIE 2

On m'a mis sous une tente avec des enfants de ma région. Certains étaient très jeunes et ne savaient pas de quel village ils venaient. Depuis un coin où j'étais assis tranquillement, j'ai aperçu une fillette, Rosette, de notre village, avec laquelle mon frère avait coutume de jouer. J'ai dit avec joie à la femme qui s'occupait de nous que je connaissais la fillette. Mais elle m'a dit qu'il était préférable qu'elle reste dans le camp, car elle n'avait pas dit elle-même de quel village elle venait, et ils ne voulaient pas l'envoyer au mauvais endroit. J'étais triste de constater que la femme ne me croyait pas. Mais au moins, une fois de retour à la maison, je pourrais dire à la famille de la fillette que je l'avais vue et qu'elle était en vie.

Les gens dans le camp m'ont dit d'attendre, car tous les jours, il arrivait des enfants qui avaient été retrouvés sur la route. Le lendemain matin, j'ai attendu avec impatience l'arrivée de beaucoup d'autres personnes dans le camp. Enfin, l'après-midi j'ai aperçu Emile qui tenait la main d'un jeune garçon qui venait d'arriver dans le camp. J'ai crié son nom et couru vers lui. D'abord, il a regardé tout droit devant lui, comme s'il ne comprenait pas ce qui se passait autour de lui. Soudain, il a levé la tête, et il a compris que c'était moi, puis il a sauté dans mes bras.

Le garçon plus âgé qui l'accompagnait a vu que j'étais propre et que je portais de beaux habits. Il m'a donc demandé où il pourrait obtenir également de l'aide. J'ai expliqué que les étrangers qui organisaient l'assistance pour les enfants séparés donnaient des biscuits, des habits et du savon. Je voulais aider ce garçon qui s'appelait Michel et qui avait aidé mon frère.

Il m'a dit que sa tante était de l'autre côté du camp, mais qu'il n'était pas avec ses parents. Je lui ai donc suggéré de dire qu'il était séparé, et de se joindre à nous pour rentrer à la maison en autocar. Il a suivi mes conseils et il a pu obtenir de beaux habits neufs comme nous.

Pendant quelques mois, Emile et moi-même sommes restés dans le camp avec notre nouvel ami, Michel. Finalement, nous avons pu retourner dans nos provinces d'origine. Tous les enfants de notre province avaient été mis dans un grand camion et emmenés dans le même centre pour enfants. Là, nous avons rencontré d'autres enfants de notre village, qui avaient perdu également leurs familles.

Chaque jour, les travailleurs sociaux des organisations venaient chercher les enfants et les ramenaient dans leurs villages lorsque leurs parents avaient été retrouvés. Personne ne savait à qui serait le tour le lendemain. Nous espérions donc que ce serait le nôtre. Nous étions heureux de voir d'autres enfants rentrer chez eux, mais nous ne comprenions pas pourquoi cela mettait autant de temps pour nous. Peut-être que tous nos parents avaient été tués, ou qu'ils ne voulaient pas que nous revenions au village.

Enfin, après cinq semaines, on nous a dit que bien que nos parents n'avaient pas été retrouvés, l'une de nos tantes et nos sœurs étaient revenues au village. Nous étions heureux de savoir que nous pourrions bientôt retrouver nos sœurs, mais étions inquiets du sort de nos parents et de notre petit-frère, Pascal. Par ailleurs, ma tante était très malade et je ne savais pas comment elle pourrait s'occuper de nous deux et de mes sœurs.

Avant de retourner au village, les travailleurs sociaux nous ont montré une photographie de notre tante et nous ont demandés si nous la reconnaissons et voulions aller vivre avec elle. Naturellement, j'ai dit oui, car je voulais revoir mes sœurs, bien que je ne savais pas si ma tante ferait pourrait s'occuper de nous.

Quelques semaines après notre retour au village, le responsable du district au niveau local nous a dit que des visites seraient organisées dans les centres spéciaux pour enfants pour ceux qui avaient perdu des enfants très jeunes. Enfin, un jour l'autocar est venu dans notre village. Je suis parti avec ma tante pour voir si nous pourrions retrouver Pascal.

Nous sommes arrivés au centre et on nous a posé beaucoup de questions sur mon frère, notamment sur son âge et les habits qu'il portait lorsque nous avons été séparés. Ensuite, on nous a demandé de regarder dans une file de plusieurs enfants de l'âge de Pascal. Vers la fin du rang, nous l'avons aperçu enfin. D'abord, il ne nous a pas reconnus, et nous avons commencé à lui chanter sa chanson préférée. Il a éclaté en sanglots et s'est agrippé à nous. Ensuite, on nous a demandé de mettre l'empreinte de notre pouce sur un formulaire spécial pour indiquer que nous avions retrouvé notre frère. Je ne savais pas à qui le formulaire était destiné – peut-être au centre pour enfants – et nous sommes rentrés à la maison en autocar.

Enfants Séparés



Exercice 6.4: (Notes du modérateur)

L'Histoire de l'enfant, Partie 2 – Réunification (regroupement)

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier la préparation nécessaire à la famille et à l'enfant avant la réunification.
- Identifier ce qu'implique le processus de réunification.
- Identifier le suivi éventuellement nécessaire.

DUREE

45 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Distribuer à chaque participant l'étude de cas de l'exercice 6.3. S'ils ont déjà effectué l'Exercice 6.1 ou 6.2, leur expliquer qu'ils vont travailler sur la deuxième partie de la même histoire. Leur demander de lire l'étude de cas. Leur travail consiste à utiliser cette histoire pour développer un plan de réunification de la famille de Jean-Claude. Pour le faire, ils doivent prendre en compte les questions suivantes:

- Quelle est la préparation nécessaire à la famille et aux enfants pour une réunification réussie?
- Quels sont les éléments clés à inclure dans la réunification actuelle de la famille et des enfants?
- Quel sorte de suivi sera nécessaire pour les enfants et la famille?.

Demander aux participants de noter leurs réponses sur le flipchart. Ils disposent de 15 minutes pour effectuer cet exercice.

En plénière: Demander aux participants de partager leurs réponses. A l'aide des Notes d'orientation du Thème 6, élargir la discussion.

RESSOURCES

Exemplaires de **L'Histoire de l'enfant, Partie 2**, de l'exercice 6.3.

Enfants Séparés



Exercice 6.5: (Notes du modérateur)

Coordination des agences dans le travail avec les Enfants séparés

GROUPES CIBLE

Administrateurs Supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les principaux acteurs des activités liées aux enfants séparés/à la recherche des familles.
- Identifier et discuter des principaux obstacles à une bonne coordination
- Identifier l'ensemble des activités qui favorisent la coordination entre agences.

DUREE

60 minutes

METHODE

Introduire cet exercice en demandant aux participants de réfléchir aux acteurs clés des activités liées aux enfants séparés et/ou à la recherche des familles dans leur domaine. Ecrire leurs suggestions sur le flipchart.

Demander aux participants de travailler par deux et de réfléchir aux obstacles à une bonne coordination et à l'ensemble des activités qui pourraient favoriser le renforcement de la coordination entre agences. Ils disposent de 15 minutes pour cela.

En plénière: identifier et discuter des principaux problèmes et des questions impliquées dans l'amélioration de la communication. Identifier et discuter des principales activités qui peuvent être menées pour favoriser et améliorer la coordination.

Utiliser les Notes du modérateur pour mener la session en plénière.

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

NOTES DU MODERATEUR

- La coordination est essentielle pour éviter la duplication des efforts, la perte de temps et de ressources et les interventions mal organisées ou potentiellement dangereuses.
- Les principes de coordination s'appliquent autant au travail dans les situations d'urgences graves qu'au travail dans les situations plus stables.
- Des mécanismes de dialogue et de coordination doivent être établis dès les premières phases d'une urgence et doivent être maintenus tout au long du processus de recherche des familles.
- Des mécanismes de coordination devraient définir un cadre clair pour les activités de coordination, la prise de décision et le partage d'informations aux niveaux local, national et régional.
- Des moyens devraient être trouvés pour veiller à ce que les informations pertinentes soient partagées de manière appropriée et que les interviews inutiles d'enfants soient évitées.
- Les rôles et les responsabilités de toutes les agences qui travaillent avec les enfants séparés devraient être clairement définis et le rôle de chaque agence compris par les autres. Des rôles leaders spécifiques doivent être établis pour les aspects clés du travail mené en faveur des enfants séparés.
- Les autorités gouvernementales concernées devraient être impliquées dans la collaboration inter-agence sauf si cela ne représente pas l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Les communautés seront un partenaire important dans tous les éléments du travail avec les enfants séparés.
- Les enfants et les adolescents ne devraient pas seulement être vus comme objets de soin et de protection mais aussi comme acteurs sociaux qui peuvent avoir un rôle actif à jouer dans la protection des enfants de la communauté.
- Les enfants séparés doivent être consultés et informés des décisions qui les concernent à toutes les étapes du processus de recherche des familles.

Enfants Séparés



Exercice 7.1: (Notes du modérateur) Facteurs de risques et de protection

GROUPES CIBLE

Administrateurs Supérieurs, Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Décrire ce que 'facteurs de risques' et 'facteurs de protection' signifient.
- Identifier certains des principaux facteurs de risques propres aux enfants séparés.
- Identifier les facteurs de protection propres aux enfants séparés.

DUREE

60 minutes

METHODE

Répartir les participants en petits groupes. Si possible, faire les groupes en fonction des fonctions professionnelles des participants (ex: chargés de protection, responsable des politiques gouvernementales, professionnels officiels de l'immigration, personnel policier, travailleurs sociaux, personnel de terrain, personnel des centres de résidence, etc.).

Distribuer les exemplaires des Notes du participant: **Première partie, Facteurs de risques** et demander à chaque groupe de répondre aux questions posées. Les participants disposent de 15 minutes pour ce travail.

Discuter des réponses des groupes en plénière.

Distribuer ensuite les exemplaires des Notes du participant: **Deuxième partie, Facteurs de protection**. Là encore, les groupes doivent répondre aux questions. Les participants disposent de 15 minutes pour ce travail.

Discuter des réponses des groupes en plénière.

RESSOURCES

Flipchart et feutres.

Notes du participant **Première partie** et **Deuxième partie**.

Enfants Séparés



Exercice 7.1: (Notes du participant) Facteurs de risques et de protection

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Décrire ce que 'facteurs de risques' et 'facteurs de protection' signifient.
- Identifier certains des principaux facteurs de risques propres aux enfants séparés.
- Identifier les facteurs de protection propres aux enfants séparés.

DUREE

60 minutes

METHODE

Cet exercice se présente en deux parties.

La Première partie examine les facteurs de risques propres aux enfants séparés et est basée sur une étude de cas racontant l'histoire d'un garçon de 16 ans en Afrique de l'Ouest. Lisez l'étude de cas et répondez aux questions posées.

Vous étudierez ensuite une autre étude de cas, la Deuxième partie, qui se penche sur les facteurs de protection à partir de l'histoire de deux frères en Asie de l'Est. Là encore, lisez l'étude de cas et répondez aux questions posées.

Travaillez en petits groupes pour effectuer ce travail et préparez vos réponses pour les présenter en session plénière en vue d'une discussion.

PREMIERE PARTIE: FACTEURS DE RISQUES

Lisez le texte suivant et répondez aux questions posées.

Les facteurs de risques peuvent être vus comme les circonstances particulières qui augmentent les possibles adversités physiques et réactions psychologiques dues à la séparation. Les facteurs de protection sont les circonstances qui peuvent aider à réduire ou à protéger l'enfant contre les possibles adversités physiques et réactions psychologiques dues à la séparation.

En plus des effets de la séparation étudiés dans le Thème 1 de ce Dossier de ressources, les recherches de Save the Children UK ont identifié plusieurs facteurs qui affectent les enfants déplacés pendant un conflit armé:

- L'âge;
- Exposition antérieure à la violence (victimes, témoins, ou auteurs forcés d'actes violents);
- Identification avec les personnes auteurs de violence;
- Perte ou disparition des parents;
- L'enfant est submergé par de graves anxiétés;
- Difficultés à faire le deuil et à gérer les changements de situations;
- Expériences difficiles à l'arrivée dans le pays d'asile, ex: manque de services et de soins adaptés;
- Racisme et autres formes de discrimination;
- Isolation.

La menace qui pèse sur le bien-être de l'enfant est inévitablement accrue lorsque la séparation est prolongée ou devient permanente.

Un adolescent de 16 ans arrive d'un pays d'Afrique de l'Est. Sa tribu a été la cible d'une répression gouvernementale violente et sa famille a dû fréquemment se cacher pour survivre. Il a été recruté dès l'âge de 13 ans par un groupe armé qu'il a rejoint pour se protéger. Il a été ensuite capturé et emprisonné. Finalement, il a été relâché de la prison mais peu après son retour au village, un massacre a eu lieu. Il s'est débrouillé pour se sauver et a découvert quelques temps après les corps de ses parents. Il vit maintenant dans une grande ville d'un autre pays d'Afrique de l'Ouest, avec un groupe d'adolescents de son âge. Il se rend à l'école mais a beaucoup de mal à se concentrer car il est submergé par les souvenirs de son village et n'a personne à qui en parler.

QUESTIONS

1. Quels sont les facteurs de risques détaillés ci-dessus applicables à ce cas?
2. Existente-ils d'autres facteurs? Si oui, lesquels?
3. Que peut-on faire pour réduire les effets de ces facteurs?

DEUXIEME PARTIE

Lisez le texte suivant et répondez aux questions posées.

Les facteurs de protection (quelques fois appelés 'de médiation') sont les circonstances qui peuvent aider à réduire ou à protéger l'enfant contre les possibles adversités physiques et réactions psychologiques dues à la séparation.

Ils comprennent notamment:

- La présence d'une personne qui s'occupe de l'enfant et peut contenir les angoisses de l'enfant;
- L'accès à un réseau social ou communautaire;
- Etre impliqué dans un processus scolaire;
- Etre capable d'utiliser les processus culturels et traditionnels de guérison.
- Mener une vie aussi 'normale' que possible dans les circonstances données.

L'un des facteurs de protection les plus important est la présence d'une personne de confiance avec laquelle l'enfant peut parler et réfléchir aux expériences vécues selon son niveau de compréhension.

Deux frères âgés de 12 et 15 ans arrivent d'un pas d'Asie de l'Est. Ils ont fui la guerre civile et le risque d'être recrutés dans un des groupes armés. Leur père a été tué et leur mère a vendu les biens familiaux afin d'envoyer ses fils hors du pays. Elle n'avait pas assez d'argent pour les accompagner. La police des frontières a contacté une organisation d'aide aux enfants. Un assistant social est venu les chercher et les a amenés dans un centre. Un assistant social a mené une évaluation de leurs besoins et les a inscrits à l'école locale où ils ont des cours pour apprendre la langue. Un des travailleurs du centre, elle-même réfugiée a un rôle clé. Elle les a aidés à entrer en contact avec des membres de leur communauté et à se rendre à la mosquée locale. Même si la vie est difficile parce que leur mère leur manque et qu'ils se font du souci pour sa sécurité, ils se sentent soutenus dans leur vie quotidienne et capable d'affronter cette nouvelle culture.

QUESTIONS

1. Quels sont les facteurs de protection détaillés ci-dessus applicables à ce cas?
2. Que peut-on faire pour leur apporter un soutien supplémentaire et aider ces enfants?

Enfants Séparés



Exercice 7.2: (Notes du modérateur) Contrôle et Soutien aux Enfants séparés

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Identifier les principaux garants des droits des enfants séparés.
- Etablir la liste des informations nécessaires à l'évaluation des besoins de soutien et de contrôle d'un enfant séparé.
- Discuter des stratégies d'intervention possibles en cas de violation des droits des enfants.
- Réfléchir aux questions importantes liées au retour des enfants.

DUREE

75 minutes

METHODE

Introduire cet exercice en donnant un aperçu de l'importance des évaluations individuelles comme outil de protection pour les enfants séparés vivant dans des dispositifs de prise en charge de toute sorte.

Répartir les participants en petits groupes. Leur demander de réfléchir à deux ou trois des études de cas des Notes du participant et de discuter des questions qui suivent.

Les participants disposent de 30 minutes pour ce travail. Note: les modérateurs devront prendre penser à éventuellement adapter ou à réécrire des études de cas adaptées aux circonstances particulières des participants.

En plénière: les groupes présentent le résultat de leurs réflexions sous les titres suivants:

- Responsables du respect des droits des enfants séparés.
- Information nécessaire à l'évaluation des besoins de contrôle et de soutien.
- Stratégies d'intervention en cas de violation des droits des enfants séparés.
- Transfert des responsabilités en cas de retour.

Enfants Séparés



Exercice 7.2: (Notes du participant)

Contrôle et Soutien aux Enfants séparés

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice vous serez capables de:

- Identifier les principaux garants des droits des enfants séparés.
- Etablir la liste des informations nécessaires à l'évaluation des besoins de soutien et de contrôle d'un enfant séparé.
- Discuter des stratégies d'intervention possibles en cas de violation des droits des enfants.
- Réfléchir aux questions importantes liées au retour des enfants.

DUREE

75 minutes

METHODE

En petits groupes lisez les études de cas suivantes. Choisissez en deux ou trois et pour chacune d'elles discutez des questions posées.

Vous disposez de 30 minutes.

Une session en plénière suivra.

QUESTIONS DISCUSSION:

1. Qui est responsable(s) du respect des droits de ces enfants?
2. Quelle sorte d'évaluation serait nécessaire pour déterminer le soutien et le contrôle nécessaires?
3. Ces enfants sont-ils particulièrement vulnérables à d'autres abus: exploitation par le travail, recrutement par des forces armées, exploitation sexuelle, etc.?
4. Qui doit intervenir lorsque leurs droits sont bafoués? Y a-t-il besoin de mettre en place une structure supplémentaire pour apporter aide et protection? Si oui, comment cela peut-il être fait?

5. Si les populations en question pouvaient retourner chez elles, comment pourraient-on transférer les responsabilités quant à ces cas particuliers, en partant du principe qu'il n'existe pas de département gouvernemental des affaires sociales fonctionnant?

ETUDES DE CAS

Cas 1: Juliette a 9 ans. Elle a été séparée de sa famille lors d'une fuite difficile, puis recueillie par une famille sans lien de parenté avec la sienne qui l'a ensuite emmenée dans un centre pour enfant. Après deux ans dans le centre et plusieurs essais de retrouver sa famille qui n'ont pas abouti, elle a été placée par une agence dans une famille. Les parents d'accueil approchaient de la cinquantaine et avaient déjà trois autres enfants (de 15, 17 et 18). Elle était très discrète et isolée dans le centre et a continué à avoir la même attitude dans sa famille d'accueil. Une fois placée, elle a recommencé à mouiller ses draps la nuit et ne voulait plus aller à l'école. Elle pleurait souvent en silence sans vouloir parler de ce qui n'allait pas. Les parents d'accueil aimeraient tout faire pour que sa situation s'améliore, mais sont inquiets devant le peu de progrès effectués pour qu'elle se sente plus en sécurité et heureuse.

Cas 2: Marie et Charles sont âgés de 11 et 13 ans. Il y a deux ans, ils ont été recueillis spontanément par une famille d'accueil. Ils ont enregistré auprès du CICR pour que leur famille soit recherchée mais sans succès. La famille d'accueil a 6 enfants à elle, certains plus âgés et d'autres plus jeunes que Marie et Charles, qui vont tous à l'école. Marie et Charles ont l'air d'être bien traités mais d'après les voisins, ils travailleraient plus que les autres enfants de la famille, ne seraient pas toujours nourris et n'iraient pas à l'école. Ils ont aussi noté plusieurs fois des bleus sur leur corps. Il existe un Comité pour le bien-être de l'enfant dans le camp mais il n'est pas très actif.

Cas 3: Un foyer dirigé par un enfant regroupant trois filles de 15, 12 et 9 ans et de garçons de 13 et 7 ans vit dans une hutte construite par des voisins. Leurs parents sont supposés avoir été tués. Ils ont une carte de rationnement. Ils refusent clairement d'être séparés pour aller dans différentes familles d'accueil et sont très attachés les uns aux autres. Les deux enfants les plus âgés ont la lourde tâche de s'occuper des plus jeunes et ont arrêté l'école. On suspecte la fille la plus âgée de se prostituer pour gagner de l'argent et les hommes du camp ont l'air de la harceler. Le garçon de 14 ans trouve occasionnellement du travail comme manœuvre mais on le soupçonne de voler à l'intérieur du camp. Même si au départ, ils étaient soutenus dans le camp, il semble que la plupart des adultes pensent qu'ils auraient besoin d'un adulte pour s'occuper d'eux. Il existe aussi un sentiment général de rancune et de suspicion quant aux activités des deux enfants les plus âgés.

Il n'existe pas de comité pour le bien-être de l'enfant et aucune ONG pour l'instant n'a proposé de l'aide à la famille. L'agence de coordination pense que la famille a besoin de protection et probablement d'un soutien à long terme.

Cas 4: Petra a 13 ans et a été placée dans une famille sans lien de parenté avec elle, il y a trois ans après avoir été séparé de sa famille en fuyant leur village. Elle n'a pas de nouvelle de sa famille et il n'existe pas de système de contrôle et de soutien officiel pour elle ou pour sa famille. Une nuit où la mère de la famille

d'accueil était absente, les voisins l'ont entendue crier. Après enquête, le père a admis l'avoir violée. L'enfant et le père ont tous les deux refusé de quitter la famille. Il n'y a pas d'agence impliquée dans les placements d'enfants dans le camp et le centre pour enfants le plus proche se trouve à 50 kilomètres. La fille a entendu parler de ce centre mais refuse catégoriquement de s'y rendre.

Cas 5: Patricia a été trouvée, apparemment abandonnée, alors qu'elle avait deux ans par une famille qui l'a recueillie et enregistrée comme si elle était leur propre fille. Ils n'ont pas révélé sa présence aux autorités même si l'histoire de l'enfant est connue dans la communauté. Ses propres parents ont réussi à retrouver sa trace, sont arrivés dans le camp et ont identifié la famille qui s'occupe d'elle. Elle a maintenant 5 ans et n'aucun souvenir de sa propre famille.

Lorsque ses parents arrivent chez elle, ils insistent pour la prendre avec eux alors que la famille d'accueil refuse catégoriquement et l'enfant se met à hurler sans pouvoir être calmée. Finalement, ils se mettent d'accord pour qu'elle reste pour l'instant avec la famille d'accueil en attendant que les parents naturels demandent à l'agence de coordination de résoudre le problème.

Enfants Séparés



Exercice 7.3: (Notes du modérateur) Réseau de Protection et de Prise en charge

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice les participants seront capables de:

- Décrire les interconnexions entre les agences et les professionnels qui travaillent avec les enfants séparés;
- Illustrer les interconnexions par des exemples de bonne pratique;
- Identifier les possibilités d'amélioration de la coopération entre les agences et les professionnels.

DUREE

60 minutes

METHODE

Répartir les participants en groupes, si possible par organisation. Leur demander de commencer par dessiner un enfant au centre d'une feuille de flipchart et de développer autour de lui un diagramme représentant le réseau d'agences et de professionnels qui jouent un rôle dans la protection et la prise en charge des enfants séparés, dans leur propre situation de travail.

Demander aux participants d'ajouter les informations suivantes au diagramme:

1. Indiquer l'importance des interconnexions entre agences/professionnels en utilisant des types de traits différents.
2. indiquer les exemples de bonne coopération (ex: missions communes, politiques partagées) en faisant une croix ou en dessinant un visage qui sourit sur le bon trait.
3. identifier les possibilités d'amélioration de la coopération en utilisant un point d'interrogation ou un visage triste.

Le diagramme du réseau doit être présenté à l'ensemble du groupe pour en discuter. Les présentations devront comprendre une explication sur comment le système marche, des exemples des bonnes coopérations indiquées sur le

Action for the Rights of Children (ARC)

diagramme et des suggestions sur les possibilités d'améliorer la coopération dans le futur.

S'assurer que les possibilités d'amélioration de la coopération sont reprises dans une session dédiée au planning d'action.

Enfants Séparés



Exercice 8.1: (Notes du modérateur) Adoption Inter-pays

GROUPES CIBLE

Coordonnateurs de secteurs, Personnel de terrain.

OBJECTIF

A la fin de cet exercice, les participants seront capables de:

- Explorer les questions complexes et contentieuses impliquées dans l'adoption inter-pays dans un contexte de réfugiés.

DUREE

60 minutes

METHODE

Répartir les participants en groupes et donner à chaque groupe l'un des deux scénarios.

Dans la première partie de cet exercice, les participants lisent leur scénario et préparent une argumentation pour appuyer la position du Centre pour enfants ou du HCR selon le cas.

Ils disposent de 20 minutes pour cela.

Chaque groupe doit déléguer un représentant qui va dans la deuxième partie de cet exercice débattre du cas avec le délégué de l'autre groupe. Tous les autres participants seront des observateurs. Le débat durera 10 minutes.

Demander ensuite aux délégués de sortir de leur rôle et de faciliter une discussion plénière.

RESSOURCES

Notes pour les groupes représentant le Centre pour enfants.

Notes pour les groupes représentant le HCR.

Flipchart et feutres.

NOTES DU MODERATEUR

- Les questions relatives à la pratique de la prise en charge à travers les centres d'accueil – l'admission des enfants sans s'assurer de la nécessité réelle d'une prise en charge institutionnelle, les contacts avec les parents et la préparation de l'avenir des enfants pris individuellement;
- L'évacuation inconsidérée des enfants;
- Les questions relatives au consentement des parents pour l'adoption;
- Les conflits culturels potentiels auxquels les enfants, pris individuellement, pourraient être confrontés s'ils sont transférés dans un autre milieu culturel après une enfance déjà très perturbée;
- Aucun effort n'a été fait pour la recherche des familles des enfants;
- Les solutions alternatives possibles pour l'adoption inter-pays pourraient être le rapatriement volontaire (dans des conditions adéquates) et le placement en famille d'accueil au niveau local (pendant que le rapatriement est envisagé et que des mesures sont prises pour la recherche de la famille des enfants);
- La question de la participation de l'enfant à la prise de décision : quelle méthode pourrait-on utiliser pour discuter des différents choix avec ces jeunes enfants ?
- Quels critères pourrait-on utiliser pour décider de l'intérêt supérieur de l'enfant, pris individuellement ?

Enfants Séparés



Exercice 8.1: (Notes du participant)

Adoption Inter-pays

OBJECTIF

A la fin de cet exercice, les participants seront capables de:

- Explorer les questions complexes et contentieuses impliquées dans l'adoption inter-pays dans un contexte de réfugiés.

DUREE

60 minutes

METHODE

Dans la première partie de cet exercice, vous allez lire l'un des deux scénarios et préparer une argumentation pour appuyer la position du Centre pour enfants ou du HCR selon le cas (le modérateur vous donnera cette information).

Chaque groupe doit déléguer un représentant qui va dans la deuxième partie de cet exercice débattre du cas avec le délégué de l'autre groupe. Tous les autres participants seront des observateurs.

Une discussion en plénière suivra.

Exercice 8.1: Notes pour les groupes représentant le Centre pour enfants

Scénario

Pendant une guerre civile prolongée dans un pays d'Europe de l'Est, un certain nombre d'institutions ont été évacuées vers des zones plus sûres ou vers les pays voisins.

L'une de ces institutions est Sunshine Home, un centre pour bébés, géré par une organisation chrétienne qui apporte différentes formes d'assistance aux enfants, notamment l'adoption inter-pays. Le centre se trouve maintenant dans une région plus sûre du même pays, qui a son propre gouvernement *de facto* depuis deux ans, et il n'existe aucune chance de retour ni aucun contact avec aucune des familles des enfants. Les conditions dans le centre laissent à désirer et plusieurs anciens employés sont allés s'installer dans d'autres pays et on recrute de plus en plus du personnel local. Il va sans dire que les enfants ont été placés, au départ, dans le centre pour diverses raisons : certains étaient de familles monoparentales, tandis que d'autres étaient censés y avoir été placés par leurs familles qui ne se sentaient pas capables de s'occuper d'eux, compte tenu de la détérioration de la situation économique et de sécurité dans le pays.

Le directeur de l'organisation qui gère le centre pense que les besoins des enfants seraient mieux satisfaits s'ils étaient adoptés dans d'autres pays : l'organisation est opérationnelle dans plusieurs pays où il existe des candidats à l'adoption qui ont été approuvés et qui attendent le placement des enfants. Il n'existe pas de procédure d'agrément des candidats à l'adoption dans le pays où le centre est situé. Comme beaucoup de ces enfants ont été placés dans le centre par les parents, le directeur pense qu'ils ont en fait été abandonnés et que leurs intérêts supérieurs seraient mieux servis par l'adoption. Le Département de l'assistance sociale du pays-hôte a confirmé que ces enfants peuvent être considérés comme abandonnés sur le plan juridique, et que le centre peut recourir, par conséquent, à une procédure d'adoption sans le consentement des parents, mais qu'il faut obtenir l'accord préalable du HCR avant d'entreprendre toute initiative tendant à les faire adopter.

Le pays n'est pas un Etat contractant de la Convention de la Haye relative à l'adoption inter-pays.

Notes pour le jeu de rôle

Vous êtes maintenant convaincus qu'il faut faire adopter ces enfants. Il semble qu'il n'existe aucune chance de retour dans l'immédiat dans la communauté d'origine, il n'existe aucun contact avec l'un des parents. Cependant, votre organisation ne dispose pas de personnel dans la zone d'origine et vos registres indiquent que la plupart des enfants ont été placés dans les foyers par leurs parents. La politique de votre organisation consiste à recueillir les enfants issus de milieux défavorisés et à les placer dans de bonnes familles chrétiennes, et vous ne partagez nullement le point de vue selon lequel l'adoption inter-pays crée des conflits culturels chez les enfants. Vous pensez qu'il serait dans l'intérêt supérieur des enfants de grandir dans des familles chrétiennes dans d'autres pays. Vous êtes également préoccupés par le fait que vous avez perdu une bonne partie de votre personnel initial et que votre organisation exerce des pressions visant à fermer le centre pour des raisons financières et administratives.

Votre organisation dispose des moyens nécessaires pour organiser l'adoption des enfants conformément à la Convention de la Haye et à la CDE.

Exercice 8.1: Notes pour les groupes représentant le HCR

Scénario

Pendant une guerre civile prolongée dans un pays d'Europe de l'Est, un certain nombre d'institutions ont été évacuées vers des zones plus sûres ou vers les pays voisins.

L'une de ces institutions est Sunshine Home, un centre pour bébés, géré par une organisation chrétienne qui apporte différentes formes d'assistance aux enfants, notamment l'adoption inter-pays. Le centre se trouve maintenant dans une région plus sûre du même pays, qui a son propre gouvernement *de facto* depuis deux ans, et il n'existe aucune chance de retour ni aucun contact avec aucune des familles des enfants. Les conditions dans le centre laissent à désirer et plusieurs anciens employés sont allés s'installer dans d'autres pays et on recrute de plus en plus du personnel local. Il va sans dire que les enfants ont été placés, au départ, dans le centre pour diverses raisons : certains étaient de familles monoparentales, tandis que d'autres étaient censés y avoir été placés par leurs familles qui ne se sentaient pas capables de s'occuper d'eux, compte tenu de la détérioration de la situation économique et de sécurité dans le pays.

Le directeur de l'organisation qui gère le centre pense que les besoins des enfants seraient mieux satisfaits s'ils étaient adoptés dans d'autres pays : l'organisation est opérationnelle dans plusieurs pays où il existe des candidats à l'adoption qui ont été approuvés et qui attendent le placement des enfants. Il n'existe pas de procédure d'agrément des candidats à l'adoption dans le pays où le centre est situé. Comme beaucoup de ces enfants ont été placés dans le centre par les parents, le directeur pense qu'ils ont en fait été abandonnés et que leurs intérêts supérieurs seraient mieux servis par l'adoption. Le Département de l'assistance sociale du pays-hôte a confirmé que ces enfants peuvent être considérés comme abandonnés sur le plan juridique, et que le centre peut recourir, par conséquent, à une procédure d'adoption sans le consentement des parents, mais qu'il faut obtenir l'accord préalable du HCR avant d'entreprendre toute initiative tendant à les faire adopter.

Le pays n'est pas un Etat contractant de la Convention de la Haye relative à l'adoption inter-pays.

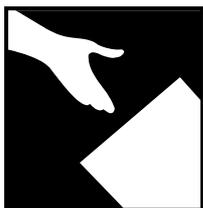
Notes pour le jeu de rôle

Vous êtes extrêmement préoccupés par le fait que ces enfants soient proposés pour l'adoption à l'étranger. Les informations dont vous disposez montrent que le centre a accepté les enfants en posant peu de questions. Avant l'évacuation, nombre de ces enfants avaient des contacts avec leurs parents, mais ceux-ci n'ont pas été encouragés de façon active par le centre. Vous pensez que l'évacuation du centre était inutile et avait été mal exécutée. Vous êtes d'avis que l'initiative tendant à les faire adopter est motivée par des considérations de commodité de l'ONG et non par l'intérêt supérieur des enfants. Cependant, vous avez également des inquiétudes au sujet de la qualité des soins qui sont proposés dans le centre.

Vous êtes préoccupés également par le fait que ces enfants ont été perturbés par l'évacuation, et qu'un autre déplacement pour les faire adopter en dehors du pays ne ferait qu'aggraver cette situation. Certains enfants vont à l'école au niveau local et se sont relativement bien intégrés dans la communauté.

Bien que vous soyez conscients du bien-fondé de l'argument juridique selon lequel les enfants peuvent être adoptés, sur le plan technique, pour raison d'abandon, vous n'êtes pas convaincus qu'il faille poursuivre la procédure d'adoption légale sans redoubler d'efforts afin de contacter les familles, de discuter avec elles de l'adoption et d'obtenir leur consentement éclairé. Quoi qu'il en soit, le centre ne semble pas apprécier la participation des enfants eux-mêmes à la prise des décisions importantes, et vous avez des doutes sur la capacité du personnel du centre à préparer les enfants psychologiquement pour de telles initiatives. Vous pensez plutôt qu'il faut rechercher des foyers de placement pour ces enfants, de préférence au sein de la communauté des réfugiés.

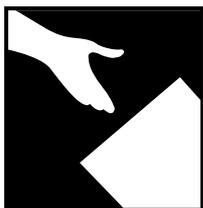
Enfants Séparés



Documents d'appui

2.1	Points clés de la CDE relatifs aux enfants séparés
2.2	Approche globale aux questions liées à la séparation
2.3	Solutions durables à long terme
2.4	Instruments clés relatifs aux Enfants séparés
3.1	Mesures spécifiques pour éviter la séparation des enfants
3.2	Prévenir les Séparations
3.3	Évacuations
4.1	Rassemblement efficace des informations pertinentes
4.2	Identification des Enfants séparés
5.1	Protection et assistance en situation d'urgence
5.2	Planification et le Recrutement du personnel de Centres de résidence
6.1	Formulaire d'enregistrement pour les Enfants séparés et Non-accompagnés
6.2	Questions soulevées par la Vérification
7.1	Camps Sinje en Sierra Leone

Enfants Séparés



Documents d'appui 2.1

Points clés de la CDE relatifs aux enfants séparés

Tous les enfants ont droit à leurs propres **nom et nationalité**; ils ont le droit de le savoir et d'être conscients de leur famille, de leur héritage culturel et national (Articles 7 et 8).

Tous les enfants ont **droit à une famille, et les familles ont le droit et la responsabilité de s'occuper de leurs enfants**. Par conséquent, les premiers efforts devraient tendre à protéger l'unité familiale et à éviter la séparation de la famille. Les enfants séparés ont le droit d'être réunifiés avec leurs père et mère, parents et tuteurs. Ceux qui travaillent avec eux devraient encourager la recherche de la famille, l'établissement de contacts avec celle-ci et la réunification dès que possible. Si la réunification s'avère impossible dans l'immédiat, la prise en charge de l'enfant devrait être aussi systématique et continue que possible afin de lui permettre d'établir des relations avec les personnes qui s'occupent de lui (Préambule, Articles 5, 9, 18, et 27).

Les enfants ont le droit **d'entretenir régulièrement des relations personnelles** et des contacts directs avec leurs deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant (Article 9).

Tous les enfants ont droit à la **satisfaction de leurs besoins fondamentaux de subsistance**. L'assistance aux enfants séparés doit satisfaire leurs besoins fondamentaux d'une manière qui soit comparable avec ce que l'enfant peut attendre de la communauté environnante: elle ne devrait pas contribuer à accentuer la séparation de la famille (Articles 6 et 20).

Les enfants séparés ont droit à une **assistance appropriée pour leur âge et leurs besoins d'épanouissement**. Dans la plupart des cas, celle-ci est mieux assurée par la famille. S'il n'est pas possible, à titre provisoire ou à long terme, d'apporter l'assistance au sein de la famille immédiate ou élargie de l'enfant, il faut recourir à une forme de prise en charge alternative dans une famille d'accueil ou, le cas échéant, dans une institution d'accueil (Article 20).

Les enfants ont **le droit d'être associés à la prise de décision concernant leur avenir**. Ils ont le droit d'exprimer leurs opinions (Articles 12 et 13). Ils ont droit à un **examen périodique de leur placement** (Article 25).

Les enfants ont droit, au titre des lois nationales et internationales, à la **protection physique et juridique** nécessaire. Les enfants séparés peuvent avoir des besoins de protection spéciaux, notamment en ce qui concerne les dangers liés aux conflits armés, l'enrôlement dans les forces armées, les attaques ou les sévices sexuels, la prostitution, la torture, l'exploitation par le travail, et toute autre forme de violence, d'abus ou de négligence. Les enfants qui ne sont pas dans leur pays

ont droit à l'assistance, à la protection et à la représentation, indépendamment de leur statut juridique (Articles 19, 20, 22, 32, 33, 34, 35 et 38).

Les communautés et les autorités assument la responsabilité première en ce qui concerne la survie et le bien-être des enfants. Toute assistance extérieure doit tendre à renforcer les capacités de la communauté à satisfaire les besoins de tous les enfants, notamment les enfants séparés (Articles 5, 18 et 20).

Toutes les décisions et mesures concernant l'enfant séparé devraient être prises en fonction de l'**intérêt supérieur de l'enfant** (Article 3).

Enfants Séparés



Documents d'appui 2.2

Approche globale aux questions liées à la séparation

UNE APPROCHE GLOBALE

La vie des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille peut être menacée lors d'un conflit armé ou d'un autre type de catastrophe. Ces enfants risquent fort de voir leurs droits fondamentaux bafoués et d'être exposés à divers dangers tels que mauvais traitements, exploitation ou enrôlement dans les forces armées.

Tous les enfants ont le droit de recevoir protection et assistance en vertu d'une large gamme d'instruments internationaux, régionaux et nationaux. Toutefois, les droits suivants revêtent une importance particulière pour les enfants séparés de leur famille. Chaque enfant a droit :

- à un nom, à une identité légale et à l'enregistrement de sa naissance ;
- à une protection physique et juridique ;
- à ne pas être séparé de ses parents ;
- à voir ses besoins essentiels pourvus ;
- à recevoir les soins et l'assistance appropriés à son âge et à ses besoins en matière de développement ;
- à participer aux décisions concernant son avenir.

La responsabilité d'assurer la survie et le bien-être des enfants incombe, au premier chef, aux parents, aux familles et à la communauté. Les autorités, nationales et locales, sont responsables de faire en sorte que les droits des enfants soient respectés. En situation d'urgence, des mesures doivent être prises pour protéger l'unité de la famille et éviter que des enfants soient séparés de leurs proches.

En vertu du **principe de l'unité de la famille** (ou de l'intégrité de la famille), tous les enfants ont droit à une famille ; de même, les familles ont le droit de prendre soin de leurs enfants. Les enfants non accompagnés ou séparés doivent bénéficier de services visant à les réunir le plus tôt possible avec leurs parents ou avec les personnes à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de prendre soin d'eux. Si, lors d'une situation d'urgence, un grand nombre d'enfants se trouvent séparés de leurs parents ou d'autres membres de leur famille, la priorité doit être donnée aux enfants les plus vulnérables, qu'ils soient ou non accompagnés, en sachant que les enfants non accompagnés risquent d'être les plus en danger.

Le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** constitue la norme sur laquelle doivent être fondées les décisions et les mesures prises en faveur des enfants par des organisations nationales ou internationales, des tribunaux, des organes administratifs ou des organes législatifs. Les présents *Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille* sont à prendre en compte au moment de déterminer l'intérêt supérieur d'un enfant dans une situation donnée.

L'opinion de l'enfant doit être entendue et se voir accorder l'importance qui lui est due en fonction de l'âge et du degré de maturité de l'enfant concerné. Il convient de tenir les enfants au courant des projets qui les concernent – notamment des décisions relatives à leur placement et à leur prise en charge – ainsi que des progrès réalisés en matière de recherches et de regroupement familial. Les programmes devraient prévoir la participation active des enfants aux initiatives destinées à prévenir les séparations de familles ou à en affronter les conséquences.

Non-discrimination : l'un des éléments essentiels du droit international humanitaire est que la protection et les garanties qu'il prévoit doivent être accordées à tous, sans discrimination. Ainsi, les quatre Conventions de Genève et leurs deux Protocoles additionnels précisent que les catégories spécifiques de personnes protégées « doivent être traitées avec humanité (...) sans aucune distinction de caractère défavorable fondée sur le sexe... ». La Convention relative aux droits de l'enfant renforce le principe essentiel de la non-discrimination, tout en reconnaissant que les fillettes ont des besoins particuliers qui doivent être pris en considération lors de la conception des programmes visant à leur assurer assistance et protection.

Les **besoins particuliers des filles** doivent être pris en considération pendant toute la durée des conflits armés et la période d'après-guerre. Des mesures appropriées doivent être mises en place à chaque étape des programmes. Voir, par exemple, la résolution 1261 (1999) sur les enfants dans des situations de conflit armé dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies « prie instamment toutes les parties à des conflits armés de prendre des mesures spéciales pour protéger les enfants, en particulier les filles ».

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 2.3

Solutions durables à long terme

SOLUTIONS DURABLES A LONG TERME

Comme pour tous les enfants, la priorité pour les enfants réfugiés séparés de leur famille doit être le regroupement familial, que celui-ci ait lieu dans le pays d'asile, dans le pays d'origine (par le biais du rapatriement volontaire) ou dans un pays tiers.

- L'intérêt supérieur de l'enfant doit constituer la base de la décision concernant le retour d'un enfant dans son pays d'origine aux fins de regroupement familial. Chaque cas doit être examiné individuellement, en évaluant les avantages d'un regroupement familial à la lumière des éléments suivants (cette liste n'est pas exhaustive) :
 - conditions prévalant dans le lieu de retour envisagé dans le pays d'origine, en termes de menaces pesant sur la sécurité physique de l'enfant et/ou de risque de persécution ;
 - conditions prévalant dans le pays d'asile ;
 - désirs de l'enfant ;
 - désirs des parents ainsi que leur capacité à s'occuper de l'enfant ;
 - qualité de la prise en charge dans le pays d'asile.
- Lorsque des membres de la famille d'un enfant (autres que son père, sa mère ou la personne habituellement responsable de prendre soin de lui) ont été retrouvés dans le pays d'origine, tandis que les recherches se poursuivent pour tenter de localiser les parents ou la personne habituellement responsable de l'enfant, il convient d'exercer la plus grande prudence avant de procéder au regroupement familial. Le fait de réunir l'enfant avec d'autres membres de sa famille risque en effet de séparer de façon permanente l'enfant de ses parents ou de la personne qui s'occupe habituellement de lui.
- Si, malgré tous les efforts fournis, le regroupement familial n'est pas réalisable, la meilleure solution consiste à trouver une alternative dans le pays d'origine de l'enfant, à condition toutefois que des changements fondamentaux soient intervenus dans ce pays, rendant le rapatriement volontaire possible. En cas de retour de l'enfant, il est essentiel que son transfert, sa réception et les modalités de sa prise en charge fassent l'objet d'une planification et d'un suivi attentifs. Tous les documents pertinents doivent accompagner l'enfant.
- Le placement de l'enfant dans une famille adoptive dans un autre pays (par le biais de son intégration dans le pays d'asile ou de sa réinstallation dans un

pays tiers – c'est-à-dire d'une adoption internationale) ne doit être envisagé que si l'enfant ne peut pas être convenablement pris en charge dans son pays d'origine. Outre les critères habituels applicables aux adoptions, tels qu'ils ont été évoqués plus haut dans ces principes directeurs, l'adoption internationale ne doit avoir lieu que si le rapatriement volontaire dans le pays d'origine – « dans la sécurité et la dignité » – n'apparaît pas réalisable dans un avenir proche, et si les options qui existent dans ce pays ne sont pas de nature à mieux assurer le bien-être de l'enfant.

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 2.4

Instruments clés relatifs aux Enfants séparés

1. Instruments relatifs aux droits de l'homme concernant spécifiquement les enfants

- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), 1989
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000
- Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, 2000
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 1998
- Conférence de La Haye sur le droit international privé
 - Convention de La Haye sur la protection des mineurs, 1961
 - Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, 1980
 - Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale 1993, et recommandation concernant l'application aux enfants réfugiés et autres enfants internationalement déplacés, 1994.
 - Convention sur la juridiction, le droit applicable, la conformation au droit et la coopération relative à la responsabilité parentale et aux mesures de protection des enfants, 1996
- Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, 1990

2. Instruments de droit humanitaire

- Les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), du 8 juin 1977
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), du 8 juin 1977

3. Instruments couvrant les réfugiés et les apatrides

- Convention relative au statut des réfugiés, 1951
- Protocole relatif au statut des réfugiés, 1967
- Convention relative au statut des apatrides, 1954
- Convention sur la réduction des cas d'apatridie, 1961

4. Déclarations et instruments régionaux

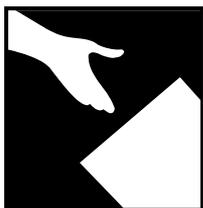
- Convention de l'Organisation de l'Unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990
- Déclaration de Carthagène sur les Réfugiés, 1984

5. Autres instruments généraux des droits de l'homme

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), 1966 Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1976
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), 1966
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 3.1

Mesures spécifiques pour éviter la séparation des enfants

Mesures spécifiques pendant les mouvements de populations

Les enfants sont particulièrement vulnérables à la séparation pendant les grands mouvements de populations. Certaines mesures spécifiques qui peuvent être prises sont énumérées ci-après :

- Veiller à ce que les familles sachent quelles précautions prendre pour garder la famille ensemble – par exemple, se tenir par la main, attacher une ficelle aux habits des enfants, porter des plaques d'identité, des chaînes au cou ou des bracelets;
- Veiller à ce que les gens sachent ce qu'il faut faire lorsque les enfants sont séparés;
- Encourager les familles à veiller à ce que les jeunes enfants connaissent leurs noms et adresses;
- Identifier les lieux particuliers où les séparations sont les plus susceptibles de se produire – par exemple, les points de traversée des frontières, les postes de contrôle, les sites de transit, les établissements de santé, et concentrer les activités de prévention sur ces endroits;
- Identifier les catégories particulières d'enfants qui sont les plus vulnérables à la séparation – par exemple, les enfants placés en famille d'accueil, les enfants handicapés, ceux dont les parents sont hospitalisés, ceux qui vivent avec des personnes âgées, etc.;
- Éviter les mesures qui peuvent donner l'impression de cibler en particulier les enfants séparés et de leur apporter une assistance spéciale susceptible d'encourager davantage de séparations.

Mesures spécifiques concernant les centres de santé et les hôpitaux

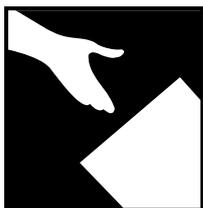
- Le personnel de santé doit prendre note de tout enfant qui a besoin d'une assistance particulière, et aider le(s) parent(s) à prendre les dispositions nécessaires ;
- Il faut encourager les parents à rester avec leurs enfants malades, si cela n'est pas possible (par exemple, lorsque le parent ne dispose d'aucune autre personne pour s'occuper des autres enfants), toutes les informations relatives à la famille devront être enregistrées ;
- Les centres de santé et les hôpitaux qui soignent les parents doivent veiller à ce que l'assistance aux enfants soit organisée et que les informations concernant l'endroit où ils se trouvent soient enregistrées ;

- Le personnel de santé pourrait sensibiliser les populations sur les risques de séparation de la famille parmi les personnes qui fréquentent les centres de santé, en particulier les services concernant les enfants, notamment la vaccination, les cliniques maternelles et infantiles et les programmes de nutrition.

Mesures spécifiques relatives aux centres et aux institutions de prise en charge des enfants

Les enfants qui sont considérés comme "orphelins" ou "abandonnés" passent souvent, aux yeux de certains organismes d'assistance, pour des groupes qui méritent un traitement spécial. L'expérience montre que la présence des centres d'accueil pour enfants peut encourager souvent, de façon involontaire, d'autres séparations d'enfants de leurs familles (ou d'autres personnes en charge). Les agences qui pourvoient aux besoins des centres doivent avoir une connaissance parfaite de la politique du HCR, et il peut être nécessaire de former leur personnel si l'on veut éviter d'augmenter le nombre d'enfants séparés.

Enfants Séparés



Documents d'appui 3.2

Prévenir les séparations

Dans les situations d'urgence, un grand nombre de raisons expliquent que des enfants se trouvent séparés de leur famille. La séparation peut être accidentelle, alors que la famille fuit un danger ou lors d'une évacuation. Elle peut aussi être délibérée : croyant pouvoir ainsi leur donner de plus grandes chances de survivre ou de bénéficier d'une assistance, il arrive que des parents abandonnent leurs enfants ou qu'ils les confient à un tiers ou à une institution. Il est néanmoins possible, même dans des situations d'extrême urgence, d'éviter que des enfants soient séparés de leur famille. Des démarches peuvent être effectuées auprès des autorités compétentes ou d'autres parties pour réduire le risque de séparation. Les contacts visant à prévenir les séparations (accidentelles ou délibérées) ainsi qu'à promouvoir les regroupements familiaux doivent être fondés sur une bonne compréhension des causes de la séparation.

Une action visant à faire mieux connaître les différents moyens de prévenir les séparations devrait être menée auprès des gouvernements, des donateurs, du personnel des organismes nationaux et internationaux, des groupes religieux, des communautés et, en particulier, des femmes qui, dans les situations d'urgence, doivent souvent assumer la charge des enfants.

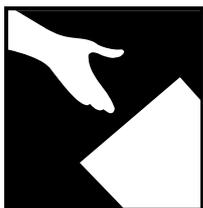
- Les familles devraient être sensibilisées aux mesures pouvant être prises dans les situations d'urgence pour réduire le risque de séparation. Les parents et les instituteurs devraient veiller à ce que chaque enfant connaisse son nom, son adresse et ses antécédents. Les recherches seront ainsi facilitées si l'enfant se trouve un jour séparé de sa famille. Le port de plaques d'identité peut faciliter l'identification des enfants, en particulier des plus jeunes, s'ils sont contraints de fuir.
- Les familles et les communautés doivent être sensibilisées à la vulnérabilité particulière des filles : celles-ci sont en effet spécialement exposées à la marginalisation, à la pauvreté et aux souffrances dans les situations de conflit armé. Par ailleurs, les filles sont particulièrement exposées à des dangers tels que le délaissement et les mauvais traitements, y compris les violences et l'exploitation sexuelles.
- Si les circonstances l'exigent, des mesures spéciales doivent être prises pour protéger les enfants, en particulier les filles, contre le viol et d'autres formes de violences sexuelles ou sexistes dans les situations de conflit armé.
- Dans les régions où des troubles menacent d'éclater, les personnes participant aux actions de prévention doivent trouver un juste équilibre entre l'anticipation des problèmes à venir et le souci de ne pas aggraver le sentiment d'insécurité au sein de la population.

Action for the Rights of Children (ARC)

- Il existe deux moyens de contribuer à prévenir les séparations intentionnelles : veiller à ce que tous les ménages aient accès aux secours de base et aux services essentiels (à l'éducation, notamment) ; s'assurer que des procédures de sélection rigoureuses sont suivies par les personnes qui s'occupent des enfants dans les situations d'urgence.
- Les organisations doivent éviter que leurs actions encouragent, à leur insu, les séparations de familles. En effet, des enfants peuvent être séparés de leur famille si celle-ci décide de les confier à des organisations dans l'espoir qu'ils bénéficieront de soins et de services de meilleure qualité.
- Les services fournis dans les secteurs tels que la santé, l'assistance alimentaire et la logistique doivent être examinés pour s'assurer que ni les systèmes ni les pratiques existants ne provoquent des séparations de familles.

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 3.3

Évacuations

Dans toute la mesure du possible, les enfants devraient être évacués de leur lieu de résidence avec les membres adultes de leur famille. L'évacuation d'enfants non accompagnés de proches devrait constituer une solution de dernier ressort, et n'intervenir qu'au terme d'un examen rigoureux de la situation. L'impossibilité, d'une part, d'assurer sur place la protection et l'assistance dont les enfants ont besoin et, d'autre part, d'évacuer la famille tout entière devrait avoir été préalablement établie. La séparation entre ces enfants et leur famille est alors censée avoir un caractère temporaire.

Le droit international humanitaire énonce des règles à respecter pour permettre aux enfants évacués de revenir facilement dans leur famille et dans leur pays. (Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949, article 78).

- Il convient de donner priorité à la protection et à l'assistance afin de permettre aux familles de subvenir aux besoins des enfants dont elles ont la charge. Cela signifie notamment que les besoins doivent être clairement déterminés, et qu'ils doivent être réellement couverts afin que les personnes concernées aient la possibilité de décider de rester sur place et d'éviter la dispersion des membres de la famille.
- Il est parfois impossible d'évacuer tous les enfants d'un lieu donné. En ce cas, le choix des enfants qui seront évacués doit être raisonnable, juste et basé sur des critères préalablement convenus. Ces critères doivent ménager un équilibre entre la sécurité de l'enfant et les avantages que représenterait pour lui le fait de rester dans son propre environnement.
- Les modalités d'accueil et de prise en charge des enfants, lorsqu'ils arrivent à destination, doivent avoir été confirmées avant l'évacuation. Il convient de trouver des moyens de maintenir le contact entre les enfants évacués et leur famille ; de plus, des mesures doivent être prises pour que les regroupements de famille aient lieu le plus tôt possible. Si les principes visant à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant ne peuvent pas être respectés, l'opportunité de l'évacuation doit être mise en question.
- La finalité humanitaire de certaines évacuations d'enfants ne dispense pas les organisations humanitaires de l'obligation de fournir l'assistance requise aux familles de ces enfants.
- Les agences ou les individus ne devraient procéder à des évacuations d'enfants que dans le cadre d'un plan d'action coordonné.
- Toute décision d'évacuer des enfants doit être basée sur le consentement de leurs parents, donné en connaissance de cause. Cela exige notamment que les parents reçoivent des informations sur l'agence à qui les enfants sont confiés en vue de l'évacuation, ainsi que sur les modalités de prise en charge prévues, sur les risques et sur les conséquences possibles de l'évacuation. Les parents devraient donner leur consentement par écrit avant l'évacuation. Il convient de tenir compte des souhaits des parents au sujet de la prise en charge des enfants, de leur culture et de leur éducation religieuse.

Action for the Rights of Children (ARC)

- Les enfants devraient avoir la possibilité d'exprimer leur opinion, et celle-ci devrait être prise en considération.
- Des adultes que les enfants connaissent devraient accompagner les mineurs évacués sans leur famille.
- Des renseignements sur chaque enfant et sur sa famille doivent être enregistrés dans un dossier individuel, contenant l'historique du cas. Devraient également figurer dans ce dossier les coordonnées complètes de l'organisme auquel l'enfant est confié ainsi que des photocopies de l'accord écrit des parents. Une copie du dossier doit suivre l'enfant évacué. Des photocopies seront remises aux parents et aux autorités nationales ainsi que, s'il y a lieu, à l'organisation qui réalise l'évacuation et, enfin, à un organisme neutre de contrôle, tel que l'Agence centrale de recherches du CICR. Parmi la documentation établie pour les enfants évacués, il convient de prévoir des documents de voyage qui leur permettront de regagner sans difficulté leur pays d'origine.
- Dans les situations extrêmes, où la vie même des enfants est directement menacée, il peut être impossible de constituer des dossiers complets avant l'évacuation des enfants. Tout doit cependant être mis en œuvre pour enregistrer au minimum des données aussi essentielles que le nom de l'enfant, le nom de ses parents, la date de l'évacuation et le lieu de résidence habituel de la famille. Les dossiers devraient être complétés le plus tôt possible.
- Toute évacuation, qu'elle soit effectuée pour des raisons de sécurité ou pour des raisons médicales, doit se faire vers un lieu aussi proche que possible du foyer et de la famille de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant doit déterminer le lieu d'évacuation.
- Les droits des enfants évacués sont les mêmes que ceux de tous les autres enfants. Des mesures spéciales supplémentaires peuvent être requises en raison des risques particuliers liés aux conditions de l'évacuation elle-même. Par exemple, des dossiers bien établis et bien gérés permettront d'éviter la perte du nom et de l'identité des plus jeunes enfants.
- La prise en charge et le placement des enfants doivent être supervisés par des services sociaux, aux niveaux national ou local. Ainsi, les enfants pourront bénéficier d'une prise en charge répondant au moins aux normes minimales. La forme de placement la plus appropriée est à déterminer pour chaque enfant, l'accueil familial constituant en général la meilleure solution.
- Tout doit être mis en œuvre pour préserver la culture, la langue et la religion des enfants, en respectant intégralement les préférences exprimées par leur famille, notamment lorsqu'un placement est envisagé.
- Le contact entre l'enfant et sa famille doit être maintenu, et des efforts spéciaux devraient être fournis pour faciliter cette communication. Si nécessaire, le *Family News Network* (« Réseau de nouvelles familiales ») du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut être utilisé.

L'évacuation, la réception et la prise en charge des enfants doivent être planifiées en fonction d'un même objectif : permettre aux enfants d'être réunis le plus tôt possible avec leurs parents. Il doit être clairement expliqué aux tuteurs ou aux parents nourriciers que, même si la séparation devait être longue, l'objectif est de réunir les enfants avec leurs proches.

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 4.1

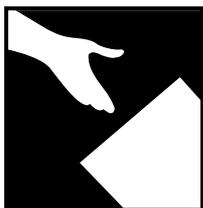
Rassemblement efficace des informations pertinentes

Les évaluations doivent être réalisées :

- dans toute la mesure du possible, par une équipe multidisciplinaire connaissant déjà bien les problèmes des enfants séparés dans les situations d'urgence ainsi que le contexte historique, social et politique, et familiarisée avec les méthodes d'évaluation ;
- au minimum, par une équipe ayant reçu des informations très complètes sur la question des enfants séparés telle qu'elle se présente dans la région ;
- avec la participation active des membres de la communauté touchée. Les membres de l'équipe locale doivent être choisis avec soin, en particulier lorsque la forte politisation de la situation risque d'inciter certains individus à tenter d'utiliser l'évaluation à leurs propres fins ;
- de façon à tirer parti des connaissances et de la documentation existantes ; toutes les évaluations antérieures ayant trait à la même population doivent avoir été préalablement étudiées ;
- de manière périodique car, en règle générale, la situation des enfants séparés se modifie au fil du temps (parfois radicalement) en raison de l'émergence de nouveaux facteurs ;
- conjointement par deux agences spécialisées (ou plus) : la coopération interinstitutions qui débute dès le stade de l'évaluation initiale favorise en effet une intervention vigoureuse et coordonnée. Si, dans certaines situations, des évaluations conjointes ne peuvent pas avoir lieu, les informations obtenues sont à partager avec l'ensemble des agences concernées ;
- sur le terrain, en utilisant diverses méthodes – observation directe, entretiens et groupes de discussion – impliquant, en qualité d'informateurs ou de responsables, une large gamme d'interlocuteurs clés : enfants, chefs religieux, groupes de femmes, autorités aux niveaux local et national, enseignants, militaires, autorités pénitentiaires, personnel des orphelinats, ONG locales et internationales et, enfin, personnel de l'ONU ;
- en cherchant à sensibiliser la communauté, les autorités, les ONG et les autres organisations aux problèmes des enfants séparés.

Source : *Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)*

Enfants Séparés



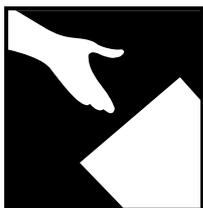
Documents d'appui 4.2

Identification des Enfants séparés

Les éléments suivants doivent être respectés lors de l'identification des enfants séparés:

- **L'identification des enfants séparés ne devrait pas perturber les dispositifs de prise en charge existants.** Le risque que les personnes en charge renoncent à leurs responsabilités à l'égard de l'enfant au profit d'autres personnes, sous prétexte que sa situation s'en trouvera améliorée, peut exister. D'autre part, la présence d'enfants séparés peut être dissimulée pour toute une série de raisons.
- **Des campagnes d'information** peuvent s'avérer nécessaires pour renforcer la sensibilisation au sujet de la question des enfants séparés au niveau des autorités gouvernementales, de l'armée, des autorités locales, des responsables communautaires, des écoles, etc., et pour informer les populations de la procédure à suivre en ce qui concerne les enfants séparés. Des informations claires sur les objectifs de l'enregistrement et de la constitution des dossiers doivent être données.
- Il peut être nécessaire d'entreprendre des **activités de recherche active** pour les enfants séparés, notamment en ce qui concerne :
 - les logements et les centres d'urgence;
 - les hôpitaux, les centres médicaux et d'alimentation, les postes de police, etc.;
 - les rues (par exemple les marchés) où les enfants peuvent trouver de la nourriture, du travail ou des abris;
 - les centres d'accueil;
 - les familles de remplacement au sein des réfugiés ou de la communauté locale.
- La **priorité** devrait, en principe, être accordée aux enfants dont les besoins de recherche sont les plus urgents – par exemple, les enfants qui sont tout à fait seuls ou très jeunes.

Enfants Séparés



Documents d'appui 5.1

Protection et assistance en situation d'urgence

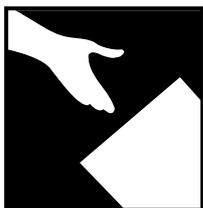
Tous les enfants ont droit à une assistance dans les situations d'urgence. L'assistance octroyée aux enfants séparés doit couvrir leurs besoins essentiels, à un niveau comparable à celui de la communauté alentour. Trois objectifs doivent être poursuivis : préserver l'unité de la famille, permettre aux enfants de rester avec des proches ou d'autres personnes appelées à prendre soin d'eux et, enfin, ne pas provoquer de séparations.

Dans les situations d'urgence, une prise en charge provisoire doit être assurée en attendant que les enfants retrouvent leur famille ou soient confiés à des parents nourriciers, ou que les modalités de leur prise en charge à long terme soient arrêtées (placement familial, autres formes de prise en charge communautaire, ou placement en institution).

- La protection de l'enfant doit être la considération primordiale. Tous les enfants ont besoin de sécurité ; ils ont aussi besoin d'être pris en charge, sur les plans physique et émotionnel, dans un cadre propice à leur développement général.
- Partout où cela est possible, les enfants devraient être confiés à des familles appartenant à leur propre communauté (une étroite surveillance étant exercée).
- Les interventions devraient utiliser et renforcer les systèmes qui fonctionnent déjà dans la communauté ; elles devraient impliquer les responsables communautaires et les autorités locales, sauf si leurs opinions ne servent pas l'intérêt supérieur des enfants concernés.
- Les enfants doivent être tenus informés des plans dressés pour eux et leur opinion doit être prise en considération.
- La coopération entre toutes les agences assurant une prise en charge provisoire des enfants est un élément essentiel, de même que le respect de principes directeurs convenus en matière de placement (familles d'accueil, programmes communautaires ou institutions).
- Toute prise en charge provisoire doit être basée sur l'intérêt supérieur de l'enfant et ne pas être utilisée pour promouvoir des objectifs de caractère politique, religieux ou autre.
- Priorité devrait être donnée à la prise en charge provisoire, avec l'engagement de mener des recherches pour retrouver la famille de l'enfant.

Source : Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (2004)

Enfants Séparés



Documents d'appui 5.2

Planification et le Recrutement du personnel de Centres de résidence

Mesures visant à permettre aux centres de satisfaire tout l'éventail des besoins des enfants

- Lorsqu'on estime nécessaire et opportun d'ouvrir des centres d'assistance pour enfants, il est important de prendre les dispositions suivantes :
- Le centre ne devrait accueillir que les enfants qui n'ont personne pour s'occuper d'eux. Des critères très stricts devront être appliqués à l'admission des enfants qui ont des familles;
- S'il existe des raisons sérieuses pour qu'un enfant ne puisse pas rester dans sa famille, le centre devrait collaborer avec les autorités locales afin de voir si les difficultés peuvent être résolues au sein de la famille afin que l'enfant puisse rentrer chez lui;
- L'admission dans le centre devrait être considérée comme une solution provisoire. Chaque action doit être clairement planifiée avec des objectifs clairs et limités dans le temps et révisée régulièrement. Le centre doit collaborer de façon active avec les autres activités comme la recherche des familles et les dispositifs de prise en charge possible tels le placement ou les petits groupes vivant ensemble.
- Le centre doit collaborer de façon active avec les autorités pour maintenir le contact avec la famille et rechercher les familles des enfants séparés. Les frères et sœurs devraient rester ensemble. Les visites à domicile et au centre des parents des enfants (ou d'autres amis ou voisins) devront être encouragées.
- Chaque enfant devrait avoir un dossier. Celui-ci devrait contenir les éléments suivants: les informations complètes relatives à l'enfant, à la famille immédiate et aux autres parents susceptibles d'être associés à l'assistance à l'enfant ; un registre des contacts établis avec la famille ; des rapports réguliers sur le développement de l'enfant. Si les faits et lieux de la famille d'un enfant ne sont pas connus, il faudrait enregistrer les conditions d'admission de l'enfant et toutes les informations recueillies jusque-là sur l'enfant et sa famille ; il faudrait mettre à jour le dossier en ajoutant toute nouvelle information concernant l'enfant et sa famille. En principe, le dossier devrait contenir également une photographie de l'enfant ; il faudrait prendre une nouvelle photographie chaque année, et garder soigneusement toutes les anciennes;
- La vie quotidienne au centre doit refléter les objectifs du centre. Le personnel doit être déployé de manière à faciliter les relations adaptées entre personnel et enfant et offrir aux enfants la possibilité de trouver un adulte de confiance. Des règles doivent être établies (en accord avec les résidents, si possible) ainsi

qu'un système approprié de récompenses et de punitions. Des possibilités d'éducation et de formation doivent être intégrées à la vie du centre, la participation des jeunes facilitée afin de les encourager à prendre des responsabilités et à s'aider les uns les autres. Enfin, une interaction positive avec les jeunes de la communauté locale doit être encouragée;

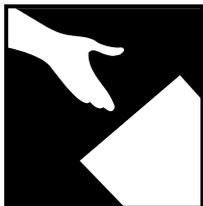
- Les conditions de vie des enfants dans les centres ne devraient pas être très différentes de celles des communautés avoisinantes. Les enfants devraient vivre en petits groupes d'âge et de sexe mixtes. Ils devraient accomplir les tâches domestiques comme ils le feraient à la maison, être élevés selon la culture locale, et la religion de leur famille être reconnue. Les enfants devraient aller à l'école dans la communauté plutôt que d'être éduqués séparément dans le centre;
- Il devrait exister une réglementation au niveau local pour les centres d'accueil pour enfants. Ceux-ci devraient respecter les normes d'usage en matière d'assistance aux enfants, et tout départ d'enfant d'un centre doit être notifié aux autorités locales compétentes.

Recrutement du personnel des Centres de résidence

Si les centres d'accueil sont jugés nécessaires, la qualité du personnel déterminera le plus souvent la mesure dans laquelle ils satisferont les besoins des enfants. En d'autres termes, la formation du personnel sera une nécessité absolue, bien que ses qualités intrinsèques et son engagement à l'égard des enfants revêtent également une importance primordiale. Il est particulièrement important que la formation du personnel mette l'accent sur les points suivants:

- L'ensemble des besoins des enfants, sans mettre l'accent uniquement sur les besoins physiques: en particulier, la nécessité d'apporter des soins personnels individualisés en conformité aux normes culturelles. La formation apportée doit être en accord avec les objectifs du centre et les tâches du personnel. Il peut être difficile de recruter du personnel qui ait à la fois le niveau d'éducation nécessaire et une expérience de parent.
- L'importance de l'intégration au sein de la communauté locale.
- L'importance de veiller à ce que les centres n'apportent qu'une prise en charge provisoire.
- La nécessité de coopérer activement avec les programmes de recherche de la famille. Le personnel a un rôle vital à jouer en ce qui concerne la documentation des enfants et l'encouragement de la participation des enfants à la préparation de leur avenir et de leur réunification. Toutefois, il est important de se rappeler que la réussite de la recherche des familles peut mener à la fermeture des centres et la perte d'emploi.
- La nécessité d'apporter une assistance spéciale aux enfants avec des besoins particuliers – par exemple, les enfants avec des handicaps ou ceux qui ont été affectés psychologiquement par les expériences qu'ils ont vécues.
- Il est important de comprendre les besoins d'épanouissement particuliers des enfants et des adolescents à différents âges et à différents stades.

Enfants séparés

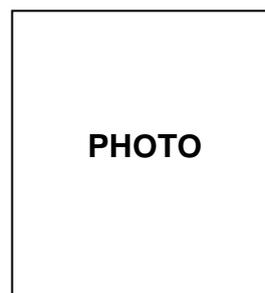


Document d'appui 6.1

Formulaire d'enregistrement pour les Enfants séparés et Non-accompagnés

Cette fiche d'enregistrement pour les Enfants séparés et non-accompagnés, développée par le Groupe inter-agence sur les Enfants séparés, est reproduite sur les pages suivantes.

**FICHE D'ENREGISTREMENT DES
ENFANTS SEPARES ET NON-
ACCOMPAGNES**



CICR ID No. _____

Autre ID No. _____

(Veuillez spécifier l'organisation)

Enfant non-accompagné

Enfant séparé

Veuillez noter:

• *Un **enfant séparé** est une personne âgée de moins de 18 ans, séparée de ses deux parents (père et mère) ou de la personne qui s'occupait initialement de lui, selon la loi ou la coutume, mais pas nécessairement séparée des autres membres de sa famille. Un enfant **non-accompagné** est une personne de moins de 18 ans, séparée de ses deux parents et de la personne qui s'occupait initialement de lui, selon la loi ou la coutume, et est **aussi** séparée des autres membres de sa famille.*

• *Si l'enfant ne se rappelle pas de son adresse, veuillez noter toute autre information pertinente, comme la description de mosquées, d'églises, d'écoles ou autres renseignements se rapportant au paysage.*

Veuillez remplir la fiche au stylo bille. (1 fiche par enfant sauf pour la section 2 Frères et sœurs).

1. Identité de l'enfant

Type de document d'identité et no. _____ Sexe M F

Nom complet (comme il est connu localement) _____

Connu aussi sous le nom de (surnom) _____

Nom(s) donné(s) par d'autres personnes après la séparation avec les parents? **Oui** **Non**

Date de naissance/âge _____ Lieu de naissance _____

Nationalité _____ Country _____

Groupe ethnique _____

Langue(s) parlée(s) _____

Caractéristiques physiques reconnaissables _____

Nom complet du père _____

Vivant Mort Ne sait pas

Nom complet de la mère _____

Vivante Morte Ne sait pas

Si le père ou la mère est mort(e), veuillez donner des détails _____

Autres personnes connues par l'enfant _____

Adresse de l'enfant avant la séparation _____

Tel. no _____

Action for the Rights of Children (ARC)

Personnes avec qui vivait l'enfant _____

2. Frères et sœurs accompagnant l'enfant

A. Nom complet _____

Date de naissance/âge _____ Lieu de naissance _____ pays _____

Adresse actuelle _____

Tel. no. _____

B. Nom complet _____

Date de naissance/âge _____ Lieu de naissance _____ pays _____

Adresse actuelle _____

Tel. no. _____

3. Dispositifs actuels de prise en charge de l'enfant

a. Centre pour enfants b. Famille d'accueil (veuillez spécifier la nationalité) _____

c. Autre (veuillez spécifier) _____

Nom complet de l'institution/personne responsable _____

Adresse _____

Tel. no. _____

Date du début de cette prise en charge _____

Placement en famille d'accueil considéré ou retour ou réinstallation à:

Adresse _____ Pays _____

4. Histoire de la séparation

Date de la séparation _____ lieu de la séparation _____ Pays _____

Circonstance de la séparation _____

Liste des déplacements additionnels effectués entre la séparation initiale et le lieu actuel _____

5. Dans le cas où l'enfant a été évacué

Par qui / par quelle organisation? _____ Date _____

Raison(s) de l'évacuation _____

D'où ? _____ A où ? _____

6. Autres préoccupations en terme de protection

L'enfant a-t-il été associé avec des forces ou un groupe armés? **Oui** **Non**

Enfant à la tête d'un foyer **Oui** **Non**

Enfant handicapé **Oui** **Non**

Soins médicaux **Oui** **Non**

Enfant des rues **Oui** **Non**

Fille mère **Oui** **Non**

Situation d'abus **Oui** **Non**

Autres (veuillez spécifier) _____

Informations supplémentaires _____

Nécessité d'une action immédiate ? **Oui** **Non** _____

7. Souhaits de l'enfant

Personnes/s que l'enfant veut retrouver

Père Mère Frère Sœur

Autres (veuillez spécifier) _____

A. Nom complet et relation _____

Dernière adresse connue _____

_____ Pays _____ Tel. no. _____

B. Nom complet et relation _____

Dernière adresse connue _____

_____ Pays _____ Tel. no. _____

C. Nom complet et relation _____

Dernière adresse connue _____

_____ Pays _____ Tel. no. _____

L'enfant est-il en contact avec/a-t-il eu des nouvelles d'autres parents(s)? (veuillez donner des détails) _____

L'enfant souhaite-t-il la réunification de la famille?

Oui, aussi vite que possible Oui, plus tard Non

8. Entretien par les autres organisations impliquées dans la recherche

L'enfant a-t-il eu des entretiens avec d'autres organisation(s) ? **Oui** **Non**

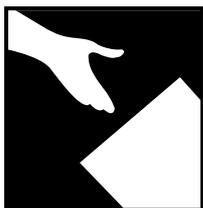
Nom de l'organisation(s) _____

Lieu de l'entretien _____ Date _____

Pays _____

Numéro de référence donné à l'enfant par l'autre organisation _____

Enfants séparés



Document d'appui 6.2

Questions soulevées par la Vérification

La famille a des préoccupations au sujet de la réunification

Pour les raisons suivantes, la famille peut se sentir dans l'incapacité de s'occuper de l'enfant :

- La situation de la famille peut avoir beaucoup changé depuis la séparation : naissances, décès, mariages et séparations ont souvent pour effet de modifier la composition de la famille de l'enfant.
- Souvent, la personne qui réclame l'enfant n'est pas le parent biologique, mais une tante, un oncle, ou un autre membre de la famille élargie qui n'a jamais eu à s'occuper de l'enfant jusqu'ici.
- Parfois, un parent s'est remarié (ou un frère ou une sœur plus âgé s'est marié) et eux-mêmes ou leurs partenaires peuvent être réticents à accepter l'enfant ;
- La famille peut être confrontée à de graves difficultés et peut être préoccupée par sa capacité à s'occuper d'un autre enfant.

L'agent de recherche doit recueillir l'avis d'autres personnes au sein du foyer sur le retour de l'enfant. Il peut discuter des préoccupations ainsi recueillies avec la famille, et des voies et moyens éventuels pour les surmonter, notamment: en encourageant le contact entre l'enfant et la famille à travers des lettres et des visites, etc.; par la réintégration progressive de l'enfant; par la recherche de moyens de soutien supplémentaires pour la famille; par l'aide apportée par d'autres parents ou les voisins, ou d'autres formes d'assistance au sein de la communauté.

L'enfant a des préoccupations au sujet de la réunification

Si l'enfant est réticent au sujet de la réunification avec sa famille, il faut en rechercher les causes. Il faut lui donner la possibilité d'exprimer ses préoccupations, à titre individuel, à l'agent de recherche ou à la personne qui en a la charge. L'enfant peut éprouver des difficultés à parler de ces questions.

L'enfant peut être réticent pour les raisons suivantes:

- L'enfant peut éprouver un sentiment de culpabilité d'avoir survécu, de la colère pour avoir été abandonné par sa famille, ou les souvenirs de la séparation peuvent être tout simplement trop douloureux pour lui;
- L'enfant peut retourner à une situation familiale qui était difficile avant la séparation, par exemple, il peut exister des antécédents d'abus;
- Il se peut qu'il n'ait plus ses deux parents; les frères et sœurs peuvent ne plus être là;

- Il se peut que l'enfant soit amené à envisager de vivre avec un parent qu'il connaît à peine;
- Il se peut que l'enfant ne veuille pas quitter son lieu de résidence actuel; peut-être qu'il se trouve dans une ville où les conditions de vie sont meilleures; il y est peut-être plus facile de poursuivre les études, ou il se peut que l'enfant se soit fait des amis dans son lieu de résidence actuel.

En général, une préparation individuelle permet de dissiper les premières craintes, notamment une discussion entre l'enfant et l'agent de recherche ou les personnes en charge, et par l'établissement de contacts avec la famille à travers des lettres, des photographies ou des visites.

Lorsqu'il existe de graves inquiétudes, par exemple des antécédents d'abus, il faut étudier attentivement la situation et prendre des dispositions alternatives, le cas échéant. Le fait de tenir l'enfant informé de l'état d'avancement de la recherche permet d'éviter que la perspective de la réunification ne soit un choc. Si l'enfant se sent étroitement associé à la prise de décision, il peut avoir le sentiment qu'il est maître de son avenir, dans une certaine mesure, et qu'il ne reçoit pas passivement l'assistance d'autres personnes. Cela est particulièrement vrai pour les enfants plus âgés.

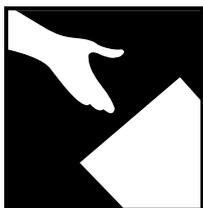
L'agent de recherche a des préoccupations au sujet de la réunification

Pendant la vérification, les agents de recherche peuvent avoir recueilli des informations qui, à leur avis, pourraient compromettre les chances de réussite de la réunification. Celles-ci peuvent concerner la famille ou l'enfant.

Si la vérification a eu lieu dans la maison familiale, l'agent de recherche aura eu l'occasion de se faire une idée de la situation de la famille et de s'entretenir avec d'autres membres de la famille au sujet de la réunification. Souvent, la vérification a lieu loin de la maison familiale; par conséquent, les inquiétudes éventuelles de l'agent de recherche seront fondées sur l'entretien et sur l'impression donnée par la personne qui réclame l'enfant.

- La personne désireuse de s'occuper de l'enfant peut être une personne âgée ou infirme, ou l'agent de recherche peut identifier des problèmes éventuels tels que l'alcoolisme.
- L'enfant peut avoir été séparé de sa famille à cause de problèmes existants tels que la pauvreté ou la violence. Il se peut que ceux-ci persistent et limitent les chances de réussite de la réunification.
- Les expériences de l'enfant depuis la séparation peuvent rendre difficile son retour dans le cadre familial. Par exemple, les enfants peuvent avoir été confrontés à des problèmes de santé, de handicap ou émotionnels particuliers.
- Certains enfants sont confrontés à des problèmes particuliers. Par exemple, les enfants soldats et les enfants qui ont vécu dans d'autres pays et d'autres cultures pendant la séparation, et où ils ont appris à parler, en particulier, une autre langue et peuvent, par conséquent, avoir oublié la leur. Dans ces cas, la préparation de l'enfant, de la famille et de la communauté revêt une importance capitale.

Enfants séparés



Document d'appui 7.1

Camps Sinje en Sierra Leone

Au Liberia, dans les camps Sinje pour réfugiés Sierra Léonais, il existe un grand nombre d'enfants séparés, notamment de jeunes gens qui ont été auparavant associés aux forces armées de leur propre pays. La majorité de ces enfants a été accueillie spontanément par des familles d'accueil mais nombreux d'entre eux ont préféré vivre seuls ou en petits groupes. La qualité de soin dans ces familles d'accueil était limitée, la discrimination en faveur des enfants biologiques fréquentes et plusieurs cas d'abus graves existaient.

Les réfugiés ont eux-mêmes mis en place un Comité pour le Bien-être de l'Enfant (CBE). Leur mandat provenant du Comité de Supervision du camp avait pour but dans chacun des deux camps de répondre aux préoccupations concernant la protection des enfants. L'Association des Familles d'Accueil (AFA) a été mise en place par des familles d'accueil qui ont mobilisé des ressources communes et accepter une plus grande responsabilité quant aux enfants séparés des camps: ils travaillent étroitement avec le CBE.

Lorsque Save the Children UK s'est impliqué dans les camps, ils ont décidé de travailler principalement à travers les structures communautaires existantes. Ils avaient déjà travaillé dans un camp qui avait été déplacé à Sinje et l'un de leur programme avait été de faciliter la mise en place d'un Club de garçons et d'un Club de filles. A Sinje, ils ont décidé d'adapter leur approche en mettant l'accent sur la responsabilité des jeunes. Les clubs ont mis en place leurs propres structures de supervision et l'organisation de leurs réunions et ils sont devenus largement autogérés.

SC UK a proposé une combinaison cohérente de sensibilisation et de formation pour les différentes structures communautaires, en mettant l'accent sur les droits des enfants et la protection des enfants. Ils ont soutenu ces structures qui sont devenues la principale source de contrôle et de soutien aux enfants séparés avec leur propre personnel qui intervenait directement dans les situations les plus graves (comme les allégations d'abus ou l'interruption d'un placement en famille d'accueil).

La stratégie en place à Sinje était double. Tout d'abord, au niveau macro, il existait une approche préventive proactive constituée d'un travail de sensibilisation et d'éducation qui visait à améliorer la qualité générale des soins et de la protection des enfants et de prévenir la négligence et les abus. Bien que cette stratégie visait spécialement la protection et les soins spécifiques des enfants séparés, elle touchait toute la communauté et recherchait à prendre en compte tous les besoins de protection de tous les jeunes des camps. Cette approche s'est beaucoup

Action for the Rights of Children (ARC)

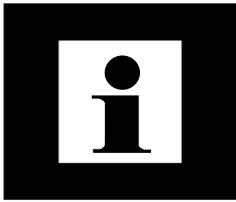
appuyée sur le travail du Comité pour le Bien-être de l'Enfant, l'Association des Familles d'Accueil et les clubs de jeunes, sous l'autorité et la coordination générale des Comités de Supervision du Camp et avec le soutien technique de SC UK.

Le second aspect de la stratégie se passait au niveau micro, de manière individuelle avec chaque enfant (et la famille d'accueil, le cas échéant). Cette approche plus réactive était vouée au contrôle du bien-être de l'enfant et permettait de réagir à tout problème ou à toute allégation d'abus. Elle s'opérait de deux manières. Les Clubs de filles et de garçons avaient un rôle informel accru en fournissant des points de références pour les jeunes. L'Association des Familles d'Accueil travaillait, elle aussi, à ce niveau en proposant un point de contact pour les autres familles d'accueil. A un niveau plus officiel, l'Association des Familles d'Accueil et le Comité pour le Bien-être de l'enfant faisaient des visites régulières aux enfants placés et aux foyers dirigés par des enfants et intervenaient si nécessaire avec l'accord et sous l'autorité du Comité de Supervision des Camps et de SC UK.

Les Clubs des filles et des garçons ont délégué certains de leurs membres pour agir en tant qu'Avocats pour chaque partie du camp. Ils avaient la responsabilité de contrôler les violations des droits de l'enfant et d'intervenir si nécessaire. Dans la pratique, il s'est révélé qu'ils pouvaient jouer un rôle actif et responsable en aidant et soutenant les autres enfants, généralement en parallèle au Comité pour le Bien-être de l'Enfant et à l'Association des Familles d'Accueil.

Note: extrait tiré de "Case Study of the Care and Protection for Separated Children in the Sinje Refugee Camp, Liberia.", Abdullai, Miatta, Dorbor, Edwin et Tolfree, David (2002), Stockholm, Save the Children.

Enfants Séparés



Lectures supplémentaires et Sites Web

LECTURES RECOMMANDÉES

Inter-agences (2004). Principes Directeurs Inter-agences relatifs aux Enfants Séparés et Non-accompagnés, Genève, CICR.

Tolfree, David (2004): Whose Children? Separated Children's Protection and Participation in Emergencies. Stockholm, Save the Children.

De Lay, B. (2003). Mobility Mapping and Flow Diagrams: Tools for Family Tracing and Social Reintegration Work with Separated Children. Washington DC, USAID.

Programme en faveur des enfants séparés en Europe (Julliet 2004) : Déclaration de bonne pratique, Seconde Edition.

Uppard, Sarah and Petty, Celia (1998): Travailler avec les enfants séparés - Guide de Terrain. Londres, Save the Children.

Uppard, Sarah, Petty, Celia and Tamplin, Mary (1998): Working with Separated Children – Manuel de Formation. Londres, Save the Children.

HCR (1997). Notes sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile, HCR, Genève, 1997.

HCR (1994). Les enfants réfugiés - Principes directeurs concernant la protection et l'assistance, HCR, Genève.

LECTURES SUPPLEMENTAIRES

Assemblée Générale des NU (2003): Assistance aux Réfugiés Mineurs Non-accompagnés - Rapport du Secrétaire Général A/58/299.

Guide de Formation du Programme en faveur des enfants séparés en Europe (2001). Ce guide de formation a été développé comme introduction complète au Programme en faveur des enfants séparés en Europe, Déclaration de Bonne pratique. Il a été conçu pour encourager et permettre aux officiels et aux professionnels d'examiner les implications de la Déclaration de Bonne Pratique dans leur rôle et leurs responsabilités lors d'un atelier.

Save the Children (UK) (1997): Keeping Children with Families in Emergencies - Presentations and Background Papers. Londres, Save the Children. Première Session- prévention des séparations, Session trois - placement, Session quatre - réunification et réintégration.

Save the Children (UK) (1997): Keeping Children with Families in Emergencies – Rapport d'une réunion Inter-agences. Londres, Save the Children.

Tolfree, David (1994): *Roofs and Roots: the Care of Separated Children in the Developing World*. Aldershot, Arena.

Bonnerjea, Lucy (1994): *Family Tracing: a Good Practice Guide*. Londres, Save the Children. Disponible aussi en français.

Ressler, Everett (1992): *L'évacuation d'enfants de zones en conflit – Réflexion et principes directeurs*, Genève, UNHCR, UNICEF.

Ressler, Everett, Boothby, Neil and Steinbock, Daniel (1988): *Unaccompanied Children: Care and Protection in Wars, Natural Disasters and Refugee Movements*. New York et Oxford, OUP.

WEBSITES

Comité International de la Croix Rouge

www.icrc.org

International Rescue Committee (IRC)

www.theIRC.org

Save the Children - UK

www.savethechildren.org.uk

Le Guide de Terrain et le Manuel de Formation de Save the Children UK peuvent être obtenus par ce site.

Programme en faveur des enfants séparés en Europe

www.separated-children-europe-programme.org

UNHCR

www.unhcr.ch

UNICEF

www.unicef.org

World Vision

www.wvi.org